



Agence canadienne de développement international

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2000

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 2000

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/27-2000

ISBN 0-660-61422-7



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* déposé au printemps et le *Rapport ministériel sur le rendement* déposé à l'automne.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, la série de rapports sur le rendement d'automne comprend 83 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport annuel du Président intitulé *Une gestion axée sur les résultats – 2000*.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 2000, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le *Rapport sur les plans et priorités* pour 1999-00 déposé au Parlement au printemps de 1999.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner les systèmes de gestion ainsi que le cadre de gestion sur le rendement. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr/dprf.asp>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7167
Télécopieur : (613) 957-7044

Agence canadienne de développement international

Rapport sur le rendement 2000

Pour la période
se terminant
le 31 mars 2000

Ministre de la Coopération internationale

Table des matières

| | |
|---|-----|
| Liste des figures et des tableaux | i |
| Acronymes et abréviations | ii |
| Résumé | iii |
| Section I : Message de la Ministre | 1 |
| Section II : Rendement du ministère | 5 |
| Contexte socioéconomique | 5 |
| Avantages pour les Canadiens | 7 |
| Attentes en matière de rendement | 7 |
| Réalisations en matière de rendement de l'Agence dans son ensemble | 10 |
| Tableau des principaux engagements en matière de résultats | 12 |
| Secteur d'activités : Réalisations en matière de rendement | |
| • Programmes géographiques | 24 |
| • Pays en transition | 36 |
| • Programmes multilatéraux | 42 |
| • Partenariat canadien | 48 |
| • Politiques | 52 |
| • Communications | 55 |
| • Services généraux | 58 |
| Section III : Consolidation de rapports | 61 |
| Paiements de transfert | 61 |
| Approvisionnement et marchés | 61 |
| Développement durable | 62 |
| Section IV : Rendement financier | 65 |
| Aperçu du rendement financier | 65 |
| Tableaux financiers récapitulatifs | 66 |
| • Sommaire des crédits approuvés | 66 |
| • Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1999-2000 | 67 |
| • Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles | 68 |
| • Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités en 1999-2000 | 69 |
| • Recettes non disponibles | 70 |
| • Paiements législatifs | 70 |
| • Paiements de transfert par classement de subventions et contributions | 71 |
| • Paiements de transfert par secteur d'activités | 74 |
| • Dépenses en capital par secteur d'activités | 74 |
| • Prêts, investissements et avances | 74 |
| • Passif éventuel | 75 |
| Section V : Aperçu du ministère | 77 |
| Mission et but | 77 |
| Organisation du ministère | 78 |
| • Description des secteurs d'activités | 79 |
| • Organigramme | 80 |
| Section VI : Autres renseignements | 81 |
| Site Web et personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements | 81 |
| Lois appliquées | 82 |

Liste des figures et des tableaux

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Évolution quinquennale des dépenses de programme par priorité de l'APD | 11 |
| Figure 2 : Dépenses de programme par priorité de l'APD | 11 |
| Figure 3 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Besoins humains fondamentaux | 15 |
| Figure 4 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Égalité entre les sexes | 17 |
| Figure 5 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Services d'infrastructure | 18 |
| Figure 6 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Droits de la personne, démocratisation, bon gouvernement | 19 |
| Figure 7 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Développement du secteur privé | 20 |
| Figure 8 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Environnement | 22 |
| Figure 9 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Afrique et Moyen-Orient | 25 |
| Figure 10 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Asie | 26 |
| Figure 11 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Amériques | 27 |
| Figure 12 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Europe centrale et de l'Est | 37 |
| Figure 13 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Programmes multilatéraux | 42 |
| Figure 14 : Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Partenariat canadien | 48 |
| | |
| Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés | 66 |
| Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1999-2000 | 67 |
| Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles | 68 |
| Tableau 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités en 1999-2000 | 69 |
| Tableau 5 : Recettes non disponibles | 70 |
| Tableau 6 : Paiements législatifs | 70 |
| Tableau 7a : Paiements de transfert par classement de subventions et contributions | 71 |
| Tableau 7b : Paiements de transfert par secteur d'activités | 74 |
| Tableau 8 : Dépenses en capital par secteur d'activités | 74 |
| Tableau 9 : Prêts, investissements et avances | 74 |
| Tableau 10 : Passif éventuel | 75 |

Acronymes et abréviations

| | | |
|--------|-------|---|
| ACDI | | Agence canadienne de développement international |
| AHI | | Assistance humanitaire internationale |
| ANASE | ... | Association des Nations de l'Asie du Sud-Est |
| APD | | Aide publique au développement |
| BHF | | Besoins humains fondamentaux |
| CAD | | Comité d'aide au développement (de l'OCDE) |
| CIDPDD | .. | Centre international des droits de la personne et du développement démocratique |
| DGAMO | .. | Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient |
| DGPC | | Direction générale du partenariat canadien |
| DPDBG | ... | Droits de la personne, développement démocratique et bon gouvernement |
| EAI | | Enveloppe de l'aide internationale |
| ECE | | Europe centrale et de l'Est |
| FEM | | Fonds pour l'environnement mondial |
| FMI | | Fonds monétaire international |
| FNUAP | ... | Fonds des Nations Unies pour la population |
| IFI | | Institution financière internationale |
| MAECI | ... | Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international |
| OCDE | | Organisation de coopération et de développement économiques |
| ONG | | Organisation non gouvernementale |
| ONU | | Organisation des Nations Unies |
| OTAN | | Organisation du Traité de l'Atlantique Nord |
| PAM | | Programme alimentaire mondial |
| PC | | Partenariat canadien |
| PCI | | Programme de coopération industrielle |
| PID | | Programme d'information sur le développement |
| PNB | | Produit national brut |
| PNUD | | Programme des Nations Unies pour le développement |
| RPP | | Rapport sur les plans et les priorités |
| SGTI | | Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique |
| TPSGC | ... | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada |

Résumé

Le programme canadien d'aide publique au développement (APD) vise à relever les défis inhérents à un monde interdépendant et complexe. Les progrès dans le domaine des télécommunications et la diversification des forces du marché sont autant d'éléments qui ont contribué à accroître la sécurité, la justice et la prospérité dans le monde, en particulier dans les pays industrialisés. Cependant, quoique que certains pays en développement s'adaptent bien à la nouvelle donne mondiale, nombre d'entre eux éprouvent de la difficulté à le faire; les réseaux universels de télécommunications permettent de prendre connaissance en direct des problèmes auxquels ils sont confrontés : guerres, épidémie de VIH/sida, catastrophes naturelles (provoquées notamment par les changements climatiques), pour ne citer que ces quelques exemples. La croissance de la population, la pénurie d'eau potable, les maigres perspectives d'emploi, les différends ethniques, la mortalité chez les jeunes enfants et la malnutrition font partie des problèmes sous-jacents aux crises que traversent ces pays et aux défis qu'ils doivent relever.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) collabore étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour aider les pays en développement à affronter diverses situations. Ces efforts sont utiles aux Canadiennes et aux Canadiens, car ils permettent de promouvoir la sécurité, la paix et la prospérité mondiales, ainsi que d'assurer le rayonnement partout dans le monde des valeurs canadiennes, notamment la compassion et l'intégrité. On trouvera dans le présent rapport un résumé de divers programmes et projets qui ont permis à l'ACDI, au cours de l'exercice 1999-2000, d'aider les pays en développement à relever les défis auxquels ils doivent faire face.

Les programmes de l'ACDI sont élaborés de manière à répondre aux six volets prioritaires formulés en 1995 dans l'énoncé de politique étrangère du gouvernement canadien, intitulé *Le Canada dans le monde*. Comme la presque totalité des fonds versés par l'Agence le sont à long terme, le présent rapport, dont la portée est annuelle, ne permet de donner qu'un aperçu des projets et programmes auxquels l'Agence participe. On trouvera un compte rendu plus détaillé des réalisations et des enseignements tirés de l'expérience dans d'autres rapports et analyses¹. Compte tenu des ressources restreintes dont elle dispose et de la vaste portée des objectifs qu'elle poursuit, l'Agence collabore étroitement, par la voie du partenariat, avec d'autres donateurs et avec les membres de la société civile. Le réseau de l'*Alliance mondiale pour le savoir* est un exemple probant de cette formule. À l'heure où les investissements privés minimisent l'incidence de l'APD et où les ressources d'aide s'amenuisent au sein du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, l'apport plus particulier de l'ACDI est de continuer de concentrer ses efforts et ses réalisations sur les plus démunis. On trouvera ci-après un résumé des réalisations de l'Agence au cours de la période visée, ainsi que les principaux résultats obtenus à l'égard des six volets prioritaires de l'APD :

- *Besoins humains fondamentaux* (36,9 % des dépenses de programme liées à l'APD) : Les programmes de ce volet visent à aider les plus démunis, notamment dans les secteurs suivants : soins de santé primaires, éducation de base, planification familiale, alimentation et logement. Les ressources sont majoritairement consacrées à ce volet. On a appris beaucoup

¹ Voir, par exemple, *Contribution de l'ACDI à la satisfaction des besoins humains fondamentaux (1996-1997)*, 1998.

sur la façon d'améliorer les retombées des programmes et la durabilité des activités, notamment par la participation des femmes et de la population locale à l'étape de la planification et de la mise en œuvre des initiatives communautaires.

- *Égalité entre les sexes* (5,4 % des dépenses de programme liées à l'APD) : Il s'agit d'un grand thème de portée générale qui fait partie intégrante de la conception et de la gestion de tous les programmes et projets de l'ACDI. L'Agence a également pris part à des initiatives ciblées, entre autres des programmes visant à renseigner les jeunes filles et les femmes sur leurs droits, ainsi qu'à améliorer l'aptitude des systèmes juridiques des pays en développement à fonctionner en tenant compte des principes de l'égalité entre les hommes et les femmes.
- *Services d'infrastructure* (12,5 % des dépenses de programme liées à l'APD) : Ce volet est axé principalement sur les plus démunis et sur le renforcement des capacités dans les secteurs suivants : transport, énergie, information et télécommunications, eau et assainissement. La croissance des économies nationales et des moyens de subsistance des plus démunis passent nécessairement par la mise en place d'une infrastructure de base.
- *Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement* (16,6 % des dépenses de programme liées à l'APD) : Ce volet constitue un nouveau champ d'action pour de nombreux donateurs, y compris l'ACDI. De nouveaux programmes et projets sont mis sur pied pour promouvoir les droits de la personne (au sein de la communauté tout comme dans les codes et les pratiques juridiques), une meilleure gestion des affaires publiques et le renforcement de la société civile (y compris les ONG locales, les institutions et le secteur privé). On s'efforce de suivre de près les progrès réalisés et de tirer parti des « pratiques exemplaires » utilisées ailleurs.
- *Développement du secteur privé* (13,3 % des dépenses de programme liées à l'APD) : Ce secteur important permet aussi de collaborer avec les petites et moyennes entreprises pour favoriser la création d'emplois et la prospérité à l'échelle local, une condition importante pour permettre aux plus démunis de répondre à leurs besoins humains fondamentaux.
- *Environnement* (10 % des dépenses de programme liées à l'APD) : Il s'agit là d'un autre thème de portée générale, à l'instar de l'égalité entre les sexes. Tous les programmes et projets de l'ADCI sont soumis à une analyse environnementale. Il existe également des projets portant spécifiquement sur ce sujet.

En tant qu'organisme parvenu à maturité chargé d'administrer des ressources humaines et financières, l'ACDI a élaboré des systèmes perfectionnés pour répondre aux besoins en évolution de l'Agence et de ses partenaires externes. Au cours de la dernière année, elle a renouvelé, au niveau opérationnel, les systèmes de gestion de l'information pour ses activités de gestion des finances, des marchés et des projets. L'ACDI pourra ainsi progressivement améliorer ses outils de planification, et être mieux à même de faire rapport de ses activités en fonction des objectifs, des priorités et des stratégies énoncées dans la politique étrangère du Canada.

Le présent rapport présente un aperçu des résultats obtenus respectivement à l'égard des secteurs d'activités de programme, soit Programmes géographiques, Programmes multilatéraux, Partenariat canadien, programmes visant l'Europe centrale et de l'Est, et dans les secteurs d'activités hors programmes. Il présente en outre un aperçu du contexte dans lequel ces résultats ont été obtenus. Il comporte aussi des renseignements sur certains facteurs qui avaient pour effet de restreindre la portée des programmes et des projets de l'ACDI, et un compte rendu des enseignements tirés ou des correctifs appliqués par l'Agence.

Section I : Message de la Ministre



Maria Minna

Ministre de la Coopération internationale

En ma qualité de ministre de la Coopération internationale, j'ai le plaisir de remettre le présent rapport sur le rendement, qui expose la façon dont le Programme canadien d'aide publique au développement profite à des populations du monde entier.

L'ACDI élabore et gère des programmes et des projets qui visent à réduire la pauvreté dans les pays en développement et dans les pays en transition d'Europe centrale et de l'Est. La réduction de la pauvreté dans ces pays va dans le sens des objectifs plus généraux du Canada en matière de politique étrangère, qui englobent la paix et la sécurité, la création d'emplois, l'émergence de la prospérité et le rayonnement des valeurs et de la culture canadiennes.

Depuis ma nomination à titre de ministre de la Coopération internationale en août dernier, j'ai été appelée à intervenir dans de nombreux dossiers. Mon objectif est de veiller à ce que le Canada et l'ACDI parviennent à changer les choses et à exercer un réel effet dans les pays qui ont désespérément besoin de notre aide.

Pour cela, il faut éduquer les enfants, filles et garçons, et s'assurer que leur état de santé leur permette de vivre de façon productive. Nous devons donc partager nos expériences démocratiques avec les pays en développement pour que leurs citoyens puissent exercer leur droit de vote et prendre des décisions librement. Il faut donner leur chance aux femmes par l'éducation, la formation, puis leur donner accès au microcrédit pour leur permettre ainsi de lancer de petites entreprises, donc de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Nous devons aussi être présents sur place, pour fournir des couvertures, de la

nourriture, des médicaments, des abris et des services de conseils post-traumatisme lorsque les catastrophes s'abattent sur ces populations.

Je suis heureuse de pouvoir affirmer que de nombreuses années d'efforts ont produit des résultats importants et appréciés. Il convient de noter dans ce rapport que, depuis 1970, l'espérance de vie à la naissance est passée de 55 ans à 65 ans dans les pays en développement. Le taux d'alphabétisation des adultes y est passé de moins de 50 % à presque 70 %. En outre, quelque 70 % de la population a maintenant accès à l'eau potable. Ce taux était de 30 % en 1970. Les progrès réalisés sont réels et les conditions de vie se sont considérablement améliorées, même si ce n'est pas le cas dans tous les pays en développement.

L'an dernier, l'ACDI a participé à divers projets, y compris l'attribution d'une aide d'urgence de 21,1 millions de dollars aux réfugiés victimes du conflit au Kosovo. L'ACDI a aussi collaboré étroitement avec d'autres partenaires internationaux à la réhabilitation des enfants-soldats en Afrique, en fournissant un soutien en matière d'éducation, de soins de santé et de prêts pour le lancement de petites entreprises.

En outre, au cours de l'année écoulée, nous avons consacré beaucoup d'énergie à préparer les fondements du plan énoncé dans le document intitulé *Les priorités de développement social : Un cadre d'action*, à partir des réalisations déjà accomplies par l'Agence à l'égard des besoins humains fondamentaux, du développement intégrant hommes et femmes, des droits de la personne et du développement démocratique, de l'environnement, du développement du secteur privé et du développement de l'infrastructure, y compris l'approvisionnement en eau salubre.

Les partenaires internationaux, comme l'UNICEF et les pays en développement partenaires, continuent de tenir le Canada en haute estime. L'ACDI collabore étroitement avec des Canadiens de partout au pays et de tous les secteurs de la société, notamment des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement, le secteur privé, le gouvernement et des particuliers. Souvent, les pays en développement déploient eux-mêmes les efforts les plus considérables; toutefois, la participation du Canada permet de vraiment faire progresser les conditions dans ces pays. Nous devons être fiers du rôle que nous jouons.

Le développement international est un enjeu important pour tous les Canadiens. Les événements qui se produisent ailleurs sur la planète ont une incidence grandissante sur notre bien-être, l'état de notre économie et la constitution de notre société. Le maintien de notre qualité de vie ici dépend de l'aide que nous apportons pour résoudre les problèmes sur toute la planète. Autrement dit, la coopération internationale est très importante pour assurer un meilleur niveau de vie aux Canadiens comme aux populations du monde entier.

Maria Minna
Ministre de la Coopération internationale

Section II : Rendement du ministère

Contexte socioéconomique

Le Canada est une région du monde marquée par une interdépendance et une complexité croissantes. La mondialisation, c'est-à-dire l'intégration de plus en plus grande des économies et des sociétés résultant des techniques de communication modernes et des forces du marché libre, a puissamment contribué à rapprocher les pays et a favorisé le développement durable et la prospérité dans le monde entier.

Chez certains pays en développement, la mondialisation a accru la prospérité et la richesse. Pour plusieurs autres, elle ajoute plutôt aux difficultés à surmonter. Beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne ainsi que de l'Asie, de l'Amérique latine et des Antilles, à la marge de ces changements mondiaux, font face à une pauvreté croissante. Les pays d'Europe centrale et de l'Est continuent de marquer des progrès inégaux à l'égard de la réforme de leur économie et de leur système social, dans un contexte d'incertitude politique et de performance économique plus modeste.

Les Canadiens sont sensibles aux problèmes que pose la mondialisation. Comme les sondages le montrent régulièrement, ils estiment que le Canada, pays jouissant de l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde, a l'obligation morale d'aider ceux qui sont dans le besoin. Par ailleurs, en tant que citoyens d'un pays qui dépend des exportations, les Canadiens ne peuvent connaître la prospérité économique que dans une situation de prospérité internationale et que s'il existe de solides institutions de gouvernement mondial ainsi qu'un système efficace fondé sur des règles.

Ainsi, l'aide aux pays en développement représente un investissement qui favorise non seulement la prospérité du Canada, mais également sa sécurité. En effet, les menaces à la sécurité proviennent de plus en plus, non de la guerre, mais de la pauvreté, de la maladie, de la croissance démographique, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, des atteintes aux droits de la personne et de la migration forcée des populations. La réponse à ces problèmes repose sur la prévention.

Le défi du développement

Parmi les problèmes pressants dont la communauté internationale doit s'occuper figurent les suivants : la pauvreté et l'inégalité, dans un monde où plus d'un milliard de personnes vivent avec moins de un dollar par jour; l'augmentation de la population; le changement climatique et l'appauvrissement de l'ozone; les pénuries d'eau chroniques; l'inégalité continue entre les sexes; la mortalité chez les jeunes enfants, soit 30 000 décès par jour; les menaces de pandémies comme celles du VIH/sida; la malnutrition continue, qui afflige plus de 800 millions de personnes.

Ces défis ne peuvent être relevés que par une coopération internationale accrue. Les institutions comme l'ONU, la Banque mondiale, le FMI et les banques de développement régionales auront un rôle important à jouer. La contribution des pays partenaires, qui collaborent étroitement avec le Canada, sera également cruciale. À cet égard, le programme de coopération internationale représente un instrument clé permettant au Canada, en collaboration avec des institutions et d'autres pays, de s'attaquer aux changements nécessaires à l'échelle mondiale.

Le rôle de la coopération internationale

Les efforts de développement entrepris pendant un demi-siècle par les Canadiens et d'autres ont produit des résultats substantiels et opportuns. En 1970, l'espérance de vie à la naissance était de 55 ans en moyenne dans les pays en développement. Elle est maintenant de 65 ans. Le taux d'alphabétisation des adultes des pays en développement est passé de moins de 50 % à presque 70 %. Soixante-dix pour cent des habitants des pays en développement ont maintenant accès à de l'eau salubre, comparativement à 30 % en 1970. Bien que ces changements ne reflètent pas la situation de tous les pays en développement, ils constituent néanmoins de réels progrès, une amélioration concrète de la vie de gens réels.

Au cours des années récentes, un consensus croissant s'est établi au sein de la communauté internationale quant à la nécessité d'une approche coopérative pour obtenir des résultats en matière de développement à l'échelle de chaque pays. Le Canada et d'autres pays ont convenu de certains objectifs internationaux de réduction de la pauvreté et d'accélération du développement réalisé au cours des dernières décennies. Ces objectifs, établis à l'occasion d'une série de conférences mondiales tenues au cours de la dernière décennie, sont décrits dans *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, publié par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE en 1996.

Objectifs de développement

Les objets en matière de développement sur lesquels la communauté internationale s'est entendue comprennent les suivants : réduire de moitié la proportion de gens vivant dans la pauvreté extrême d'ici à 2015; assurer un enseignement primaire universel dans tous les pays d'ici à 2015; éliminer les disparités entre les hommes et les femmes dans l'éducation primaire et secondaire d'ici à 2005; réduire des deux tiers le taux de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans et de 75 % la mortalité maternelle d'ici à 2015; offrir un accès universel aux services de santé génésique (c.-à-d., ayant trait à la reproduction) d'ici à 2015; mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durables dans tous les pays d'ici à 2005, afin de renverser les tendances destructrices actuelles d'ici à 2015.

Le rapport du CAD soulignait l'importance du partenariat et de la coordination. Pourtant, ces principes n'ont pas été mis en application. En 1998, la Banque mondiale, qui poursuit activement des recherches sur la question de l'efficacité du développement, a publié *Repenser l'aide*. Cette étude montre de manière convaincante que l'aide est le plus efficace quand elle est versée à des pays qui pratiquent une saine gestion publique, une politique socio-économique sensée et qui sont dotés d'une volonté de prendre en main leur avenir. Il faut accorder davantage de réflexion aux politiques complémentaires visant à réduire la pauvreté, à l'importance d'une distribution équitable de la richesse et au rôle que l'aide joue dans le pays visé. Chaque donateur doit également tenir compte de l'avantage comparatif dont il jouit par rapport à d'autres, de la nature de l'aide offerte, du contexte mondial de la répartition de l'aide et de son propre mandat. L'importance d'une meilleure coordination des efforts de développement est l'un des thèmes essentiels du rapport *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*; ce principe a également été souligné dans les travaux récents de la Banque mondiale et de l'ONU. L'aide canadienne au développement devrait également être examinée sous l'optique plus vaste des relations d'ensemble que le Canada entretient avec les pays en développement. Les politiques commerciales et

les investissements internationaux du Canada influent sur le bien-être des pays en développement.

L'élaboration ou le renforcement d'une stratégie de réduction de la pauvreté est à l'ordre du jour d'environ 70 pays à faibles revenus, principalement ceux qui bénéficient d'un allègement de la dette en vertu de l'Initiative PPTE renforcée (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés). À l'approche de la fin de l'exercice financier, nombre de pays préparaient des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou des CSLP provisoires. Ces documents deviendront probablement un outil de première importance dans le raffermissement de la coordination de l'aide, particulièrement en Afrique subsaharienne, et dans le renforcement des initiatives visant à réduire la pauvreté.

Avantages pour les Canadiens

Le développement international aide les pays en développement à réaliser leurs priorités en matière de développement. Il donne aussi aux Canadiens l'occasion de faire de la planète un monde meilleur et plus sûr. La participation du Canada permet d'influencer les actions internationales dans des domaines qui intéressent les Canadiens, comme l'environnement et les droits de la personne. Les activités du Canada en matière de coopération au développement contribuent au renforcement de la sécurité mondiale, et donc à la sécurité du Canada. Tout en aidant les populations des pays en développement à améliorer leur sort, elles procurent en outre aux Canadiens des retombées en matière de revenu et d'emploi ainsi qu'à l'égard de la prospérité à plus long terme. Elles favorisent aussi la diffusion des valeurs canadiennes, dont le programme canadien de développement est une expression essentielle.

Attentes en matière de rendement et tableau des principaux engagements en matière de résultats

Le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 1999-2000 a fait ressortir plusieurs questions qui méritent une attention particulière, notamment les suivantes :

- consolidation des gains réalisés à l'égard de la gestion axée sur les résultats;
- approfondissement du rôle de l'ACDI en tant qu'organisme fondé sur la connaissance;
- renforcement de la stratégie relative aux besoins humains fondamentaux en consolidant le soutien offert en matière de santé et d'éducation de base, en assurant aux personnes démunies un accès au microcrédit, en particulier, en tant que moyen de les aider à créer des emplois durables qui augmentent le revenu familial, et en cherchant des occasions de mettre les nouvelles technologies au service du développement;
- maintien des objectifs en matière de saine gestion publique en tant que condition préalable au développement durable et équitable;
- mise à niveau de tous les systèmes critiques de l'Agence de sorte qu'ils soient conformes à l'an 2000, et remplacement de la multitude de systèmes de gestion et d'information par un seul système de gestion des finances, des marchés et des programmes, qui soit intégré à l'échelle de l'Agence.

Des initiatives ont été prises durant l'exercice de 1999-2000 pour modifier les systèmes, les approches et les méthodes dans l'optique de la réalisation de ces objectifs. On s'attend à ce que ces mesures produisent des résultats substantiels au fil du temps. Cela dit, certaines réalisations dans ces domaines survenues

durant la période 1999-2000 sont résumées ci-dessous.

Gestion axée sur les résultats

La gestion axée sur les résultats remplit deux fonctions : mieux rendre compte des réalisations et obtenir des effets mieux centrés et plus durables sur le développement. Depuis 1995, l'Agence a mis en place une méthode de gestion axée sur les résultats qui est en voie d'être intégrée aux systèmes de planification et de production de rapports à l'égard des projets, des programmes, des directions générales et de l'Agence dans son ensemble.

Encadré 1 : La chaîne de résultats : Développement démocratique et bon gouvernement

Objectif de la politique étrangère

La diffusion *des valeurs et de la culture canadiennes* consiste en l'application de valeurs comme le respect de la démocratie, la *primauté du droit*, les *droits de la personne* et l'environnement.

Énoncé des résultats de l'APD

Pour se conformer à la priorité droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement, l'ACDI a formulé six énoncés de résultats (voir la liste complète dans le Tableau des principaux engagements en matière de résultats, aux pages 12 et 13), dont l'un prévoit *l'amélioration des systèmes juridiques et judiciaires pour favoriser l'affirmation de la primauté du droit*.

Énoncé des résultats de la Direction générale de l'Asie : même que celui de l'APD.

Énoncé des résultats du Programme de coopération au développement avec la Chine

Le résultat prévu du programme en ce qui concerne les droits de la personne, la démocratisation et le bon gouvernement, est une meilleure compréhension des *valeurs canadiennes* et des approches en cette matière, au sein des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux; *une capacité accrue de perfectionner le système judiciaire et de renforcer la primauté du droit*; et une aptitude plus grande du gouvernement chinois à être transparent, responsable et ouvert à la participation du public.

Énoncé des résultats à l'échelle de projets

Le projet de formation des juges de rang supérieur a amélioré la capacité des formateurs-juges et a aidé la Cour suprême de la République populaire de Chine à entreprendre une réforme approfondie du système judiciaire en Chine. L'expérience issue de l'étude du système d'aide juridique canadien contribue présentement à l'adoption de plusieurs lois provisoires et à l'élaboration d'une loi sur l'aide juridique nationale.

Cela montre que l'Agence a beaucoup appris et s'est adaptée à la nécessité de mieux démontrer les résultats obtenus et leurs effets. Dans le contexte des processus de gestion et de planification participative de l'ACDI, les partenaires canadiens et ceux des pays en développement se sont entendus sur des objectifs communs, des indicateurs de réalisation et des hypothèses critiques qui jouent un rôle important dans la gestion des risques.

Encadré 2 : Défis liés à la démonstration des résultats

Toute intervention en matière de développement repose sur un certain nombre de facteurs cruciaux sur lesquels le projet ou programme n'a souvent pas de prise.

- *Risque*. Il n'est pas toujours possible de déterminer tous les risques, bien qu'une bonne planification permette de le faire en grande partie. L'un des domaines où une amélioration est possible est la mise au point de stratégies de gestion des risques à l'échelon des programmes, des directions générales et de l'Agence dans son ensemble; un outil conçu par la Direction générale des Amériques peut se révéler utile à cet égard.
- *Attribution*. L'ACDI a parfois de la difficulté à mesurer l'incidence d'une initiative particulière. Lorsque plusieurs donateurs contribuent au même projet, la tâche d'attribuer la réussite par rapport à une activité ou une initiative particulière est souvent difficile, et certainement plus complexe que lorsqu'il s'agit d'un seul donateur. Ces incertitudes sont gérées à différents niveaux : au sein du réseau des Nations Unies, on adopte de plus en plus une approche axée sur les résultats¹; à l'OCDE, les efforts du CAD visent à établir un programme commun à l'ensemble des donateurs², tandis qu'à l'échelon des pays, un mécanisme est prévu pour coordonner l'activité des donateurs sur le plan des politiques et de la mise en œuvre. La Direction générale des programmes multilatéraux et celle des politiques ainsi que les divers programmes-pays de l'Agence œuvrent à chacun de ces niveaux pour aider à faire avancer les priorités de la politique étrangère du Canada dans les domaines de la gestion axée sur les résultats, de la transparence et de la responsabilisation, et pour assurer une meilleure coordination avec les pays donateurs.
- *Méthode*. Il faut cependant noter que même les grandes institutions internationales, pourtant mieux nanties en personnel et en ressources, éprouvent des difficultés à mettre au point une méthode rentable de mesure de l'incidence d'une initiative particulière. Cela dit, certains projets de l'ACDI commencent à adopter une approche participative qui amène le groupe cible à participer à la planification, à la surveillance et à l'évaluation de ses propres initiatives. Non seulement cette méthode réduit les coûts, mais elle établit l'appartenance des résultats et contribue à donner plus de viabilité à l'initiative en cause.

Les résultats des projets sont de plus en plus liés aux résultats des programmes, qui dépendent à leur tour des résultats obtenus à

¹ Par exemple, en réponse aux pressions exercées par le Canada et d'autres donateurs, (...suite à la page suivante) le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont

l'échelon des directions générales et de l'Agence (voir l'**encadré 1** : La chaîne des résultats).

Ces résultats s'additionnent, permettant à l'ACDI de remplir son mandat de réduction de la pauvreté et de développement durable qui sous-tend les priorités de la politique étrangère du Canada. Dans une étude réalisée en 1996 par le CAD³, il est mentionné que l'ACDI a d'importants enseignements dont le reste de la communauté des donateurs saurait sans doute tirer profit en matière de gestion axée sur les résultats. Il n'est cependant pas facile de démontrer les résultats obtenus. L'exercice présente des complications, notamment en ce qui concerne le risque, l'attribution et la manière d'élaborer une méthode rentable. L'ACDI a mis au point des stratégies pour aborder chacun de ces problèmes; celles-ci sont examinées dans l'**encadré 2**.

Malgré ces facteurs de difficulté, le vérificateur général du Canada a noté que l'ACDI avait réalisé beaucoup de progrès en accordant une attention particulière aux résultats et aux indicateurs et en concevant des méthodes pour mesurer les répercussions des projets individuels. Des travaux sont en cours pour tirer parti de l'expérience de gestion et d'évaluation de l'Agence à cet échelon, afin de l'étendre à l'échelon des directions générales et à celui de l'Agence dans son ensemble. L'ACDI a établi les résultats prévus pour chacune des six volets prioritaires à l'égard du programme d'APD (voir le Tableau des principaux engagements en matière de résultats, p. 12 et 13); il reste cependant du travail à faire pour clarifier les principaux

résultats et indicateurs de manière à permettre des interventions mieux centrées et à accroître les répercussions.

Vers un organisme fondé sur la connaissance

L'ACDI a l'intention d'adopter une approche plus systématique pour créer, partager et appliquer des connaissances, dans le but d'accentuer les répercussions des efforts canadiens en matière de développement, au sein de l'Agence et entre l'ACDI et ses partenaires. Durant la période de 1999-2000, des démarches ont été entreprises pour accroître la capacité stratégique de l'ACDI et sa capacité en matière de politiques, tant à l'échelon de l'Agence qu'à celui de sa Direction générale des politiques. Ce renforcement devrait conduire à des mesures concrètes en 2000-2001.

Priorités de programme

Les besoins humains fondamentaux (BHF) ont continué de faire l'objet d'une attention particulière en 1999-2000. Les décaissements dans ce domaine de programmes sont passés d'un peu plus de 200 millions de dollars en 1998-1999 à presque 270 millions de dollars en 1999-2000. L'Agence a continué de renforcer le soutien à la *santé* (voir l'**encadré 6** : Incidence sectorielle à long terme à l'échelon des programmes-pays) et à l'*éducation de base*, qui constituent des sous-priorités de la priorité des besoins humains fondamentaux. Le *microcrédit* demeure une stratégie importante pour augmenter le revenu et procurer de meilleurs

élaboré des plans budgétaires fondés sur les résultats escomptés des programmes individuels; ces organismes ont en outre convenu d'harmoniser le mode de présentation de leur budget, permettant ainsi d'effectuer des comparaisons croisées et de mieux comprendre les résultats escomptés, les activités des programmes et les allocations budgétaires.

² Voir *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, mai 1996.

³ Groupe de travail du CAD sur l'évaluation de l'aide, février 2000.

moyens de subsistance aux personnes, familles et collectivités pauvres (voir l'**encadré 3** : Financement rural).

Encadré 3 : Financement rural

Dans le contexte du projet de *financement rural au Viêt-Nam*, 971 caisses de crédit populaires regroupant 727 000 membres ont été mises en place dans 53 provinces. Cette mesure a contribué à une réduction notable des prêts usuraires dans certaines communes et à une nette amélioration de la qualité de vie des démunis. En général, le projet a amélioré les services de crédit offerts aux démunis et leur a ouvert l'accès au secteur bancaire officiel du Viêt-Nam. Cela promet d'avoir des répercussions favorables à long terme sur les conditions de vie des démunis. En outre, le milieu bancaire a ainsi appris à mieux apprécier la solvabilité de ces petits emprunteurs.

Des efforts ont été déployés pour exploiter les nouvelles technologies aux fins du développement, notamment par la formation d'un consensus international sur les « meilleures pratiques » lors de la conférence Le savoir mondial 2000 (voir l'**encadré 4** : Savoir mondial).

Systèmes de gestion de l'information

Le programme visant à assurer que les systèmes de l'ACDI soient conformes à l'an 2000 a été réalisé avant la date prévue. Les principaux systèmes de gestion de l'information ont été mis à jour, intégrés et améliorés de manière à permettre à l'Agence d'administrer ses activités avec efficacité et d'obtenir les résultats escomptés en matière de développement. Pour plus de précisions à ce sujet, voir la section sur les Réalisations opérationnelles, à la page 23.

Encadré 4 : Savoir mondial

Alliance mondiale pour le savoir (AMS) — Établie après la conférence Le savoir mondial 1997 tenue à Toronto sous l'égide du Canada et de la Banque mondiale, l'AMS est en train de se transformer en une initiative de grande portée. La mise en œuvre d'un plan d'action triennal, approuvé lors de la deuxième conférence Le savoir mondial de Kuala Lumpur en mars 2000, a commencé à montrer qu'il est possible de faciliter la mise en commun du savoir en ce qui a trait à la façon d'exploiter les connaissances sans lesquelles les pays ne peuvent fonctionner efficacement à l'âge de l'information. Plus de 50 partenaires des pays développés et en développement – des gouvernements, des ONG, des donateurs multilatéraux comme la Banque mondiale, des donateurs bilatéraux, des universités et des établissements de recherche ainsi que des organismes du secteur privé – sont déjà des membres actifs de ce réseau unique en son genre. L'AMS suit trois voies : l'accès à l'information, le renforcement de l'autonomie et la transformation du gouvernement. L'ACDI, qui est le principal représentant du Canada au sein de l'AMS, espère créer davantage de possibilités d'exploiter le savoir à l'avantage de tous les partenaires participant au processus de développement.

Réalisations en matière de rendement de l'Agence dans son ensemble

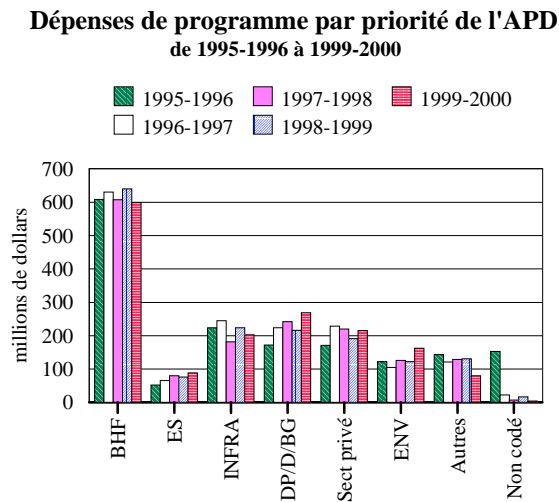
La planification des activités et la production de rapports à l'ACDI se déroulent à divers niveaux : d'une part, en fonction des six volets prioritaires du programme de l'APD, les rapports faisant état des réalisations de l'Agence dans son ensemble (ci-dessous); d'autre part, par secteur d'activités de l'ACDI et, pour chacun de ces secteurs, en fonction à la fois des priorités d'APD et, selon le cas, par pays ou programme. Le programme des Pays en transition soutient les pays de l'Europe centrale et de l'Est (ECE) et la Communauté des États indépendants (CEI) dans leurs efforts de réforme vers des systèmes politiques démocratiques et une économie de marché. Le programme des Pays en transition correspond à 5 % de l'enveloppe de l'aide internationale (EAI)⁴. Ce programme est examiné dans la section Secteurs d'activités (voir pages 36 à 41).

⁴ L'enveloppe de l'aide internationale englobe le programme d'aide publique au développement (ACDI, CRDI, MAECI, le ministère des Finances et d'autres ministères), en plus de programmes d'aide publique (c.-à-d., Pays en transition).

Dépenses de programme par priorité de l'APD⁵

Les nouveaux systèmes de production de rapports financiers et de rapports de gestion axée sur les résultats de l'ACDI ont été améliorés au point où il est maintenant possible d'analyser les dépenses totales par priorité et par secteur d'activités au cours des cinq dernières années (voir la **figure 1**).

Figure 1
Évolution quinquennale des dépenses de programme par priorité de l'APD



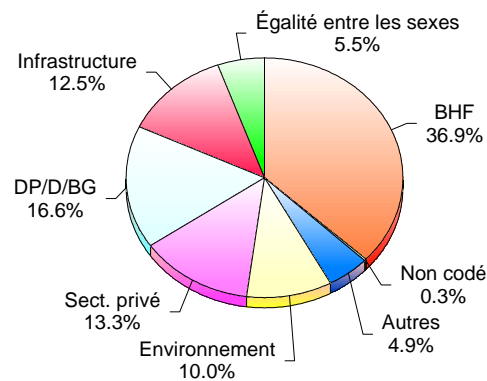
Conformément à l'engagement du Canada en matière de politique étrangère et à la promesse faite au CAD et au *Rapport sur les plans et les priorités* de l'ACDI l'an dernier, les *besoins humains fondamentaux* continuent de recevoir la part du lion des ressources, les dépenses annuelles étant marquées par de légères fluctuations à la hausse et à la baisse en fonction des situations d'urgence et des autres demandes qui surgissent chaque année.

Les dépenses en matière de droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement ainsi qu'à l'égard du développement du secteur privé et de l'environnement ont progressé régulièrement.

Les fonds consacrés à la promotion de l'égalité entre les sexes ont augmenté constamment, en raison d'un accroissement des programmes axés sur cette problématique. Par ailleurs, les nouveaux systèmes financiers et de production de rapports de l'Agence permettent maintenant de faire ressortir la question de l'égalité entre les sexes en tant que thème transversal à l'échelon des projets. Le volume des dépenses d'infrastructure a continué de diminuer, l'ACDI mettant de plus en plus l'accent sur d'autres priorités. La **figure 2** présente la valeur et le pourcentage des dépenses de l'ACDI par priorité de l'APD pour l'exercice 1999-2000.

Figure 2
Dépenses de programme par priorité de l'APD⁶

Total 1 621,2 millions de dollars



⁵ Les chiffres et les pourcentages cités dans cette section ne totalisent pas 100 % à cause des dépenses non codées et autres.

⁶ Ne comprend ni les dépenses de fonctionnement ni les contributions versées au PID et au CIDPDD; les autres figures comprises dans la présente section du rapport sont construites suivant ce même principe. Comprend les fonds de l'Agence, ainsi que ceux des « dépenses spéciales liées à des programmes et à des projets » (DSPP), ceux du programme du Fonds canadien et ceux du programme d'Aide alimentaire.

Tableau des principaux engagements en matière de résultats

| Résultats escomptés de l'Agence | Réalisation signalée à la (aux) : |
|---|---|
| <p>Besoins humains fondamentaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation, au logement, à l'alimentation, à la nutrition, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable. • Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de développement humain durable. • Renforcement de la capacité des groupes vulnérables d'accroître leurs activités de production afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux. • Secours d'urgence adéquats, opportuns et efficaces. • Renforcement des capacités locales d'atténuer les effets des catastrophes. | <ul style="list-style-type: none"> • pages 15, 28, 43 • pages 15, 28 • pages 15, 29 • page 44 |
| <p>Égalité entre les sexes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la participation des femmes, à part égale, aux décisions touchant le développement durable de leurs collectivités. • Promotion des pleins droits des femmes et des filles. • Réduction des inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la maîtrise et la répartition des ressources et des retombées des initiatives de développement. | <ul style="list-style-type: none"> • page 30 • pages 17, 30, 45 • pages 17, 30, 45 |
| <p>Services d'infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la capacité des institutions de gérer les réformes et de garantir une répartition équitable et efficace des services. • Accroissement de l'accès des pauvres, les femmes en particulier, aux services d'infrastructure. • Renforcement de la capacité de fournir des services d'infrastructure respectueux de l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> • page 31 • pages 18, 31 • page 18 |
| <p>Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démocratisation du processus décisionnel par l'accroissement de la participation du public et le renforcement des institutions démocratiques. • Accroissement de l'efficacité et de la transparence de l'exercice du pouvoir. • Renforcement des capacités des organismes voués à la protection et à la défense des droits de la personne. • Amélioration des systèmes juridiques et judiciaires pour favoriser l'affirmation de la primauté du droit. • Renforcement de la capacité de la société civile de s'attaquer aux problèmes liés au respect des droits et de mieux assurer la sécurité des personnes. • Renforcement de la volonté des dirigeants de respecter les droits de la personne et de gouverner de façon démocratique et efficace. | <ul style="list-style-type: none"> • pages 31, 45 • page 19 • page 32 • pages 20, 32 • page 46 |
| <p>Développement du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un milieu plus propice au développement du secteur privé, notamment en favorisant la concurrence sur les marchés intérieurs et l'établissement de liens plus directs avec l'économie mondiale. • Renforcement des capacités du secteur privé et des institutions connexes, par la promotion du développement du microfinancement, des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises. • Renforcement des liens stratégiques entre les entreprises du Canada et celles des pays en développement, liens qui soient fondés sur la demande et qui ont des retombées sociales marquées. | <ul style="list-style-type: none"> • pages 33, 46 • pages 21, 33 • page 21 |
| <p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection des écosystèmes contre la dégradation et la destruction, et utilisation durable des ressources naturelles. • Lutte contre les polluants et les déchets. • Réduction, au minimum, des risques que posent les polluants pour la santé, le climat et l'environnement. • Développement de la capacité des personnes, des groupes, des organismes et des institutions d'examiner les enjeux locaux et environnementaux, et de collaborer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux. • Utilisation des stratégies et des profils environnementaux, et des évaluations des incidences environnementales pour intégrer pleinement les considérations d'ordre écologique dans les programmes, les projets et les activités de coopération pour le développement. | <ul style="list-style-type: none"> • pages 22, 34 • page 46 • page 22 • pages 33, 46 |

| Résultats escomptés de l'Agence | Réalisation signalée à la (aux) : |
|--|---|
| <p><i>Pays en transition</i> Favoriser le passage à une économie de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du contexte commercial et du climat d'investissement. • Renforcement de la capacité des institutions et des entreprises publiques et privées d'évoluer dans une économie de marché. | <ul style="list-style-type: none"> • page 38 • page 38 |
| <p>Encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance accrue accordée à la promotion et à la protection des droits de la personne. • Renforcement de la capacité de tous les paliers de gouvernement de fournir en toute transparence des services efficaces et équitables. • Accroissement de la participation populaire à la prise de décision dans la société. | <ul style="list-style-type: none"> • page 39 |
| <p>Faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de coentreprises et de possibilités d'investissement. • Retombées commerciales au Canada. | <ul style="list-style-type: none"> • page 39 |
| <p>Appuyer les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité internationale et à celle du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté nucléaire. • Renforcement de la paix, de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de la coopération régionale. • Allègement des souffrances attribuables aux situations d'urgence. | <ul style="list-style-type: none"> • page 40 • page 40 • page 40 |

Besoins humains fondamentaux (BHF)

La politique de l'ACDI ayant trait aux besoins humains fondamentaux⁷ soutient les efforts visant à assurer les services suivants : soins de santé primaires, éducation de base, planification familiale, nutrition, eau et assainissement, logement. Les activités en matière d'orientations de politique sont aussi importantes et peuvent avoir autant d'influence, sinon plus, que celles des programmes et des projets (voir l'**encadré 5**).

Encadré 5 : Influence sur les orientations de politique

Par l'entremise de la Direction générale des programmes multilatéraux et celle des politiques, l'ACDI permet au Canada d'influencer les orientations de politique et les programmes des institutions multilatérales. On trouvera ci-dessous des exemples des principaux résultats en matière de besoins humains fondamentaux découlant d'activités menées dans le domaine des orientations de politique :

- La Banque asiatique de développement (BAsD) a fait de la lutte contre la pauvreté un objectif déterminant et fondamental de ses activités et consacrent de plus en plus de ses ressources au développement social et à la saine gestion publique. En 1999, pour la première fois de l'histoire, la plus forte proportion des prêts (28 %) a été attribuée à l'infrastructure sociale.
- En s'appuyant sur la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes*, l'Agence a pris le leadership du Groupe de travail sur l'égalité homme-femme constitué par le CAD et, à ce titre, a été en mesure d'influencer les lignes directrices du CAD ayant trait à la réduction de la pauvreté. Cet exemple confirme le rôle de chef de file international que joue le Canada dans ce dossier. La capacité de l'Agence d'influencer d'autres pays fait ressortir l'une des priorités de la politique étrangère du Canada, soit la *diffusion des valeurs canadiennes*.

Selon cette politique, la coopération canadienne est liée à la réalisation de quatre objectifs : aider à remplir les engagements internationaux du Canada dans des domaines clés⁸; renforcer les capacités des pays en développement dans des secteurs clés; atteindre les personnes et les groupes les plus

nécessiteux et améliorer leur sort; mobiliser et utiliser efficacement les ressources. Cette politique reflète les préoccupations et les *valeurs des Canadiens* en ce qui regarde les priorités de l'APD : respect et dignité de tous les êtres humains, secours d'urgence, accès plus équitable aux services essentiels, responsabilité individuelle⁹, gestion efficace des ressources et coopération avec la communauté internationale.

La satisfaction des besoins humains fondamentaux est un élément essentiel du développement humain et de la réduction de la pauvreté. Sans éducation, santé, nutrition, logement, eau et assainissement, les citoyens des pays en développement ne seront pas en mesure de participer pleinement au processus de développement. La capacité des pays de soutenir le développement humain et la capacité des gens vivant dans la pauvreté d'augmenter leur activité productive sont aussi des facteurs cruciaux de la réduction de la pauvreté et des inégalités. Un engagement à long terme est essentiel pour maximiser les résultats en matière d'orientations de politique (influence exercée sur les autres donateurs et partenaires) et à l'égard de la mise en œuvre (voir l'**encadré 6** : Incidences sectorielles à long terme à l'échelon des programmes-pays).

⁷ *Politique de l'ACDI en matière de satisfaction des besoins humains fondamentaux*, 1997.

⁸ Le Canada s'est engagé à contribuer à la réalisation des objectifs réitérés dans le document *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du xx^e siècle*, du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et collabore donc étroitement avec les autres donateurs et chaque gouvernement partenaire. En 1995, dans son énoncé de politique étrangère, intitulé *Le Canada dans le monde*, le gouvernement du Canada s'est engagé à consacrer 25 % de son APD aux besoins humains fondamentaux.

⁹ À titre d'exemple de Canadiens assumant une responsabilité internationale, citons la participation de simples citoyens qui ont fait des dons aux pays en développement dans le contexte de la campagne Notre millénaire, projet de 18 mois entrepris à l'échelle du pays par l'organisme Les fondations communautaires du Canada. (Voir à la page 56.)

Encadré 6 : Incidences sectorielles à long terme à l'échelon des programmes-pays

Une réduction substantielle et durable de la pauvreté exige souvent une transformation générale qui doit se traduire tant par des programmes conçus avec soin que par un engagement constant et soutenu. L'expérience du programme visant le Bangladesh montre bien l'application de ce principe. Au cours de la période de 25 ans de 1975 à 2000, l'ACDI a investi au total 85 millions de dollars par le truchement de ce programme. Au moment où prendra fin le projet actuel, en 2003-2004, ce montant aura atteint 114 millions de dollars.

Résultats escomptés :

Meilleur accès aux services de santé, d'éducation, au logement, à l'alimentation et à la nutrition ainsi qu'à l'eau; meilleure capacité institutionnelle pour un développement humain durable; capacité des groupes vulnérables d'augmenter leurs activités productives.

Résultats obtenus :

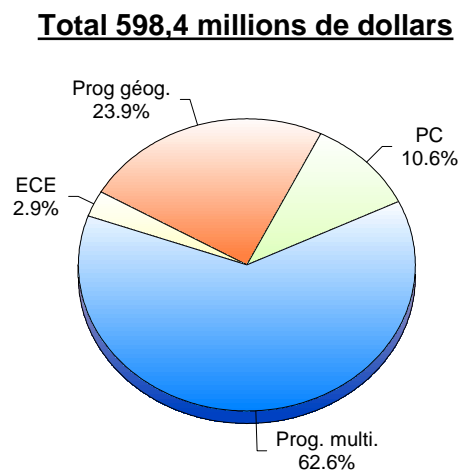
L'engagement à long terme du programme visant à satisfaire les besoins humains fondamentaux au Bangladesh a continué de porter fruit sur le plan des orientations de politique ainsi qu'à l'échelon des institutions et des personnes. Un engagement de 25 ans à l'égard de la réforme de la politique en matière de santé et du secteur de la santé, conjointement avec d'autres donateurs, a permis au Bangladesh de se classer 88^e sur 191 pays du point de vue du rendement du système de santé. Cette position est bien supérieure à son classement sur le plan économique et est sans aucun doute attribuable aux efforts concertés du Bangladesh et des donateurs. Le projet d'éducation non institutionnelle appuyé par l'ACDI permet de réaliser des progrès en ce qui concerne l'inscription à l'école et l'avancement de la scolarisation, de plus en plus d'enfants, en particulier des filles, faisant leur entrée dans le système scolaire régulier. Les programmes de microfinancement soutenus par l'ACDI ont non seulement permis d'accroître le revenu d'un grand nombre de démunis, mais également de procurer à ce segment de la population une plus grande viabilité générale ainsi que d'améliorer les aptitudes à la vie quotidienne et le rang social des emprunteurs. Le Programme d'entretien des routes rurales soutient l'activité de femmes trop pauvres pour être atteintes par des moyens classiques; par le truchement d'un plan quinquennal, le programme améliore leurs possibilités de gagner un revenu, leur intégration ainsi que leur position sociale et politique au sein de leur collectivité. Un projet réalisé en collaboration avec le Comité du service unitaire du Canada (USC), qui mène des activités « d'immunisation sociale » auprès des plus pauvres d'entre les pauvres, a permis de réduire de manière importante les divorces, les abandons et la violence familiale. Vingt-deux autres ONG ont maintenant adopté le projet à leur tour, sans recevoir de soutien financier de l'ACDI ou de l'USC. Le programme de formation en matière de politiques à l'intention des ONG a contribué à l'élaboration de nouveaux instruments législatifs sur la protection des végétaux et la biodiversité, tout en soutenant des activités destinées aux petits fermiers visant à diversifier et à renforcer les pratiques agricoles et à augmenter les revenus.

En 1999-2000, l'ACDI a consacré 598 millions de dollars (36,9 % des dépenses de programme

liées à l'APD) aux activités liées aux besoins humains fondamentaux¹⁰. De ce total, 374,5 millions de dollars (62,6 %) ont été attribués par l'intermédiaire des Programmes multilatéraux, 143,1 millions de dollars (23,9 %), par la voie des Programmes géographiques¹¹, 63,5 millions (10,6 %), par l'entremise des programmes de Partenariat canadien, et 17,2 millions de dollars (2,9 %), par la voie des programmes destinés à l'Europe centrale et de l'Est. Compte tenu de la portion substantielle des fonds que l'ACDI consacre aux besoins humains fondamentaux et, par ailleurs, des activités d'autres ministères en matière d'aide publique au développement (APD), on peut affirmer que le Canada a atteint l'objectif qu'il s'était fixé d'attribuer 25 % de sa contribution en matière d'APD aux besoins humains fondamentaux.

Figure 3

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Besoins humains fondamentaux



L'Agence a consacré des investissements substantiels à l'éducation de base et a amélioré

¹⁰ Les besoins humains fondamentaux comprennent l'aide alimentaire pour les situations d'urgence et aux fins de développement ainsi que l'assistance humanitaire internationale.

¹¹ Les chiffres des décaissements effectués par la voie des Programmes géographiques comprennent ceux associés aux directions générales respectives de l'Afrique et du Moyen-Orient, de l'Asie, des Amériques, ainsi que les décaissements de l'Agence. Toutefois, dans le nouveau plan, *Les priorités de développement social : Un plan d'action*, l'aide d'urgence n'est pas comprise dans le calcul des besoins humains fondamentaux.

la capacité des groupes vulnérables d'accroître leurs activités productives (voir l'**encadré 3**).

D'autres programmes ont porté sur le renforcement de la capacité des institutions sur place dont le mandat est de fournir des services de base (cliniques rurales, écoles primaires, plans d'approvisionnement de villages en eau, etc.). Au **Sénégal**, un projet d'éducation non institutionnelle a permis d'augmenter le taux d'alphabétisation chez plus de 95 000 adultes, dont presque 80 % étaient des femmes, et de plus de 6 000 enfants, dont 65 % de filles. Au **Bangladesh**, le Programme d'entretien des routes rurales, qui est destiné aux femmes les plus démunies en milieu rural, emploie 40 000 femmes chaque année et produit 10 000 « finissantes » chaque année. Une formation visant l'acquisition de compétences est offerte et les salaires sont épargnés, ce qui permet aux participantes de lancer leur propre entreprise. En outre, le projet permet d'entretenir 82 000 km de routes, ce qui améliore notablement l'infrastructure rurale et la production agricole. Un projet dans le secteur de l'eau et de l'assainissement au **Pérou** a fourni de l'eau potable à plus de 4 000 familles pauvres des collectivités côtières, y compris les bidonvilles de Lima. Ce projet a aussi favorisé une plus grande autonomie et participation au sein des collectivités; les femmes en particulier sont des participantes actives et se sont jointes depuis à d'autres projets de développement communautaires.

L'Agence a su tirer des enseignements fondés sur l'expérience : les interventions en matière de besoins humains fondamentaux ont de meilleures chances de réussite si elles sont liées à d'autres investissements; la participation des femmes joue un rôle crucial pour toutes les facettes des programmes; la participation populaire devrait être présente à

toutes les étapes. L'**encadré 7** présente l'exemple d'un projet fructueux de l'ACDI qui répond à ces critères.

Encadré 7 : Enseignements tirés de l'examen des besoins humains fondamentaux de 1998-1999

Un projet de la Direction générale du partenariat canadien a atteint ses objectifs parce qu'il était étroitement lié à d'autres investissements, qu'il s'assurait de la participation des femmes et qu'il encourageait la participation de la population locale à toutes les étapes.

Le principal engagement de ce projet en matière de résultats consistait à accroître la capacité des groupes vulnérables d'augmenter leurs activités productives afin de satisfaire leurs besoins humains fondamentaux.

Plus de 60 000 femmes indiennes appartenant à 1 534 groupes répartis dans plus de 700 villages ont bénéficié du travail de la SOPAR (Société de partage). Conjointement avec son partenaire indien, Bala Vikasa, la SOPAR a fourni aux femmes des semences de légumes à un coût remarquablement bas. Le concept d'une « journée-activité spéciale », introduit avec succès par Bala Vikasa et la SOPAR pour inciter la plantation simultanée de jardins dans l'ensemble de la région, a été adopté par le gouvernement afin d'encourager des projets environnementaux et d'autres initiatives. La violence conjugale a été réduite dans plusieurs villages grâce à des programmes visant à enseigner les femmes sur leurs droits. Un régime d'assurance-vie ayant pour but d'empêcher les familles de contracter de fortes dettes à la suite d'un décès a recueilli 5 000 inscriptions, une fois que les femmes ont surmonté leurs appréhensions à l'égard des régimes d'assurance. À mesure que le mot court que les programmes destinés aux femmes sont aussi avantageux pour les hommes, plusieurs hommes commencent à réclamer que les programmes de la SOPAR s'étendent à leur village.

Égalité entre les sexes

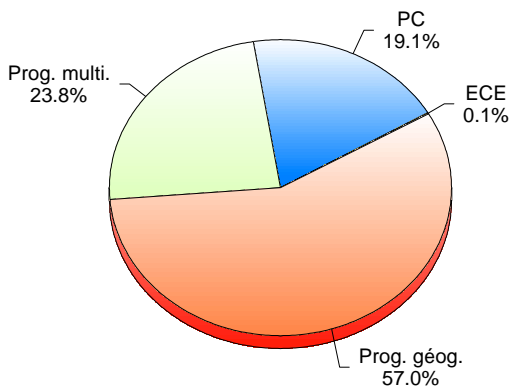
La politique¹² de l'ACDI relative à l'égalité entre les sexes a pour objectif de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes en vue d'obtenir un développement durable. Elle vise en particulier les réalisations suivantes : faciliter la participation égale des hommes et des femmes aux prises de décisions permettant d'assurer le développement durable de la société; permettre aux femmes et aux jeunes filles de bénéficier pleinement des droits de la personne; diminuer les inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui a trait à l'accès aux ressources et à leur contrôle ainsi qu'aux retombées du développement.

¹² Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes, mars 1999.

Figure 4

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Égalité entre les sexes

Total 88,9 millions de dollars



Pour l'ACDI, l'égalité entre les sexes est un thème transversal. En effet, il fait partie de la conception et de la mise en œuvre de tous les projets et programmes de l'ACDI leur permettant ainsi de cibler les besoins, les intérêts et la participation des femmes aussi bien que ceux des hommes. L'Agence appuie aussi des initiatives dont l'objectif précis est de favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes. Elles tiennent ainsi compte des *valeurs canadiennes* et sont étroitement liées à *la prospérité et à l'emploi*, car il a été prouvé les investissements consacrés à l'éducation et à l'emploi des femmes entraînent une hausse du niveau de vie de leur famille.

Au cours des 20 dernières années, les femmes ont marqué des progrès considérables pour obtenir l'égalité. Toutefois, les femmes sont encore à l'heure actuelle plus pauvres et plus sujettes aux maladies que les hommes, moins instruites qu'eux; elles souffrent davantage du chômage et participent moins à la prise de décisions à tous les niveaux. Cette inégalité ralentit le rythme du développement d'un pays, quel qu'il soit. Dans de nombreux cas, elle constitue un obstacle d'envergure à la croissance et à la prospérité. Les programmes

de l'ACDI visent à augmenter la participation des femmes au processus de prise de décisions, à leur permettre de bénéficier davantage des droits de la personne et d'avoir davantage accès aux revenus, à l'éducation et aux autres avantages du développement.

En 1999-2000, l'ACDI a consacré 88,9 millions de dollars (5,5 % des dépenses de programme liées à l'APD) à des activités reliées directement à l'égalité hommes-femmes. Ces dépenses ont été effectuées par le truchement des secteurs suivants : Programmes géographiques, 50,7 millions de dollars (57 %); Programmes multilatéraux, 21,1 millions de dollars (23,7 %); Partenariat canadien, 17 millions de dollars (19,1 %); programmes destinés à l'Europe centrale et de l'Est, 0,1 million de dollars (0,12 %).

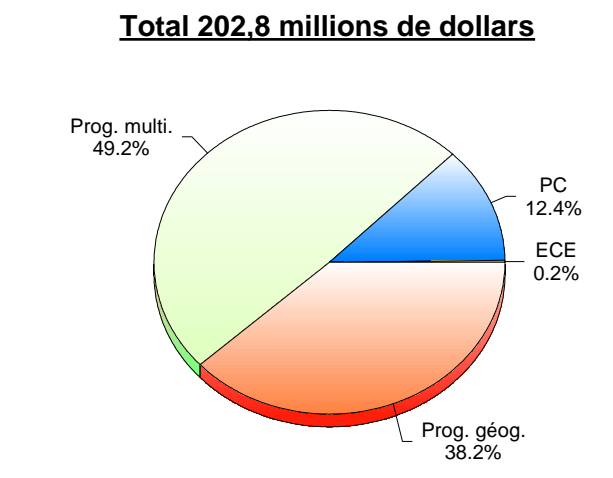
Au cours de la dernière année, l'ACDI a appuyé les démarches de groupements et de réseaux de femmes qui prônent une réforme des lois, et qui visent à faire connaître leurs droits aux femmes et aux jeunes filles, à offrir des services juridiques, et à former les autorités judiciaires (y compris les corps policiers) en matière d'égalité hommes-femmes. La formation de 47 policiers et d'agents de la paix de la **région autonome de la Mongolie intérieure** a produit des résultats impressionnants. L'un des postes de police s'est vu décerné plusieurs prix pour la manière dont on y avait fait appliquer la loi et réglé des affaires mettant en cause des femmes. Le Fonds pour la promotion de l'égalité des sexes du **Paraguay** finance un programme visant à réduire la violence, lequel programme prône l'adoption de nouvelles lois, la formation des policiers et des responsables de la justice, la création de maisons d'hébergement et l'amélioration des soins de santé destinés aux victimes de la violence familiale. La plupart des programmes géographiques ainsi que ceux

de l'Europe centrale et de l'Est comprennent des activités visant à accroître le revenu des femmes ainsi que les occasions d'emploi qui leur sont offertes. Ces activités sont conformes aux objectifs de la politique étrangère du Canada en matière *de prospérité et d'emploi*. Les programmes destinés à l'Asie et à l'Afrique ont produit certains résultats dignes de mention en donnant naissance à de nouvelles microentreprises et à des commerces profitant aux femmes.

Services d'infrastructure

La politique de l'ACDI est d'aider les pays en développement à instaurer des services d'infrastructure respectueux de l'environnement, en mettant l'accent sur les groupes les plus démunis et sur le renforcement des capacités. Elle concentre son attention sur les services offerts par les infrastructures matérielles, à savoir les transports, l'énergie, l'information et les télécommunications et l'accès à des services de distribution d'eau et d'hygiène publique abordables et sûrs.

Figure 5
Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Services d'infrastructure



En 1999-2000 l'ACDI a consacré environ 202,8 millions de dollars (12,5 % des dépenses de programme liées à l'APD) aux services d'infrastructure. Ces décaissements ont été effectués par le truchement des secteurs suivants : Programmes géographiques, 77,5 millions de dollars (38,2 %); Partenariat canadien, 25 millions de dollars (12,4 %); Programmes multilatéraux, 99,8 millions de dollars (49,2 %); programmes destinés à l'Europe centrale et de l'Est, 0,4 million de dollars (0,2 %).

En 1999-2000, on a mis davantage l'accent sur les services d'infrastructure destinés aux paysans pauvres et à la création d'un milieu favorable aux investissements dans les infrastructures ainsi qu'au renforcement de la capacité institutionnelle. L'ACDI a également pris diverses mesures pour améliorer les programmes et leur mise en œuvre dans ce secteur, au moyen d'ateliers et d'activités de formation, et aussi de consultations avec les intervenants canadiens et les partenaires des pays en développement, de façon à mieux intégrer les priorités transversales relatives à la protection de l'environnement et à l'égalité entre les sexes.

Les activités dans le domaine des services d'infrastructure ont mis l'accent sur la réduction de la pauvreté et l'établissement d'assises qui permettent un développement durable. À cet égard, on peut citer les exemples suivants : les investissements consacrés à un système de transport ferroviaire qui soit viable sur le plan financier, desservant les régions pauvres de Tanzanie; les modifications apportées à l'aéroport du mont Putuo en Chine pour le rendre conforme aux normes de sécurité internationales, améliorant ainsi l'accès à une région éloignée et contribuant au développement économique de la région; un projet destiné aux Antilles orientales de réalisation d'infrastructures de petite taille pour

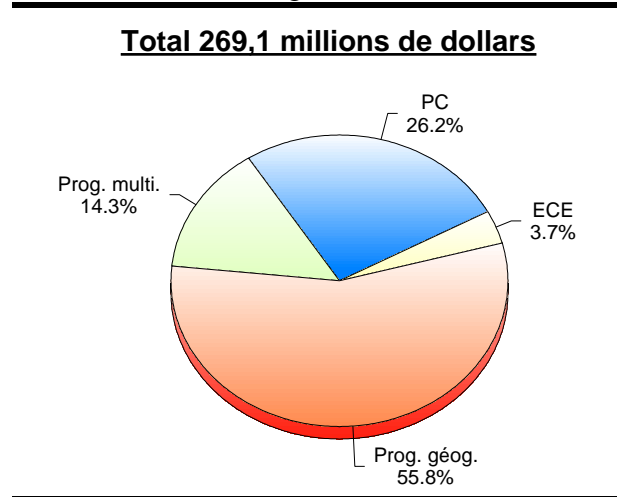
appuyer 19 activités économiques productives au sein de micros et de petites entreprises, notamment la mise en place d'un marché de fournisseurs à la Grenade, un laboratoire alimentaire à Sainte-Kitts et la conception d'un site d'interprétation touristique à Sainte-Lucie.

Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement (DPDBG)

La politique¹³ de l'ACDI dans ce domaine vise à renforcer la volonté et la capacité des pays en développement de respecter les droits des enfants, des femmes et des hommes, et de les aider à gouverner de façon efficace et démocratique. Les objectifs de l'ACDI sont les suivants : renforcer le rôle et les capacités de la société civile dans les pays en développement de manière à accroître la participation populaire à la prise de décision; renforcer les institutions démocratiques afin d'élaborer et de soutenir des modes responsables de gouverner; renforcer les compétences du secteur public de façon à favoriser l'exercice efficace, intègre et responsable du pouvoir; renforcer la capacité des organismes qui protègent et défendent les droits de la personne pour permettre à chaque société de régler les problèmes relatifs à ces droits et d'améliorer la sécurité des personnes; renforcer la volonté des dirigeants de respecter les droits, de gouverner de manière démocratique et de gérer efficacement les affaires publiques. Ces objectifs appuient les trois priorités de la politique étrangère du Canada (*paix et sécurité, emploi et prospérité, valeurs*).

Figure 6

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Droits de la personne, démocratisation, bon gouvernement



En 1999-2000, l'ACDI a consacré environ 269,1 millions de dollars (16,6 % des dépenses de programme liées à l'APD) à des activités en matière de droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement. Les décaissements ont été effectués par le truchement des secteurs suivants : Programmes géographiques, 150,2 millions de dollars (55,8 %); Programmes multilatéraux, 38,5 millions de dollars (14,3 %); Partenariat canadien, 70,5 millions de dollars (26,2 %); programmes destinés à l'Europe centrale et de l'Est, 9,9 millions de dollars (3,7 %).

Dans les années 1990, on a enfin reconnu le rôle important que jouent les valeurs, les comportements et les systèmes de saine gestion des affaires publiques dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les organismes doivent relever de nombreux défis, en particulier celui de renforcer les liens entre la saine gestion publique et la réduction de la pauvreté. À mesure que s'accroissent les investissements de l'ACDI dans les activités en matière de droits de la personne,

¹³ *Politique du gouvernement canadien pour l'ACDI en matière de droits de la personne, de démocratisation et de bon gouvernement, 1996.*

démocratisation et bon gouvernement (DPDBG¹⁴), il sera important de tenir compte du savoir-faire et de l'expérience acquises ainsi que des enseignements tirés dans le contexte de projets en cours d'exécution menés en vertu d'autres programmes et par d'autres donateurs. Il faudra surveiller et analyser attentivement les retombées du portefeuille d'investissement de plus en plus important de l'Agence consacrée à cette priorité.

En 1999-2000, l'ACDI a renforcé ses activités en matière de droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement, dans les secteurs suivants : respect des droits de la personne; institutions et pratiques démocratiques; compétence du secteur public; société civile; saine gestion des affaires publiques. En Asie, l'initiative en matière de gestion responsable des affaires publiques a renforcé les capacités du Southern Philippines Council for Peace and Development (conseil de la paix et du développement du sud des Philippines), et celle du Front national de libération Moro, en aidant ses organismes à favoriser, à coordonner et à surveiller les efforts de développement dans les 14 provinces (zone spéciale de paix et de développement) où l'on constate des violations graves des droits de la personne. En Afrique, les activités de l'ACDI en collaboration avec les institutions qui se consacrent aux droits de la personne a permis de renforcer la capacité de celles-ci de participer activement au processus de réforme constitutionnelle au **Zimbabwe** et d'améliorer les conditions régnant dans les prisons de **Zambie**.

Développement du secteur privé (DSP)

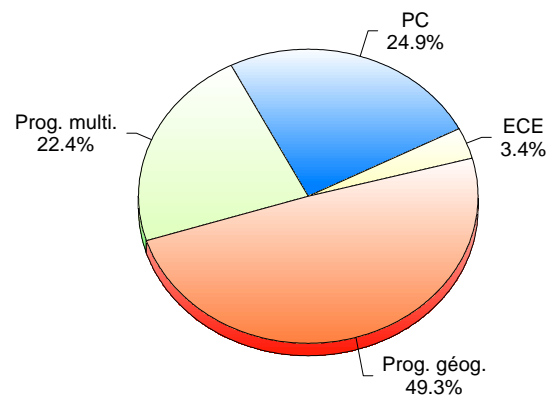
L'ACDI favorise le développement du secteur privé de façon à ce que le pays visé ait plus facilement accès au capital nécessaire aux

investissements et puisse renforcer ses capacités, en mettant à sa disposition un savoir-faire canadien en matière de technologie, de gestion, de création d'entreprises et de technique. Un document d'orientation visant l'ensemble de l'Agence portant sur le développement du secteur privé a été mis au point, de façon à mieux diriger les programmes dans ce domaine.

Figure 7

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Développement du secteur privé

Total 215,7 millions de dollars



En 1999-2000, l'ACDI a consacré 215,7 millions de dollars (13,3 % des dépenses de programme liées à l'APD) au développement du secteur privé. Les décaissements ont été effectués par le truchement des secteurs suivants : Programmes géographiques, 106,2 millions de dollars (49,3 %); Programmes multilatéraux, 48,3 millions de dollars (22,4 %); Partenariat canadien, 53,8 millions de dollars (24,9 %); programmes destinés à l'Europe centrale et de l'Est, 7,4 millions de dollars (3,4 %).

L'ACDI jouit d'une bonne renommée dans le secteur privé grâce à son Programme de coopération industrielle (PCI) qui relève de la

¹⁴ Les investissements de l'ACDI dans le domaine des DPDBG sont passés d'environ 172 millions de dollars en 1995-1996 à près de 269 millions en 1999-2000.

Direction générale du partenariat canadien (voir **encadré 8** : Avantages mutuels). Fondé en 1978, ce programme est destiné à appuyer des projets élaborés par des entreprises canadiennes du secteur privé qui ciblent le développement du secteur privé et les services d'infrastructure dans le monde entier. En 1999-2000, des contributions totalisant environ 40 millions de dollars consacrées à de tels projets ont été approuvées en vertu de ce programme, pour des pays tels l'**Afrique du Sud**, la **Chine**, la **Colombie**, l'**Égypte**, les **Philippines** et le **Sénégal**. Le PCI a favorisé la *prospérité et l'emploi* dans le monde en incitant des sociétés canadiennes à œuvrer dans des pays en développement dans lesquels leur savoir-faire contribue au transfert de technologies et au développement économique, y compris celui du secteur privé.

Encadré 8 : Avantages mutuels

Le Programme de coopération industrielle (PCI), doté à hauteur de 50 millions de dollars par année, est un programme de développement à coûts partagés, fondé sur des partenariats avec des entreprises canadiennes. Il a été créé en 1978 en reconnaissance des effets positifs que peuvent avoir les investissements provenant du secteur privé, sur le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Le PCI joue un rôle d'intermédiaire entre des entreprises et des organismes de développement; les projets qu'il finance génèrent des avantages mutuels pour les partenaires canadiens et ceux des pays en développement. Une vérification du PCI menée par la Direction générale de l'examen du rendement a révélé que les responsables du Programme ont déployé de sérieux efforts pour mesurer les retombées économiques. Cependant, il a été impossible de déterminer si les résultats escomptés du Programme avaient été obtenus, car les objectifs définis étaient plutôt généraux. On a souligné la faiblesse des documents ayant trait au mécanisme de production de rapports d'étape, lequel mécanisme s'inscrit dans le processus de surveillance des projets. Des initiatives valables avaient été mises en œuvre pour améliorer les services aux clients, ainsi que la coordination avec d'autres programmes de l'ACDI. Le Programme se fonde sur des politiques et des lignes directrices bien établies, mais des améliorations sont proposées. L'administration de l'Agence a pris, ou prend à l'heure actuelle, des mesures pour donner suite aux points soulevés dans le rapport.

Du côté du secteur des Programmes géographiques, on a obtenu un certain nombre de résultats intéressants prouvant que le renforcement des capacités et l'appui aux microentreprises ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises peuvent diminuer la

pauvreté en créant de l'emploi et en augmentant les revenus. (Voir aussi l'**encadré 3** : Financement rural.) Conformément aux meilleures pratiques internationales, l'accent est mis davantage sur la viabilité financière et opérationnelle des institutions de microfinancement. Au **Sénégal**, on a créé 28 succursales de caisses d'épargne offrant des services à plus de 45 000 membres. En **Bolivie**, le projet PRODEM a porté fruit en permettant de transformer de petites succursales d'institutions de microfinancement relevant d'ONG, en entités financières autonomes et viables pouvant s'intégrer à la communauté financière officielle (BancoSol) tout en continuant d'offrir des services financiers à des petits clients. Ce projet a acquis une notoriété internationale et sert de modèle pour des projets de microfinancement dans le monde entier.

Environnement

L'objectif de l'ACDI à cet égard est d'aider les pays à protéger leur environnement. L'Agence participe aussi à des activités visant à résoudre les problèmes environnementaux d'envergure mondiale et régionale (voir l'**encadré 9** : Centrale nucléaire de Tchernobyl). La démarche de l'ACDI s'articule en deux volets. D'une part, l'environnement étant considéré comme un thème transversal, les considérations liées à l'environnement font partie de l'ensemble du processus de décision et de toutes les activités de l'Agence. D'autre part, l'Agence établit en outre des programmes et élabore des projets ciblant précisément les questions environnementales.

Encadré 9 : Centrale nucléaire de Tchernobyl

Le projet d'amélioration du « sarcophage » de la centrale nucléaire de Tchernobyl — mieux connu sous sa désignation anglaise, Shelter Implementation Plan (SIP) — est une initiative multilatérale administrée par la **Banque européenne pour la reconstruction et le développement** (BERD). Ce projet vise à sceller hermétiquement l'un des réacteurs qui a explosé à la centrale nucléaire de Tchernobyl, en reconstruisant la chape (ou le « sarcophage ») de béton qui l'entoure. Le projet est financé par les pays du G-7 et d'autres donateurs. L'engagement total du Canada à l'égard de ce projet est réparti en tranches annuelles pouvant atteindre 6 millions de dollars jusqu'en 2006. Le Canada joue un rôle important dans la réalisation de cette initiative mondiale. Ce projet vise à protéger davantage les populations d'Ukraine et de Biélorussie et permettra de diminuer considérablement la menace que fait peser sur le monde entier, l'instabilité du cœur du réacteur.

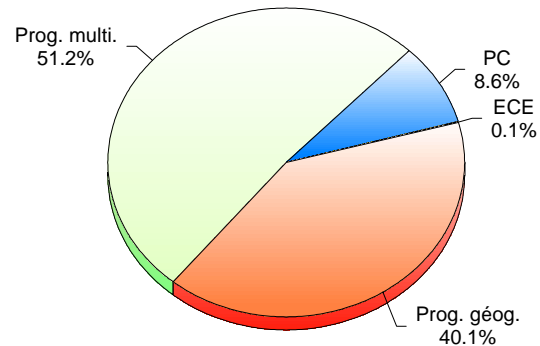
Le Canada a joué un rôle actif à l'échelle internationale dans ce secteur et préside à l'heure actuelle le Groupe de travail [du CAD] sur la coopération pour le développement et l'environnement. L'ACDI a été en mesure de recentrer l'ordre du jour sur trois priorités de base du gouvernement (qui sont également reliées aux objectifs de développement international du Canada) : les stratégies nationales de développement durable; le rôle des organismes d'aide dans les pays en développement afin que ceux-ci remplissent leurs obligations à l'égard des conventions sur l'environnement; les aspects environnementaux des objectifs internationaux sociaux et économiques ciblant les pays en développement.

En 1999-2000, l'ACDI a consacré 162 millions de dollars (10 % des dépenses de programme liées à l'APD) à des activités environnementales. Les décaissements ont été effectués par le truchement des secteurs suivants : Programmes géographiques, 64,9 millions de dollars (40,1 %); Programmes multilatéraux, 83 millions de dollars (51,2 %); Partenariat canadien, 13,9 millions de dollars (8,6 %); programmes destinés à l'Europe centrale et de l'Est, 0,2 million de dollars (0,14 %).

Figure 8

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Environnement

Total 162,1 millions de dollars



L'ACDI a financé des projets axés sur l'environnement dans les secteurs du pétrole, du gaz et des forêts, favorisant ainsi la modification des orientations de politique dans les pays partenaires et des pratiques des intervenants sectoriels. En **Bolivie** et au **Pérou**, l'ACDI a concentré des efforts sur le renforcement de la capacité des organismes gouvernementaux de développer et de réglementer efficacement le secteur des hydrocarbures par la mise en place de systèmes modernes d'information et de politiques respectueuses de l'environnement ainsi que par la formation du personnel clé. Dans le secteur forestier, il existe divers projets dont le but est de protéger la biodiversité, d'améliorer la réglementation du secteur forestier et de démontrer l'utilisation de techniques novatrices de gestion des forêts. Au **Chili**, le Fonds de transfert de technologie Canada-Cône Sud a financé le projet de forêt modèle de Chiloé intégrant divers aspects de la gestion des ressources forestières, notamment la participation publique à la gestion des forêts, l'écotourisme et l'élaboration de politique. En **Afrique**, l'ACDI appuie des ONG qui mènent des campagnes de sensibilisation et des projets

de lutte contre la désertification dans la région du Sahel.

Réalisations opérationnelles

Les résultats de la *Stratégie des ressources humaines de l'ACDI 1997-2000* sont notamment les suivants : l'élaboration et la mise à jour d'une stratégie en matière de ressources humaines fournissant des renseignements tant sur les réalisations que sur les tâches non exécutées ou en cours de réalisation.

La mise en opération, en juin 1999, du nouveau système d'information de l'Agence, lequel intègre les modules respectifs des finances, des marchés et des projets, est une réalisation d'envergure. Ce résultat est d'autant plus remarquable compte tenu du court délai de la mise en œuvre, de la portée et de l'aspect novateur des composants du système et de la nécessité d'effectuer une conversion des données deux mois après le début de l'exercice financier. Le projet comportait plusieurs autres difficultés dont les suivantes : des problèmes de formation, des problèmes liés à la piètre qualité des données; la difficulté d'adapter aux besoins d'un organisme gouvernemental un logiciel conçu à l'origine à l'intention du secteur privé.

Ces systèmes devront être perfectionnés pour qu'ils soient aptes à répondre entièrement aux besoins de l'Agence en lui permettant d'obtenir en temps opportun les données qui lui sont utiles. Les renseignements relatifs à la gestion axée sur les résultats sont disponibles à l'échelle des projets, mais il faudra faire des progrès dans ce domaine pour que l'on puisse transférer les données à l'échelon des programmes, des directions générales et de l'Agence. Certains outils mis au point dans le contexte de ce système devront faire l'objet de modifications pour répondre aux exigences des

programmes de l'ACDI. À cet égard, il faudra notamment intégrer la méthode du cadre logique aux composantes planification, surveillance et évaluation du système.

Principaux examens

Les résultats de la vérification du Programme de coopération industrielle, effectuée par la Direction générale de l'examen du rendement, ont été diffusés au cours de l'exercice 1999-2000 (voir l'**encadré 8**, à la page 21). À la fin de l'exercice, plusieurs examens clés étaient en cours, à savoir : l'*examen des services d'infrastructure*; la *vérification de l'application de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*; l'*évaluation des initiatives de développement du secteur privé*; la *vérification des organismes bénévoles* et la *vérification du programme des Nations Unies et du Commonwealth*. Un résumé des conclusions de ces examens figurera dans le *Rapport sur le rendement* de l'Agence pour 2000-2001.

Programmes géographiques

| | |
|---|-----------------------|
| Dépenses prévues, en dollars (RPP, 1999-2000) | 714,9 millions |
| Autorisations totales, en dollars (Comptes publics) | 718,2 millions |
| Dépenses réelles en 1999-2000, en dollars | 711,1 millions |

Note : Ces montants comprennent les dépenses de programme et de fonctionnement. Pour de plus amples précisions, voir le tableau 2 à la page 67.

Objectif

Contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté en mettant en œuvre des programmes de développement dans certains pays, et ce, en tenant compte des besoins des pays en question, du but et des priorités du programme d'APD et des intérêts du Canada en matière de politique étrangère.

Contexte

Le secteur des Programmes géographiques, qui comprend les trois programmes bilatéraux de l'ACDI – Afrique et Moyen-Orient, Asie, Amériques –, a déboursé, au cours de 1999-2000, 632,6 millions de dollars, soit 39 % des dépenses de programme de l'Agence liées à l'APD. Pour l'essentiel, il s'agit de programmes de pays à pays qui permettent au gouvernement du Canada de poursuivre ses objectifs en matière de coopération pour le développement en collaborant directement avec les pays admissibles à cette aide. Ces programmes sont élaborés en collaboration et en consultation avec les gouvernements des pays bénéficiaires, ces derniers étant les premiers responsables de leur propre développement.

Les projets appuyés par l'intermédiaire du secteur des Programmes géographiques tiennent compte à la fois des besoins des pays

en développement et de la capacité du Canada de répondre à ces besoins. À de rares exceptions près, l'aide accordée par l'intermédiaire du secteur des Programmes géographiques est en nature plutôt qu'en espèce. Les programmes sont mis en œuvre directement par des fournisseurs et des organismes d'exécution canadiens. Lorsqu'ils sont offerts sur le marché local et qu'il est avantageux de se les procurer sur place, les biens et services liés à la réalisation des projets sont achetés dans le pays bénéficiaire. Tous les projets sont conformes à la politique canadienne d'achat de biens et services au Canada et aux exigences relatives au contenu canadien.

L'Afrique et le Moyen-Orient

Depuis 1996, la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient a poursuivi deux objectifs clés étroitement reliés, à savoir **la promotion de la paix et de la sécurité et la réduction de la pauvreté**. Un examen de la situation au cours de la dernière année permet de conclure que la poursuite de ces objectifs, qui représentent le plus grand défi du *xxi^e* siècle au chapitre du développement, demeure d'une importance capitale pour cette région.

Environ 55 % des conflits qui sévissent dans le monde sont concentrés dans la région de l'Afrique et du Moyen-Orient : 16 pays africains connaissent des conflits ouverts, et 17 autres subissent les effets directs et indirects de ces luttes internes. Dans plusieurs pays, les conflits armés et les tensions sociales engendrent des coûts humains considérables et entravent le développement. De plus, il existe un lien étroit entre l'instabilité et les migrations massives, la dégradation de l'environnement, et l'accès aux ressources naturelles et la maîtrise de celles-ci. En

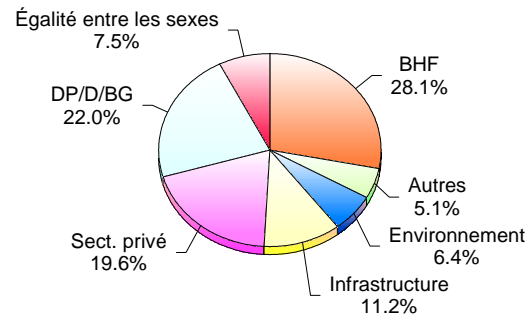
Afrique subsaharienne, le problème est aggravé par la prolifération des armes légères et des mines antipersonnel, ainsi que par le recrutement de filles et de garçons comme soldats soit par enlèvement, soit par exploitation de l'extrême pauvreté dans laquelle vivent leurs familles.

La **pauvreté** est endémique dans de nombreux pays; à l'heure actuelle, 47 % de la population de l'Afrique subsaharienne vit avec moins de 1 dollar américain par jour. Dans 15 pays d'Afrique, moins de la moitié des enfants fréquentent l'école primaire. Dans plus de 25 pays, le taux d'alphabétisation chez les adultes est inférieur à 50 %. La région de l'Afrique subsaharienne est durement touchée par la pandémie du VIH/sida, à tel point que la maladie ne menace pas seulement la vie des personnes, mais aussi le développement social et économique de la région, en particulier celui de l'Afrique orientale et de l'Afrique australe. Quelque 80 % des femmes atteintes du sida dans le monde vivent en Afrique. Elles contractent la maladie de plus en plus jeunes, ce qui se traduit par un accroissement du nombre d'enfants orphelins du sida. Les sols se dégradent de plus en plus, notamment en raison de la très forte dépendance des ressources naturelles pour la subsistance, de la pauvreté généralisée, des tendances démographiques, d'une faible base technologique et de pratiques de production non écologiques.

Figure 9

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Afrique et Moyen-Orient

Total 275,4 millions de dollars



Ces manifestations de la pauvreté ne devraient pas occulter les progrès qui ont été réalisés dans de nombreux domaines. La nature informelle de l'économie rend difficiles les compilations statistiques. Néanmoins, on a enregistré des améliorations tangibles du revenu de certaines collectivités. Bien que les femmes et les jeunes filles subissent encore de sérieuses contraintes dans l'exercice du contrôle de leur vie, d'importants progrès ont été réalisés ces vingt dernières années en matière d'*égalité entre les sexes*. Cette évolution est particulièrement manifeste en ce qui touche la scolarisation des filles et la participation des femmes à la prise de décisions. Parallèlement, il devient de plus en plus évident que les investissements consacrés au renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles sont une condition essentielle à la réalisation des objectifs de développement à l'égard de l'Afrique. De nombreux pays ont mis de l'ordre dans leurs finances et adopté des politiques macroéconomiques judicieuses. Ce sont là des faits prometteurs dont les effets positifs ne font toutefois que commencer à se concrétiser.

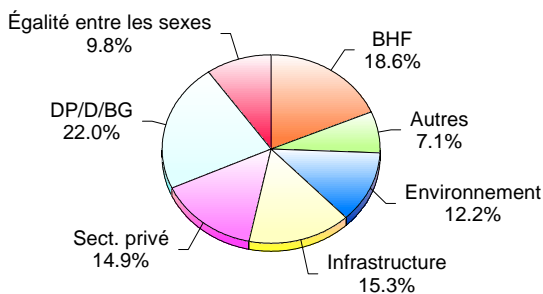
L'Asie

L'Asie exerce une énorme influence économique, politique et environnementale sur les affaires mondiales. Plus de la moitié des habitants de la planète et les deux tiers des pauvres y vivent. Les défis que représente l'élimination de la pauvreté séculaire y sont amplifiés par les contraintes que posent la rareté des ressources et l'explosion démographique.

Figure 10

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Asie

Total 222,8 millions de dollars



De nombreux pays continuent de souffrir des conséquences désastreuses du déséquilibre des politiques socioéconomiques passées et des actuels conflits ethniques, communautaires et politiques. La pauvreté absolue demeure le lot peu enviable de quelque 800 millions d'Asiatiques. Pourtant, l'Asie est l'une des régions du monde où les pays en développement ont réalisé ces derniers temps le plus de progrès. C'est principalement sur ce territoire que la lutte pour le développement humain durable se gagnera ou se perdra au cours du XXI^e siècle. Dans nombre de pays, la récente crise économique et financière a mis un terme à une période de forte croissance qui

durait depuis une trentaine d'années. Même l'Asie du Sud (qui se situait au départ à un niveau très bas) a connu, dans les années 1990, une croissance plus rapide que celle du monde industrialisé. Qui plus est, nombre de sociétés asiatiques étaient parvenues à allier la croissance économique à une distribution plus équitable du revenu et à une hausse du niveau de vie.

Aujourd'hui, malgré les récents revirements de la situation, l'Asie, qui compte 3 milliards d'habitants, demeure débordante d'énergie et d'ingéniosité. Les Asiatiques sont avides d'instruction et d'avancement et ils continuent d'aspirer à un avenir meilleur, malgré les obstacles et les circonstances défavorables qu'ils pourraient rencontrer sur leur chemin.

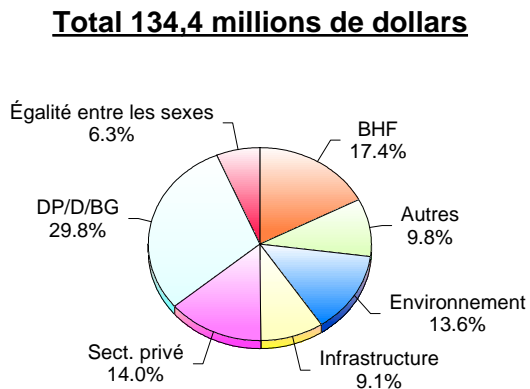
Les Amériques

Les progrès économiques et démocratiques remarquables qu'ont connus la plupart des pays de la région des Amériques ces dernières années continuent de contraster crûment avec la pauvreté dans laquelle croupissent la plupart des groupes marginalisés des sociétés de ces régions ainsi qu'avec l'absence chez ces groupes de moyens de se faire entendre. La plupart des observateurs conviennent que les perspectives à long terme de l'Amérique latine et des Antilles dépendront de la capacité des pays de cette région de mieux redistribuer les retombées de la croissance et de la libéralisation des marchés. Le défaut de répartir ces bienfaits plus équitablement compromettra le maintien des acquis obtenus grâce aux réformes économiques et démocratiques qui ont été à l'origine des récents progrès. Les résultats atteints par la Direction générale des Amériques au cours du dernier exercice ont contribué à la consolidation des institutions démocratiques, d'une saine gestion publique et de la croissance économique, tout en favorisant une

amélioration des services et de meilleures perspectives d'avenir pour les plus démunis de cette région. Outre les programmes qu'elle met en œuvre à l'échelle de l'hémisphère, la Direction générale des Amériques appuie de nombreuses initiatives sous-régionales ayant pour objet de favoriser la coopération dans divers domaines, notamment les pêches, l'énergie, l'éducation et les droits de la personne.

Ces dernières années, le Canada a cherché à jouer un rôle accru dans les affaires de l'hémisphère. Il sera l'hôte du Sommet des Amériques à Québec en 2001. De plus en plus, l'ACDI collabore avec des institutions et des organismes régionaux pour resserrer les liens entre les pays des Amériques et promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté. La récente crise financière qui a frappé le Brésil et d'autres pays des Amériques a exercé une forte pression sur les partenaires, les gouvernements, les systèmes économiques et les populations. Même si les effets de cette crise ont été moins prononcés que ce que plusieurs observateurs craignaient, les plus démunis en subissent les contrecoups de façon disproportionnée.

Figure 11
Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Amériques



Défis et stratégies

Les directions générales respectives du secteur des Programmes géographiques adoptent des approches stratégiques en fonction du contexte particulier dans lequel elles opèrent. Dans bien des cas, elles adoptent toutefois des approches similaires dans leur tentative commune pour soutenir la paix, lutter contre la pauvreté et faire avancer les droits de la personne. Par exemple, elles se concentrent sur la formation du capital humain, déploient des efforts pour réduire l'incidence des crises économiques et des catastrophes naturelles sur les plus démunis, et s'efforcent de permettre à une plus grande partie de la population de profiter des avantages et des bienfaits de la mondialisation. Elles tentent également de trouver une réponse substantielle et utile aux problèmes des secteurs de la santé (en particulier le VIH/sida), de l'éducation de base et de la protection de l'enfant.

Des ressources sont investies afin de renforcer la capacité des institutions régionales, nationales et locales de négocier, de prévenir et de résoudre les conflits, de créer des systèmes de répartition plus large et plus équitable des avantages et des occasions offertes, et de favoriser l'émergence d'organismes du gouvernement et de la société civile, qui soient à la fois participatifs, vigoureux et durables. D'autres stratégies sont également mises en œuvre, dont celle de répondre aux préoccupations qui se dégagent d'initiatives et de forums régionaux de grande portée tels le Sommet des Amériques et le « partenariat stratégique avec l'Afrique » (issu du Programme spécial d'assistance à l'Afrique (PSA)). Les directions générales du secteur des Programmes géographiques soutiennent des efforts visant à renforcer la coordination de l'aide et à en accroître les retombées, en prenant part, par exemple, par la voie de

projets pilotes conjoints, à des cadres de développement intégrés (CDI) et à des approches sectorielles. Veiller à ce qu'une attention particulière soit apportée à la gestion des risques dans la mise en œuvre des nouveaux programmes et projets constitue une stratégie de plus en plus importante au sein du secteur d'activité des Programmes géographiques.

Engagements en matière de résultats, réalisations et obstacles à la réussite

Besoins humains fondamentaux

Engagement principal en matière de résultats : Amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé, à l'éducation, au logement, à l'alimentation et à la nutrition, aux installations sanitaires et à l'approvisionnement en eau potable.

- Au Burkina Faso, on a enregistré une augmentation du taux de fréquentation scolaire chez les filles dans 15 provinces qui participaient au projet d'appui à l'éducation de base. Au Mozambique et au Malawi, le taux de fréquentation scolaire a progressé dans les régions ciblées, mais l'écart entre les filles et les garçons n'a pas été réduit. Les taux de décrochage et de redoublement ont cependant diminué dans ces pays, notamment chez les filles.
- Chaque année, 1,1 million d'enfants du Bangladesh fréquentent les 34 000 écoles administrées en vertu du programme d'éducation primaire non institutionnelle (Non-Formal Primary Education) du Bangladesh Rural Advancement Committee (BRAC) (comité pour l'avancement rural du Bangladesh). On constate que le programme a profité jusqu'à maintenant à des filles dans une proportion de 66 % et que 93 %

des élèves suivent le programme jusqu'au bout et se dirigent ensuite vers le système scolaire officiel. On a conçu de nouveaux programmes de cours et de nouveaux outils pédagogiques pour l'enseignement des mathématiques, des sciences sociales et de l'anglais, et on a inauguré plus de 6 000 bibliothèques communautaires qui comptent maintenant 196 669 membres.

- En Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Chili, en Guyane, au Pérou et dans la Communauté des Caraïbes, la mise en œuvre des projets de l'ACDI a permis d'améliorer l'accès aux services de santé et la qualité de ces services. En Argentine, l'ACDI a réalisé un projet de transfert de technologie touchant divers aspects de la santé communautaire, notamment la violence familiale, l'alcoolisme et la santé des femmes.
- Le Programme de coopération UNICEF-Pérou a contribué à faire en sorte que les filles et les enfants indigènes aient un accès égal à l'éducation et à faire baisser les taux de décrochage grâce à l'aménagement de salles de classe plus accueillantes.

Engagement principal en matière de résultats : Amélioration de la capacité des institutions du pays bénéficiaire en matière de développement humain durable.

- En Afrique orientale et occidentale, on a pu, grâce à un meilleur système de dépistage, lutter plus efficacement contre la propagation des maladies transmises sexuellement (MTS). On y est parvenu après avoir décentralisé le système de soins de santé primaires, notamment en mettant en œuvre un programme de sensibilisation de groupes cibles (prostituées et

camionneurs). Les projets soutenus par l'ACDI ont permis de rejoindre des milliers de travailleuses du sexe.

- Grâce à la réalisation d'un projet régional auquel ont participé le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali et le Niger, les gouvernements, institutions et collectivités de ces pays sont maintenant davantage en mesure d'organiser et d'offrir à la population des services de santé de base efficaces. Ce projet a permis d'améliorer la diffusion d'information sur la santé, et, partant, de mieux connaître l'état de santé de la population, de détecter plus rapidement les maladies et d'intervenir plus rapidement.
- Bien qu'il soit reconnu qu'un taux élevé de croissance démographique est un important facteur d'appauvrissement de la collectivité, peu de programmes ont été réalisés dans ce domaine. En Tanzanie, toutefois, l'ACDI a contribué à l'établissement de sept cliniques de planification familiale. Cinq d'entre elles sont toujours ouvertes et, dans les districts en cause, tous les objectifs de planification familiale ont été dépassés. On a dû fermer les deux autres cliniques, par suite des inondations et compte tenu d'autres facteurs qui se sont traduits par une fréquentation insuffisante de la clientèle et après que les estimations originales de fréquentation éventuelle se soient révélées exagérément optimistes.

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la capacité des groupes vulnérables d'accroître leurs activités productrices afin de satisfaire leurs besoins humains fondamentaux.

- Grâce au soutien de l'ACDI à la Société des partenaires asiatiques-Pakistan (SAP.PK) et

à 99 organismes communautaires, 161 stagiaires qui ont reçu une formation en vertu du Programme de développement rural ont accru leurs compétences techniques et leur capacité de réaliser des projets de développement en comptant sur la mobilisation communautaire. Quelque 10 000 familles ont bénéficié indirectement des retombées des activités du SAP.PK en matière de développement. Le resserrement des liens de partenariat entre les organismes communautaires et les ONG se traduit notamment par une plus grande efficacité des campagnes menées par les groupes de pression et de l'interaction avec les agents de l'État, en particulier avec les responsables du Fonds d'allégement de la pauvreté et du Programme d'action social du gouvernement pakistanais.

Égalité entre les sexes

Pour faire avancer la cause de l'égalité entre les sexes, les directions générales respectives du secteur des Programmes géographiques s'y prennent de deux façons : d'une part, elles intègrent les considérations liées à l'égalité entre les sexes dans chacun des projets, quel que soit le secteur visé, et, d'autre part, elles mettent en œuvre des programmes ayant expressément pour objet de faire disparaître les inégalités entre les hommes et les femmes. À la Direction générale des Amériques, les fonds de promotion de l'égalité entre les sexes, qui sont judicieusement gérés par des responsables locaux, demeurent pour l'ACDI un important moyen de contribuer à l'établissement de l'égalité entre les sexes au sein des administrations locales et de la société civile. Du côté de la Direction générale de l'Asie, on intègre maintenant davantage la notion d'égalité entre les sexes dans les rapports faisant état des résultats des programmes mis en œuvre dans les divers pays, quoique, dans un petit nombre de cas, les rapports de projet

ne considèrent pas encore cet aspect comme un thème transversal. À la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient, l'égalité entre les sexes a également été traitée comme un thème transversal, notamment dans le cas des projets relatifs aux besoins humains fondamentaux (par exemple, éducation des filles, services de santé de la reproduction) et de ceux concernant les droits de la personne, la démocratisation et le bon gouvernement.

Engagement principal en matière de résultats : Promotion de la participation des femmes au même titre que les hommes aux décisions touchant le développement durable de leur collectivité.

- Un projet réalisé au Bangladesh a permis de renforcer les capacités du ministère responsable des questions relatives à la condition des femmes et des enfants, d'augmenter l'interaction avec les groupes de la société civile, d'intégrer résolument le principe de l'égalité entre les sexes dans les orientations de politique et les programmes gouvernementaux, et de faire en sorte que l'égalité entre les sexes devienne une préoccupation plus constante dans l'ensemble de la société civile. Dans le contexte d'un autre projet, on fait appel à des expertes-conseil hautement mobiles et visibles qui sont prêtes à se rendre dans les diverses régions rurales. Ces réalisations se sont traduites par une évolution positive des attitudes à l'égard des femmes dans l'ensemble de la société bangladaise.

Engagement principal en matière de résultats : Promotion des pleins droits des femmes et des jeunes filles.

- Au Pérou, grâce au soutien accordé à l'UNICEF, on a obtenu des résultats encourageants en matière de soins maternels

dans les maternités d'hôpitaux. En outre, 3 500 membres du personnel médical et paramédical ont reçu une formation, sept nouveaux services de maternité ont été accrédités, et l'adaptation culturelle des services s'est poursuivie. Les campagnes médiatiques, tant générales que locales, ciblant les fillettes en particulier, se sont traduites par l'inscription de 94 000 enfants à l'école primaire de 1997 à 1999. Les services ont été améliorés et étendus de manière à rejoindre les plus démunis, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes et le taux de mortalité maternelle. On a réalisé des progrès à l'égard des droits des femmes et des filles en apportant un soutien à la société civile, en particulier aux groupements et aux réseaux de femmes qui réclament des réformes législatives en ce sens. L'adoption, par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, de l'Organisation de l'unité africaine, d'un nouveau protocole sur les droits des femmes montre bien l'efficacité croissante de tels mouvements de revendication. Au Kenya, les pressions exercées par des groupements de femmes ont amené le Parlement à revenir sur sa position antérieure pour adopter une résolution favorisant l'application de mesures de discrimination positive à l'endroit des femmes.

Engagement principal en matière de résultats : Réduction des inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la maîtrise et la répartition des ressources et des retombées des initiatives de développement.

- On note que de plus en plus d'hommes participent à des activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et à mieux renseigner les gens sur cette

question. En Afrique et au Moyen-Orient, cette évolution s'est particulièrement manifestée à l'occasion d'opérations visant à sensibiliser la population aux bienfaits de la participation croissante des femmes au processus de prise de décisions au sein de la collectivité. En Chine, 6 820 simples citoyens, dont 15 % étaient des hommes, ont reçu une formation visant à les sensibiliser à la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes. Par la suite l'un de ces hommes a mené une campagne fructueuse pour que les autorités de son village renforcent le pouvoir de la loi relative aux droits de propriété des femmes et des enfants.

Services d'infrastructure

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la capacité des institutions de gérer les réformes et de faire en sorte que les services soient dispensés de manière efficace et équitable.

- Un projet réalisé par l'ACDI en Indonésie a mené à la formulation de stratégies et d'orientations de politique nationales relatives à la participation du secteur privé, à l'établissement de lignes directrices concernant la réglementation des secteurs technique et économique, ainsi qu'à la mise sur pied de mécanismes administratifs et de procédures améliorées de financement. Toutes ces lois ont renforcé la capacité de l'Agence centrale de planification d'aider les ministères à établir des partenariats entre le secteur public et le secteur privé et d'accroître la fourniture de services d'infrastructure dans le pays.
- Grâce à un important investissement, on a pu assurer le maintien en service du réseau ferroviaire de la Tanzanie, favorisant ainsi

l'expansion du commerce. On saura si cet investissement est appelé à produire des résultats durables quand on sera parvenu à privatiser le réseau ferroviaire. Au Sénégal, on a noté une amélioration de l'efficacité du réseau d'électricité, ce qui a permis d'accroître la sécurité dans les villages et d'assurer la reprise de l'activité économique à petite échelle.

Engagement principal en matière de résultats : Accès accru des plus démunis, notamment des femmes vivant dans la pauvreté, aux services d'infrastructure.

- À la Dominique, le programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement a permis de construire une infrastructure d'approvisionnement en eau potable, d'améliorer l'efficacité d'un service d'aqueduc desservant 34 000 résidents de localités rurales et de fournir des installations sanitaires à quelque 17 000 Dominicains.

Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement

Engagement principal en matière de résultats : Démocratisation du processus décisionnel par l'accroissement de la participation du public et le renforcement des institutions démocratiques.

- Au Bangladesh, le soutien de l'ACDI a aidé des ONG à adopter, en matière de planification, une approche participative qui a permis aux résidents des régions rurales de jouer un rôle accru au sein des administrations locales. Le taux de participation de groupes aux travaux des tribunaux de village a doublé (passant de 13 % à 29 %). Forts de l'aide qu'ils ont obtenue dans le contexte de la réalisation de

ce projet, de plus en plus de groupements de villageois participent maintenant de manière plus active à la gestion des affaires sociopolitiques de leur village.

- Le soutien apporté au Parlement ghanéen a permis d'accroître le savoir-faire en matière de gestion budgétaire.

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la capacité de la société civile de s'attaquer aux problèmes relatifs au respect des droits de la personne et de mieux assurer la sécurité des personnes.

- Un projet réalisé par l'ACDI au Sri Lanka a amené la société civile à participer davantage aux efforts de consolidation de la paix et d'établissement de relations plus harmonieuses entre les communautés musulmanes, tamoules et cinghalaises. Six comités voués à la promotion de la paix s'emploient à favoriser la bonne entente et la compréhension entre groupes ethniques. Ils les amènent à collaborer ensemble à la réalisation de programmes de développement communautaire, et à forger des liens entre les populations déplacées et résidentes. On a ouvert des centres de formation en résolution de conflits. La société civile a organisé six forums publics de discussion sur les bienfaits de la consolidation de la paix. Des ralliements de jeunes ont également fait la promotion du processus de paix.
- Au Malawi, on a amélioré sensiblement l'accès aux mécanismes internationaux de protection des droits de la personne. Pendant ce temps, au Mozambique, on a peu progressé à ce chapitre. En Éthiopie, des groupes de citoyens parviennent de plus en plus à se faire entendre de leur gouvernement sur des questions comme

celles des droits de la personne, de la primauté du droit et des pratiques discriminatoires grâce à leur participation à des séances officielles de consultation ou au renforcement de leur capacité de s'organiser et de faire valoir leurs propres intérêts.

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement des capacités des organismes voués à la protection et à la défense des droits de la personne.

- Les 7 millions de dollars que l'ACDI a investis en Afrique pour renforcer les capacités des institutions et des organismes voués à la défense des droits de la personne ont, du même coup, permis de mieux renseigner les gens sur leurs droits. Le mouvement de participation populaire y ayant pris de l'ampleur, on a pu amener les citoyens à participer aux réformes constitutionnelles et aux efforts visant à améliorer les lois relatives aux droits de la personne dans divers pays. Du reste, les institutions de cette région du monde semblent être devenues plus responsables devant les citoyens. Au Ghana par exemple, où l'on vient d'achever la deuxième année d'un projet d'appui aux comités parlementaires financé par l'ACDI, des évaluations indépendantes des activités des sous-comités parlementaires révèlent une amélioration de la surveillance des prêts extérieurs et de l'analyse critique du budget national. Pour la première fois, le Comité des comptes publics a eu recours aux sous-comités aux fins des enquêtes. Le même Comité a joué un rôle plus important qu'il ne l'avait fait par le passé pour veiller à garantir l'intégrité de la privatisation de trois entreprises publiques.

Développement du secteur privé

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement des capacités du secteur privé et des institutions connexes par la promotion du développement du microfinancement, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.

- En Bolivie, en Haïti, en Jamaïque, au Pérou et en Amérique centrale, des initiatives dynamiques en matière de microcrédit et de microfinancement ont permis de procurer du crédit à des petites et microentreprises qui autrement n’y auraient pas eu accès. En plus de permettre le financement par le crédit d’activités génératrices de revenus chez les plus démunis, ces projets aident les institutions de microfinancement à assurer leur propre viabilité.
- En Tunisie, le Fonds de soutien au secteur privé a permis de réaliser 36 transferts de technologie depuis quatre ans. Treize entreprises canadiennes et tunisiennes ont signé des ententes de partenariat dans le secteur des nouvelles technologies. Au Maroc, on a effectué des transferts de technologie vers plus de 70 entreprises locales. La Caisse de dépôt et placement du Québec a l’intention de créer un fonds d’investissement Canada-Maroc-Tunisie totalisant 50 millions de dollars pour répondre aux demandes des investisseurs dans ce domaine. En Égypte, trois ONG ont organisé des séances de formation à l’intention de nouveaux entrepreneurs et leur ont procuré du crédit, ce qui s’est traduit par la création de 518 nouvelles entreprises et de 2 540 nouveaux emplois.

Engagement principal en matière de résultats : Création d’un milieu plus propice au développement du secteur privé,

notamment en favorisant la concurrence sur les marchés intérieurs et l’établissement de liens plus directs avec l’économie mondiale.

- Un programme de l’ACDI a aidé les entrepreneurs de cinq pays d’Afrique et du Moyen-Orient à améliorer leur accès aux services financiers. En Mauritanie, des propriétaires de petites entreprises qui ne seraient pas habituellement admissibles à des prêts bancaires ont obtenu de tels prêts auprès de quatre nouvelles coopératives d’épargne et de crédit. Le taux de remboursement de 100 % dont celles-ci ont joui constitue un pas important quant à la réalisation des objectifs de viabilité de ces coopératives.

Environnement

Engagement principal en matière de résultats : Développement de la capacité des personnes, des groupes, des organismes et des institutions d’examiner les enjeux locaux et environnementaux et de collaborer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux.

- Un projet réalisé par l’ACDI au Népal a permis à 17 ONG exerçant leurs activités aux échelons de la collectivité locale, du district ou du pays, d’entreprendre des projets communautaires en matière de planification environnementale. Des collectivités locales participent à la planification et à la mise en œuvre de projets de gestion des ressources naturelles, de production d’énergie renouvelable, de développement de ressources hydriques, de production d’énergie à partir des biogaz, de protection de la biodiversité et de conservation des parcs. Des organismes gouvernementaux tels le ministère de la Population et de l’Environnement, le

ministère du Développement local et la Commission nationale de planification, ont intégré à leur plan d'action national, un processus de planification environnementale décentralisé.

Engagement principal en matière de résultats : Protection des écosystèmes contre leur dégradation et leur destruction et exploitation durable des ressources naturelles.

- En adoptant une approche communautaire, le Fonds Canada-Inde pour l'environnement a réalisé un projet de remise en état, de reboisement et de régénération afin d'améliorer la qualité de l'environnement. Quelque 37 018 hectares de terres de communage ont servi à ériger des plantations et 1 339 hectares de prairie ont été régénérés.

Enseignements tirés de l'expérience et obstacles à la réussite

On prévoit que la plupart des projets du secteur des Programmes géographiques atteindront ou dépasseront les résultats escomptés. Bon nombre d'entre eux présentent néanmoins des problèmes solubles, et d'autres, moins nombreux, connaissent des problèmes graves. Dans le cas de la Direction générale de l'Asie, la plupart des projets qui posent problème sont menés au Timor oriental, où les conditions qui régnaient après la déclaration de l'indépendance n'étaient guère propices à la réalisation sans heurts de projets. L'ACDI s'est résolument efforcée de surmonter les problèmes en question. Il semblerait que la situation au Timor oriental s'améliore et que les projets commenceront à donner des résultats dès l'année qui vient. Dans d'autres cas, les retards à négocier des ententes avec des partenaires, la dotation inadéquate en

personnel des ministères de contrepartie, les fréquents roulements de personnel et les bris de continuité qui en ont découlé sont autant de facteurs qui ont créé des problèmes de fonctionnement. L'examen du projet du Centre Canada-ANASE a permis de constater que les contacts et les liens établis en cours de projet entre les partenaires canadiens et ceux de l'ANASE s'étaient souvent révélés éphémères. L'ACDI est en train d'examiner de près chacune de ces situations, et les conclusions qui se dégageront de cette série d'examen serviront de guide aux personnes qui auront à prendre des décisions concernant la poursuite du financement des projets en question.

À la Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient, on relève le même type d'obstacles. Les enseignements tirés à l'égard de cette région révèlent que le renforcement des capacités des partenaires locaux par des activités de formation, de dialogue, d'échange d'idées, des conférences ou des rencontres, et des mesures de participation des collectivités locales à la planification, à la mise en œuvre, à la surveillance et à l'évaluation des projets, permet aux collectivités de s'assumer et de se sentir davantage valorisées. La participation des parties bénéficiaires à la construction d'infrastructures a pour effet d'améliorer la qualité du produit final.

Dans la région de l'Afrique et du Moyen-Orient, on constate que l'augmentation du revenu des femmes et de leur contribution économique à la collectivité aide à accroître leur influence sur les affaires publiques. Il est plus facile de quantifier les résultats en matière d'égalité entre les sexes lorsqu'il s'agit d'initiatives visant expressément les femmes; l'intégration cohérente des questions liées à l'égalité entre les sexes n'est toujours pas pleinement appliquée à l'égard de l'ensemble des projets ou de l'utilisation de données ventilées par sexe, notamment parce qu'on

omet parfois de rendre compte de manière explicite des résultats obtenus à ce chapitre ou de les documenter.

En s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience acquise au fil des ans, la Direction générale des Amériques a mis au point une méthode d'appréciation du risque à l'échelle d'un pays afin d'améliorer l'évaluation et la gestion de l'incertitude associée aux activités menées dans les pays en développement. Cette méthode a été mise à l'essai dans deux cas, et elle sera appliquée à plus grande échelle en 2000-2001. Par ailleurs, la Direction générale a mis à jour le cadre opérationnel de ses programmes régionaux pour tenir compte de l'évolution de la situation dans les Amériques et faire en sorte qu'il y ait cohérence entre ses diverses activités.

Pays en transition

| | |
|---|-----------------------|
| Dépenses prévues, en dollars (RPP, 1999-2000) | 97,0 millions |
| Autorisations totales, en dollars (Comptes publics) | 124,7 millions |
| Dépenses réelles en 1999-2000, en dollars | 124,3 millions |

Note : Ces montants comprennent les dépenses de programme et de fonctionnement. Pour de plus amples précisions, voir le tableau 2 à la page 67.

Objectifs

Contribuer au développement démocratique et à la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est (ECE), faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement et appuyer les efforts internationaux visant à atténuer les menaces à la sécurité du Canada et du monde entier.

Contexte

Au cours de son onzième exercice, 1999-2000, la Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est (ECE) a déboursé 124,3 millions de dollars consacrés aux dépenses de programme. Celles-ci sont financées à même le volet de l'aide publique (AP) de l'enveloppe de l'aide internationale, même si 34 % des dépenses de programme de l'ECE sont en principe admissibles à l'APD.

Le programme des Pays en transition, qui est administré par la Direction générale, vient en aide aux pays d'Europe centrale et de l'Est (ECE) et de la Communauté des États indépendants (CEI) dans leurs efforts de transition vers des régimes politiques démocratiques et des systèmes d'économie de marché, consolidant par le fait même la sécurité du Canada et celle de la communauté

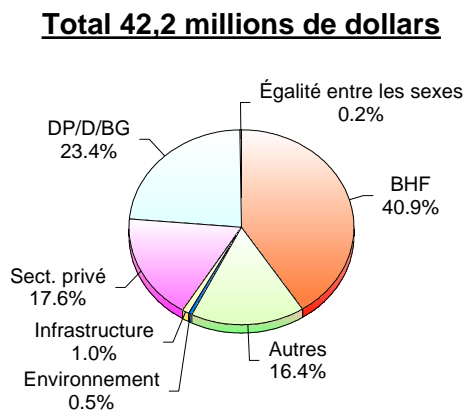
internationale. Ce programme souple contribue directement à la poursuite des trois grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère. Nombre des initiatives réalisées en vue de favoriser ces réformes et financées par le truchement du programme des Pays en transition ont pour principal objet de créer et de maintenir un milieu favorable, c'est-à-dire un cadre politique, réglementaire, institutionnel, professionnel et juridique propice. Avec du recul, on constate que la promotion des intérêts canadiens en matière d'investissement, qui était un objectif prioritaire du programme, a été moins fructueuse que prévu, principalement en raison des conditions peu hospitalières dans lesquelles se mènent les affaires dans cette région. La corruption et l'abus de pouvoir demeurent un fléau à bien des endroits, et les petites et moyennes entreprises en sont les plus durement frappées.

La réforme démocratique et économique ne progresse pas au même rythme partout. Entre le tiers et la moitié des 147 millions d'habitants que compte la Russie sont aujourd'hui réduits à des conditions qui les placent en deçà du seuil de pauvreté, avec moins de un dollar américain par jour pour vivre. Bien que le pays ait connu une croissance économique modeste en 1999, le Russe moyen souffre encore à bien des égards des séquelles de la crise économique de 1998, depuis le chômage jusqu'à la dégradation de la qualité des services de santé et sociaux. Après l'exode massif de capitaux qu'a connu la Russie, il reste bien peu de ressources pour l'investissement sur place. L'état de santé et la situation socioéconomique des habitants de la partie située à l'extrême nord-est du pays continuent de se détériorer. Cette décroissance, qui s'était amorcée au début des années 1990 avec l'effondrement de l'Union soviétique, s'est poursuivie depuis, le gouvernement qui a pris la relève ayant été incapable de maintenir

les généreuses subventions que prodiguait l'ancien régime. La réplique militaire du gouvernement russe à la reprise des hostilités armées en Tchétchénie a entraîné le déplacement d'importants contingents de civils désireux d'échapper au conflit.

L'Ukraine est le seul pays de l'ancien bloc soviétique à n'avoir jamais enregistré de croissance de son produit intérieur brut (PIB) depuis son indépendance en 1991. L'existence de conditions peu favorables demeure le principal obstacle à l'instauration d'une véritable réforme démocratique et économique. La question de la sûreté nucléaire et de la menace qui pèse à cet égard sur l'environnement continue de préoccuper le monde entier.

Figure 12
Dépenses de programme 1999-2000 liées à l'APD : Europe centrale et de l'Est



Dans les autres pays de la CEI, les principaux obstacles à une croissance soutenue sont la lenteur des efforts de réforme et la morosité qui règne dans les milieux de l'investissement. Le défi que doivent relever tous les pays de la CEI est d'accroître le niveau de vie des gens et de réduire la pauvreté.

La Hongrie, la Pologne et la République tchèque sont en tête du peloton des pays qui aspirent à devenir membres de l'Union européenne. C'est d'ailleurs ce qui justifie l'ACDI de songer à abolir progressivement d'ici l'an 2001 son programme bilatéral dans ces trois pays. La République slovaque et les pays baltes ne sont pas loin derrière. Même si la Bulgarie et la Roumanie ont également été acceptées comme candidates à l'accession à l'Union européenne, elles connaissent des taux de chômage élevés et une pauvreté croissante, leurs réformes économiques ayant été des échecs.

Les Balkans demeurent une région à surveiller en ce qui concerne le retour à la paix et la réconciliation. Tout au long de l'année qui a suivi la crise au Kosovo, la région des Balkans a continué de connaître des problèmes, particulièrement en ce qui concerne la sécurité des personnes, la protection des droits fondamentaux, la consolidation de la paix et l'intégration à l'Europe. La violence inter-ethnique est un sujet de préoccupation de premier plan en matière de sécurité. Si l'accord de paix signé en Bosnie tient toujours, c'est grâce à la présence des 20 000 hommes que comptent les troupes de l'OTAN sur place et à l'effort d'aide consenti par plusieurs pays. Seule l'application des principes de saine gestion publique, de respect des droits de la personne et de primauté du droit pourra assurer de manière durable le rétablissement de la paix et la prospérité en Bosnie.

Défis et stratégies

Pour faire face à la crise du Kosovo de 1999, le programme des Pays en transition s'est vu attribuer des ressources supplémentaires considérables. Au cours de l'exercice, 21,1 millions de dollars ont été décaissés pour le programme du Kosovo. Ce programme

comporte quatre grands volets : l'instauration urgente de la paix en période de crise; le rétablissement d'un climat sécuritaire; la réadaptation et la réhabilitation à l'échelle communautaire, notamment dans le secteur social; une aide économique régionale au Kosovo et aux pays voisins les plus touchés par le conflit. Le programme de déminage de l'ACDI dans les Balkans fait partie du programme d'intervention au Kosovo. La dimension sociale du programme est largement axée sur la santé et l'éducation. Cette approche concorde avec les efforts constants que déploie le Canada en vue de favoriser le retour et la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en Bosnie et en Croatie.

Engagements en matière de résultats, réalisations et obstacles à la réussite

Faciliter le passage à une économie de marché

Engagement principal en matière de résultats : Amélioration du contexte commercial et du climat d'investissement.

- L'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), un organisme faisant partie du Groupe de la Banque mondiale, a créé, avec un soutien de la Direction générale de l'ECE, un centre d'échange de renseignements en ligne, Privatization Link Russia, (lien privatisation Russie), qui fournit gratuitement des renseignements aux investisseurs à propos des possibilités d'investissement dans des entreprises privatisées en Russie. En outre, moyennant paiement de frais minimes, l'AMGI fournit à des agences de privatisation russes des moyens de faire connaître leurs occasions de placement aux investisseurs du monde entier. À tous les stades de la mise en œuvre de son programme, la Direction générale de l'ECE

apporte un soutien pratique aux entreprises et organismes partenaires et accorde une attention particulière au renforcement de leurs capacités afin d'assurer le maintien des acquis après l'achèvement du projet. Une directive du président russe, émise en septembre 1999, insistait sur l'importance d'effectuer des études de marché pour mieux renseigner les investisseurs éventuels sur le potentiel que présentent les occasions d'affaires résultant des privatisations.

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la capacité des institutions et entreprises privées et publiques d'évoluer dans une économie de marché.

- Créé en 1996, le Fonds Canada-Pologne pour les entreprises a pour mission d'améliorer la viabilité économique des PME polonaises au moyen de mesures d'aide financière. Les gestionnaires du Fonds aident également la banque polonaise partenaire à mieux évaluer les risques que présentent les emprunteurs et fournissent des conseils d'affaires et un programme de formation aux PME. Le rythme des activités entreprises dans le contexte de cette initiative s'est accéléré considérablement durant la dernière année. Par exemple, le nombre de prêts approuvés a quadruplé entre janvier 1999 et mars 2000. Dans certains cas, les attentes ont été dépassées comme le montre le faible taux de prêts en souffrance et l'augmentation des capitaux d'emprunt de la banque. En outre, grâce à la formation qu'ils ont reçue, les employés de la banque se sont montrés davantage disposés et aptes à analyser les demandes d'emprunt des PME pour en évaluer le risque; 70 % d'entre eux ont adopté une approche axée sur le client dans leur manière de traiter avec le public.

Encourager une saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la capacité de tous les paliers de gouvernement de fournir en toute transparence des services efficaces et équitables.

- Grâce à un projet parrainé par le ministère de la Justice du Canada, le ministère de la Justice de l'Ukraine a pu accroître sa capacité de rédiger les lois nécessaires pour faire de l'Ukraine un pays où règne la primauté du droit. Cette initiative comportait l'élaboration d'un cadre d'action en vue de la rédaction des lois en question, l'uniformisation du mode de présentation des lois, l'établissement de dispositions législatives types applicables à certaines situations répétitives, l'élaboration de lignes directrices concernant l'élimination du sexisme dans les lois, la constitution et le maintien de réseaux d'experts de ces questions recrutés en Europe et au Canada, et la formulation de recommandations visant à rendre les lois ukrainiennes plus facilement accessibles au public. Parmi les retombées imprévues de ce projet, on peut mentionner la création de l'École de rédaction législative.

Favoriser l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement

Engagement principal en matière de résultats : Concrétisation de retombées commerciales pour le Canada.

- Évoluer dans les pays de la CEI et d'Europe de l'Est pose des problèmes aux entrepreneurs à bien des égards. Le programme Renaissance Europe de l'Est (REE), un volet du programme des Pays en transition, a quand même permis à des entreprises canadiennes de bénéficier de retombées commerciales intéressantes. Uniquement au cours de la dernière année, ce programme a apporté son soutien à la réalisation de 26 projets, d'une valeur totale de 1,2 million de dollars. Des projets ont été mis en œuvre en Bulgarie, en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Géorgie, en Hongrie, en Lettonie, en Pologne, en République tchèque, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie et en Ukraine. Ces projets favorisent l'établissement de liens entre le Canada et les pays de cette région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement en aidant les entreprises canadiennes à s'associer à des partenaires locaux pour former des coentreprises, de sorte que les retombées commerciales ainsi générées profitent aux deux parties. Par exemple, Gemite Products Inc., de Mississauga, en Ontario, a pu accroître du double sa taille depuis qu'elle s'est installée en Pologne avec l'aide du programme REE. Par ailleurs, la société Pharmascience, de Montréal, au Québec, a fondé Pharmascience-Ukraine en 1993 et a reçu une aide du programme REE en matière de formation. Le chiffre d'affaires annuel de sa filiale ukrainienne atteint maintenant les 2 millions de dollars. La moitié de cette somme est rapatriée au Canada pour l'achat de matériel brut auprès de fournisseurs d'ici.

Appuyer les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité internationale et à celle du Canada

Engagement principal en matière de résultats : Amélioration de la sûreté nucléaire.

- La Commission de contrôle de l'énergie atomique (maintenant appelée la Commission canadienne de sûreté nucléaire) a mis en œuvre de manière fructueuse le Programme de coopération en matière de réglementation. Ce programme, conjugué à divers projets réalisés par d'autres donateurs internationaux, a permis de renforcer les capacités des organismes indépendants de réglementation du nucléaire en Lituanie, en Russie et en Ukraine. Des personnes formées dans le contexte de ce programme sont maintenant en mesure de donner elles-mêmes la formation et de contribuer à la diffusion de l'information à d'autres personnes chargées d'établir et d'appliquer la réglementation. Le programme a eu notamment pour effet d'inculquer aux divers intervenants la « culture de la sûreté », telle que la définissent les organismes internationaux liés au nucléaire.

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la paix et de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de la coopération régionale.

- L'ACDI, en partenariat avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), a financé, dans le contexte des opérations internationales de maintien de la paix au Kosovo, le déploiement d'une centaine de policiers et de formateurs dans cette province. À cet égard, le Canada est d'ailleurs l'un des principaux contributeurs à la Mission

d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), et les policiers canadiens occupent des postes influents de haut rang au sein de la Mission. Un petit groupe faisant partie du contingent canadien a élaboré un programme de formation et donné des cours de base à l'École de police de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) au Kosovo. Ces cours portaient sur une foule de sujets, notamment sur la conduite d'une enquête criminelle, les services de police en régime démocratique et les questions juridiques. L'école est reconnue comme étant l'un des rares organismes multiethniques qui fonctionnent au Kosovo. La formation qui y est offerte a reçu un bon accueil et a même été adoptée par la nouvelle force de police du Kosovo. Bien que la situation dans cette région demeure préoccupante sur le plan de la sécurité, le niveau de criminalité a baissé depuis le début de l'intervention du Canada et d'autres donateurs à l'été de 1999.

Engagement principal en matière de résultats : Allègement des souffrances humaines attribuables aux situations d'urgence.

- Les activités de secours d'urgence dans le Nord du Caucase ont été centrées sur la fourniture d'abris, d'eau potable et d'installations sanitaires ainsi que sur la prestation de services de santé, d'alimentation, de réadaptation psychosociale et d'éducation d'urgence pour les enfants d'âge scolaire. Vers la fin de 1999, une reprise des hostilités armées dans la région a forcé plus de 200 000 Tchétchènes à trouver refuge dans les territoires avoisinants. Quelque 100 000 autres ont fui vers d'autres parties de la Tchétchénie. Quarante-vingt pour cent des

personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDIP) sont des femmes et des enfants dont la plupart sont hébergés dans des familles hôtes, et les autres, dans des abris temporaires inadéquats. Le programme des Pays en transition a fourni 3,25 millions de dollars en appui aux initiatives d'aide humanitaire, soit celles de l'ONU (2,5 millions) et de la Croix-Rouge (750 000 \$), lesquelles initiatives avaient pour objet de soulager la misère des populations déplacées en raison du conflit.

- Au Kosovo, grâce aux contributions du Canada au Canadian International Demining Centre (centre canadien de déminage international, une ONG canadienne), à la société Wolf's Flat Ordnance Disposal Corporation et à l'Alliance canadienne de déminage international, des progrès ont été accomplis en permettant à la population locale un retour au foyer qui soit sécuritaire, et en favorisant la reprise de l'activité économique, notamment en agriculture. Le Canada a contribué au repérage et à l'enlèvement des mines terrestres aux alentours des écoles, des habitations, des cliniques médicales, des postes de transmission de télécommunications, des pompes à eau et des centrales électriques.

Enseignements tirés de l'expérience et obstacles à la réussite

La gestion efficace d'un programme, condition essentielle à sa réussite, est directement liée à la qualité des relations qui s'établissent entre le partenaire canadien, le partenaire dans le pays bénéficiaire et l'agent responsable du programme des Pays en transition (PPT). Les gestionnaires du PPT doivent donc veiller minutieusement à ce que les rôles et responsabilités de tous les partenaires soient

bien compris et acceptés. Les partenaires canadiens sont encouragés à recruter des représentants locaux fiables pour faciliter la mise en œuvre du programme dans les situations où il faut tenir compte des différences culturelles et des barrières linguistiques, ou lorsque se posent des problèmes d'exonération de taxe ou de droits de douane, ou encore d'attestation de sécurité ou de conformité de certains équipements. Trop souvent, on demande aux ambassades canadiennes de s'occuper de ces choses.

Dans la région du Kosovo, la capacité de l'ACDI de réaliser son programme a d'abord été entravée par l'absence, sur le terrain, de représentation adéquate et, à l'administration centrale, de personnel suffisamment au fait de la situation. Au cours de l'exercice, les besoins en personnel ont été comblés, notamment par l'arrivée d'un représentant de l'ACDI en Albanie, l'ouverture d'un bureau de liaison canadien au Kosovo, l'établissement d'une unité de soutien du programme pour le Kosovo et un accroissement de l'effectif responsable du programme à l'administration centrale de l'ACDI.

Sur un autre front, il y a eu des retards dans l'exécution du programme notamment en raison de difficultés survenues dans l'établissement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). À mesure que les intéressés acquerront de l'expérience et consolideront leurs capacités dans la région, la mise en œuvre du programme du Kosovo devrait mieux s'effectuer. La région est aux prises avec de sérieux problèmes de saine gestion des affaires publiques qui résultent notamment des divisions ethniques, de la corruption généralisée et des risques élevés de détournement des fonds de l'aide. L'ACDI a dû mettre en œuvre son programme en pleine connaissance de cette situation.

Programmes multilatéraux

| | |
|---|-----------------------|
| Dépenses prévues, en dollars (RPP, 1999-2000) | 642,3 millions |
| Autorisations totales, en dollars (Comptes publics) | 665,8 millions |
| Dépenses réelles en 1999-2000, en dollars | 665,3 millions |

Note : Ces montants comprennent les dépenses de programme et de fonctionnement. Pour de plus amples précisions, voir le tableau 2 à la page 67.

Objectifs

Promouvoir l'adoption d'approches mondiales et multilatérales de développement qui contribuent à réduire la pauvreté, à accroître la sécurité des personnes et à favoriser la prospérité internationale, et veiller à ce que l'assistance humanitaire et l'aide alimentaire que fournit le Canada aux pays en développement soient adéquates, efficaces et accessibles en temps opportun.

Contexte

La raison d'être des programmes multilatéraux est fondée sur la reconnaissance du fait que les pays industrialisés et les pays en développement doivent travailler de concert à la promotion d'un monde qui serait exempt de pauvreté, de maladie et de conflits, d'un monde qui éviterait d'épuiser les ressources de l'avenir pour répondre aux besoins du présent. Compte tenu de la complexité croissante des menaces qui pèsent sur l'humanité entière, on devra recourir à des instruments de plus en plus efficaces de conduite des affaires mondiales pour trouver des solutions durables.

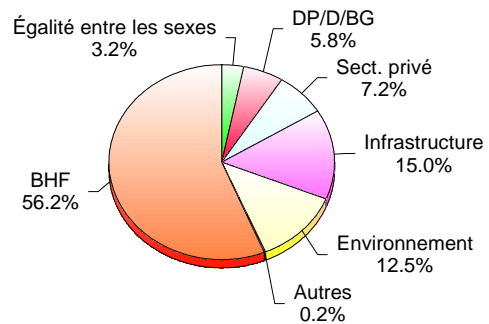
Si les Canadiens entendent faire leur part pour que ces défis soient relevés, ils doivent continuer à jouer un rôle important au sein des institutions multilatérales qui ont voix au

chapitre dans l'établissement des priorités internationales. La participation aux activités des institutions multilatérales contribue à la poursuite des grands objectifs du Canada en matière de politique étrangère — la prospérité, la sécurité et le rayonnement des valeurs canadiennes.

La Direction générale des programmes multilatéraux est la principale voie d'accès de l'ACDI aux grands organismes de développement et d'aide humanitaire de l'ONU et du Commonwealth ainsi qu'aux banques régionales de développement. Les programmes multilatéraux permettent au Canada de mobiliser des ressources considérables, par effet de levier, pour appuyer ses objectifs internationaux. Bien qu'en règle générale, le Canada ne fournisse que de 3 à 5 % des ressources des institutions multilatérales de développement (IMD), il exerce une influence considérable sur leurs orientations et leur programme.

Figure 13
Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Programmes multilatéraux

Total 666,6 millions de dollars



Les programmes multilatéraux sont des instruments efficaces pour distribuer l'aide au développement et les secours d'urgence. Ils

permettent d'apporter une aide humanitaire et des secours d'urgence appropriés en temps opportun. De plus, les organismes multilatéraux prônent l'adhésion à des normes acceptées mondialement et jouent un rôle capital en tant que chefs de file et défenseurs de certains principes dans des domaines comme ceux de la saine gestion des affaires publiques, des droits des enfants, de la démographie, du développement humain et des besoins humains fondamentaux.

Défis et stratégies

La Direction générale des programmes multilatéraux a continué d'appuyer le maintien d'un système multilatéral capable de s'attaquer au problème le plus fondamental en matière de développement, celui de la pauvreté. La Banque mondiale et le FMI ont adopté une version améliorée de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) afin que les allègements de dette consentis à ces pays soient plus étendus, plus généreux et apportés en temps plus opportun. Pour s'assurer que cette aide d'urgence est utilisée de manière judicieuse, l'attribution de ressources financières à des conditions de faveur est liée à l'élaboration, à grande échelle et par le pays bénéficiaire lui-même, de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP). Le Canada, qui se fait depuis longtemps le promoteur d'une stratégie plus généreuse d'allègement de la dette extérieure de ces pays, a prévu, dans son budget de février 2000, le versement d'une aide additionnelle de 175 millions de dollars aux PPTE.

Engagements en matière de résultats, réalisations et obstacles à la réussite

Engagement particulier en matière de résultats : Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des institutions multilatérales de

développement (IMD) et du système multilatéral de développement.

- Les banques multilatérales de développement (BMD) ont progressé dans l'amélioration de leur coordination — priorité préconisée par le Canada — en harmonisant leurs procédures d'achat et leur documentation. La Banque mondiale et le FMI collaborent à la mise en œuvre du programme visant les PPTE. La Banque mondiale a signé un protocole d'entente avec la Banque asiatique de développement (BAsD) sur la coopération au Timor oriental, et un autre avec la Banque africaine de développement (BAfD) visant l'établissement de secteurs généraux de spécialisation et de collaboration.
- Les organismes de développement de l'ONU insistent de plus en plus sur une approche axée sur les résultats. C'est ainsi que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont tous établi des plans budgétaires fondés sur les résultats escomptés dans le contexte de leurs divers programmes. À la demande instante du Canada et d'autres donateurs, ces trois organismes se sont également entendus pour harmoniser la présentation des budgets, ce qui permettra les comparaisons et favorisera une meilleure compréhension des résultats escomptés, des activités de programme et des enveloppes budgétaires.

Besoins humains fondamentaux

Engagement principal en matière de résultats : Amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation, au logement, à l'alimentation, à la nutrition,

aux installations sanitaires et à l'approvisionnement en eau potable.

- L'Initiative pour les micronutriments (IM) — réalisée en partenariat avec l'UNICEF, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et des gouvernements de pays — a été un important élément de l'une des plus remarquables réalisations en matière de santé publique depuis l'éradication de la variole : l'utilisation généralisée du sel iodé dans le monde. Les efforts de l'IM et de ses partenaires ont permis de faire en sorte que près de 70 % du sel utilisé dans le monde soit iodé, protégeant ainsi annuellement près de 85 millions de nouveau-nés contre diverses formes de troubles du développement. L'IM a aussi permis de réaliser dans le monde de la nutrition une percée que les chercheurs avaient comme objectif depuis 20 ans : l'addition de fer et d'iode dans le sel pour prévenir à la fois les carences en fer et en iode. Des tests de laboratoire effectués auprès d'enfants du Bangladesh, du Ghana et du Guatemala, ont permis de constater chez ces enfants une réduction de 23 % des carences en fer et de 50 % des carences en iode. Dans leur ensemble, ces initiatives ont eu pour effet de protéger chaque année des millions de nouveaux-nés contre divers troubles du développement et contre des maladies comme le goitre. Elles ont en outre permis d'améliorer le rendement scolaire des enfants et, partant, de contribuer de manière substantielle au développement humain durable.
- L'OMS a signalé dans un rapport que 60,9 millions d'enfants avaient reçu un supplément de vitamine A durant les journées nationales d'immunisation contre la polio organisées dans 50 pays en 1999,

comparativement à 40 pays en 1998. Ainsi plus de 1 million d'enfants ont pu être sauvés d'une mort en bas âge et plus de 250 000 enfants ont échappé à la cécité.

Engagement principal en matière de résultats : Fourniture en temps opportun de secours d'urgence d'une manière adéquate et efficace.

- Le Canada a acheminé, par l'entremise de divers organismes, un important soutien au Kosovo pour permettre d'apporter une solution rapide aux problèmes suscités par le déclenchement des hostilités. L'aide canadienne devait initialement contribuer à sauver la vie des 900 000 réfugiés qui fuyaient la région. Le retour des réfugiés dans leur pays après la fin des hostilités a toutefois obligé la Direction générale à modifier son programme. L'hiver venu, une autre phase du programme a permis de fournir à des milliers de Kosovars vulnérables un abri et une aide matérielle.
- L'appui constant du Canada aux organismes internationaux a contribué à apporter un soutien d'urgence immédiat aux millions de victimes d'un certain nombre de situations de crise « oubliées ». Le soutien de l'ACDI aux interventions d'urgence en vertu du Programme alimentaire mondial (PAM) a contribué à nourrir dans l'année près de 89 millions de personnes, un record pour le PAM.
- L'appui accordé par l'ACDI au Service d'action contre les mines des Nations Unies (UNMAS) a contribué au renforcement de la capacité du système multilatéral d'intervenir dans les situations d'urgence liées aux mines terrestres dans le monde entier, comme ce fut le cas, par exemple, lors des inondations au Mozambique qui ont

entraîné le déplacement d'un grand nombre de personnes et délogé des mines terrestres qui avaient été posées pendant la guerre civile.

Égalité entre les sexes

Engagement principal en matière de résultats : Promotion des pleins droits des femmes et des filles.

- La Banque interaméricaine de développement (BID) a pris l'initiative de sensibiliser les banques multilatérales de développement (BMD) au problème de la violence familiale. À cette fin, elle a créé des programmes ayant pour objet de recenser les pratiques exemplaires en matière de lutte contre la violence familiale et d'accroître la capacité des gouvernements et de la société civile de s'attaquer à ce problème.

Engagement principal en matière de résultats : Réduction des inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la maîtrise et la répartition des ressources et des retombées des initiatives de développement.

- Un réseau d'écoles pour réfugiés palestiniens, soutenu financièrement par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de la Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), est fort probablement le premier au Moyen-Orient à accueillir un nombre égal de garçons et de filles. Le pourcentage d'étudiantes inscrites dans ces écoles a atteint 49,9 % en 1999.

Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement

Engagement principal en matière de résultats : Démocratisation du processus décisionnel par l'accroissement de la participation du public et le renforcement des institutions démocratiques.

- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a joué un rôle de premier plan dans les efforts internationaux pour fournir à l'Indonésie une aide technique en vue des élections générales de juin 1999. L'organisme a aidé le gouvernement indonésien à revoir sa loi électorale et a coordonné le décaissement des 90 millions de dollars de fonds fournis par des pays étrangers pour faciliter le déroulement du processus électoral. Le PNUD a également conçu un programme post-électoral axé principalement sur le renforcement des capacités des assemblées législatives nationale, provinciales et régionales et sur l'habilitation des organismes de la société civile comme parties prenantes dans le nouveau régime démocratique de « freins et contrepoids ».
- Le Fonds de consolidation de la paix a apporté un soutien au projet Afghanistan Training Initiative for Rights-based Programming visant à offrir des activités de formation aux ONG afghanes locales pour leur permettre de réaliser des projets d'aide qui favoriseront l'amélioration des conditions à l'égard des droits de la personne, en particulier ceux des femmes et des enfants. Les activités de formation ont été entreprises en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la volonté des dirigeants de respecter les droits de la personne et de gouverner de façon démocratique et efficace.

- Les programmes-pays de l'UNICEF reflètent de plus en plus, en matière de droits, les perspectives et les points de vue exprimés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Ces programmes respectent donc davantage les principes relatifs aux droits de la personne et encouragent la société civile à participer à la gestion des affaires publiques, et l'État, à rendre des comptes en ce qui concerne la prestation des services de base, notamment de ceux ayant trait à la survie, à la croissance et au développement des enfants.

Développement du secteur privé

Engagement principal en matière de résultats : Création d'un milieu plus propice au développement du secteur privé, notamment en favorisant la concurrence sur les marchés intérieurs et l'établissement de liens plus directs avec l'économie mondiale.

- Au Botswana et au Cameroun, la construction de routes rurales, avec le concours de la Banque africaine de développement (BAfD), a permis d'accroître considérablement les débouchés des éleveurs et des maraîchers locaux — des femmes pour la plupart. De petits commerces se sont établis en bordure de ces nouvelles routes. Il en est résulté un accroissement du revenu des familles et, partant, une amélioration sur les plans de la santé et de la fréquentation scolaire.

- Une évaluation de 38 projets d'une valeur totale de 400 millions de dollars, financés par le Fonds international de développement agricole (FIDA), a permis de constater que 92 % de ces projets avaient contribué à accroître considérablement le revenu et le niveau de vie des bénéficiaires ciblés, soit 1,9 million de personnes vivant en milieu rural. Dans le cas de certains projets, leur revenu a même quadruplé. Les trois quarts des projets ont contribué à améliorer le sort des femmes.

Environnement

Engagement principal en matière de résultats : Développement de la capacité des personnes, des groupes, des organismes et des institutions d'examiner les enjeux locaux et environnementaux et de collaborer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux.

- Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a financé la préparation du premier rapport produit par la Chine en vertu de l'application de la Convention sur le changement climatique. Il s'agit là d'un événement symbolique important, compte tenu que la Chine s'était jusque là carrément refusée à convenir de la nécessité que les pays en développement prennent des mesures pour contrer le phénomène du changement climatique.

Engagement principal en matière de résultats : Lutte contre les polluants et les déchets.

- La Banque mondiale a appuyé financièrement un certain nombre de projets innovateurs réalisés aux termes de l'application du Protocole de Montréal, pour aider les pays en développement à

cesser progressivement d'utiliser des substances appauvrissant la couche d'ozone. La Banque a respecté l'engagement qu'elle avait pris aux termes de cet accord de contribuer à l'élimination progressive de 70 % de l'ensemble de ces substances, et elle y est parvenue en n'utilisant que 40 % des fonds prévus à cette fin dans son budget.

Enseignements tirés de l'expérience et obstacles à la réussite

Compte tenu de la nécessité d'interventions humanitaires d'urgence complexes dont la portée et l'envergure ne cessent de s'accroître, le plus grand défi qui se pose, si l'on veut sauver des vies et créer un contexte propice au développement à long terme, demeure d'être prêt à réagir rapidement, avec coordination, et de manière à pouvoir répondre aux besoins des

victimes. Les enseignements qu'on a pu tirer des opérations menées dans le contexte du Programme d'assistance humanitaire internationale de l'ACDI ont fait ressortir l'importance d'être bien préparé à intervenir dans les régions touchées par une catastrophe naturelle. C'est pourquoi on juge maintenant très important de veiller à ce que, dans les régions isolées, on ait accès à des moyens de communication de secours (par exemple, à des téléphones mobiles) et de s'enquérir d'avance, auprès des fournisseurs, des meilleurs prix qu'ils consentent sur les fournitures les plus en demande à l'arrivée de la saison des ouragans. La Direction générale des programmes multilatéraux est d'ailleurs à mettre sur pied une unité d'intervention d'urgence qui sera chargée d'actualiser en conséquence le processus de prise de décisions et de rendre plus expéditive la procédure d'approbation des demandes d'aide.

Partenariat canadien

| | |
|---|-----------------------|
| Dépenses prévues, en dollars (RPP, 1999-2000) | 270,3 millions |
| Autorisations totales, en dollars (Comptes publics) | 284,0 millions |
| Dépenses réelles en 1999-2000, en dollars | 283,9 millions |

Note : Ces montants comprennent les dépenses de programme et de fonctionnement. Pour de plus amples précisions, voir le tableau 2 à la page 67.

Objectif

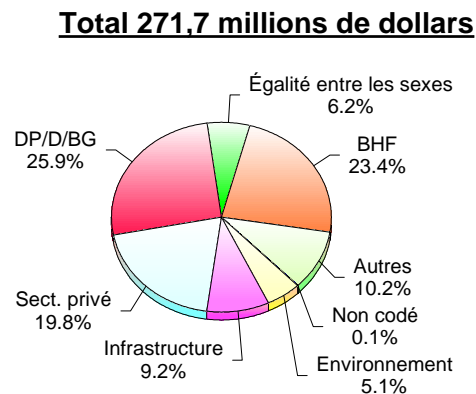
Encourager la création de partenariats mutuellement avantageux entre des organismes canadiens et ceux de pays en développement afin de favoriser le développement durable et de réduire la pauvreté dans les pays en développement.

Contexte

En 1999-2000, la Direction générale du partenariat canadien (DGPC) a déboursé 271,7 millions de dollars, soit 16,8 % des dépenses de programme liées à l'APD. Quelque 23,4 % de cette somme ont été consacrés aux besoins humains fondamentaux et 25,9 %, aux droits de la personne, à la démocratisation et à la saine gestion publique.

Figure 14

Dépenses de programme liées à l'APD en 1999-2000 : Partenariat canadien



Le programme de la Direction générale du partenariat canadien comporte trois grandes caractéristiques. La première réside dans le fait qu'il soutient des projets et programmes qui sont élaborés, soumis et mis en œuvre par des organismes canadiens autres que l'Agence, en collaboration avec des organismes de contrepartie dans les pays en développement. Ainsi, les Canadiens contribuent à façonner le programme d'APD du Canada et permettent aux pays en développement d'accéder à un savoir-faire qui peut être transmis avec efficacité par des partenaires non gouvernementaux. Le soutien que l'Agence apporte aux organismes internationaux aide la Direction générale du partenariat canadien à concentrer ses efforts sur des questions qui revêtent de l'importance pour le monde entier, comme celle de l'environnement.

La deuxième caractéristique du programme de la Direction générale est le partage des frais. Les organismes partenaires au Canada et dans les pays en développement doivent consacrer des ressources à leurs initiatives en matière de développement.

La troisième grande caractéristique est la participation canadienne. En permanence, la Direction générale entretient des rapports avec des centaines d'organismes partenaires et entreprises du secteur privé du Canada et du monde entier, et appuie plus de 1 300 projets et programmes dans à peu près tous les secteurs dans plus de 130 pays. La Direction générale accorde en outre 1 000 bourses d'études et de stages par l'intermédiaire du Programme de bourses et du Programme des jeunes stagiaires internationaux. Les partenaires de l'Agence sont des entreprises, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, des universités, et d'autres.

Défis et stratégies

La Direction générale a continué de collaborer avec ses partenaires canadiens avec l'intention de trouver des méthodes pour rendre compte des résultats en matière de développement, au moyen d'indicateurs mesurables. Les partenaires canadiens ont à leur tour aidé les partenaires du Sud à raffiner leur façon d'appliquer le principe de la planification et de l'exécution des programmes axées sur les résultats. Certains défis, comme l'application de mesures propres à inciter les organismes financés en vertu du programme de Partenariat canadien à adopter une politique visant l'égalité entre les hommes et les femmes, ne pourront être relevés qu'à plus long terme.

Une fois de plus, on a constaté qu'il est possible et utile d'inciter les entreprises privées canadiennes à rechercher et à exploiter les occasions de partenariat. Depuis sa création en 1978, le Programme de coopération industrielle a contribué à la réduction de la pauvreté par la voie d'une croissance sociale et économique dans les pays en développement, en apportant un soutien à des projets d'infrastructure et d'investissement industriel,

projets totalisant 9,8 milliards de dollars en investissements de l'ACDI et du secteur privé. Du même coup, il a permis la vente de produits et de services canadiens d'une valeur de 5 milliards de dollars, favorisant ainsi la prospérité économique du Canada.

Les programmes qu'administrent la Direction générale du partenariat canadien ont pour effet de mettre à profit et de décupler par effet multiplicateur les connaissances, le savoir-faire, la créativité et les ressources dont disposent les organismes canadiens et ceux des pays en développement. C'est dans l'optique de ce principe que les Journées de la coopération internationale de l'an 2000 organisées par l'ACDI — les premières à toucher tous les secteurs — ont eu lieu. Une évaluation de ces Journées a révélé que les trois quarts des 1 400 participants jugeaient que cette activité permettait des échanges de vues constructifs à l'égard des orientations de politique.

Engagements en matière de résultats, réalisations et obstacles à la réussite

Besoins humains fondamentaux

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de développement humain durable.

- Deux études effectuées séparément ont recommandé qu'on soutienne financièrement les efforts des établissements d'enseignement canadiens en matière de développement international. Ces études portaient sur le programme Partenariats universitaires en coopération et développement et sur le Programme de partenariat des collèges canadiens. Elles ont montré que les objectifs poursuivis dans le contexte de ces deux programmes étaient

utiles tant pour le Canada que pour les pays en développement. Leurs auteurs se sont dits d'avis que les projets des collèges communautaires avaient aidé les pays en développement à accroître leurs capacités en matière d'administration et d'enseignement et ont recommandé vivement qu'on privilégie le renforcement des capacités des pays en développement ainsi que la surveillance et l'évaluation de la façon dont les projets et les programmes sont exécutés.

- Le bénévole type du développement international est, pour l'essentiel un travailleur du savoir, un instrument par excellence de partage des connaissances. Telle est la principale conclusion qui s'est dégagée d'une analyse conceptuelle du Programme d'envoi de volontaires de l'ACDI. Cette analyse est venue confirmer ce que d'autres études avaient déjà permis de constater, à savoir que le secteur bénévole joue un rôle très important dans la promotion des valeurs de stabilité, de tolérance et de démocratie.

Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement de la capacité de la société civile de s'attaquer aux problèmes relatifs au respect des droits de la personne et de mieux assurer la sécurité des personnes.

- Un programme quinquennal parrainé par Inter Pares et en voie de réalisation au Canada et dans 16 pays en développement contribue à mettre en place les conditions propices au changement social. Dans bien des cas, la transformation s'est déjà opérée. Le programme favorise une participation accrue de la société civile au processus de

prise de décisions aux échelons local, régional et national. Au Pérou, les autorités locales ont commencé à consulter les fédérations de femmes sur des questions d'intérêt communautaire.

Engagement principal en matière de résultats : Renforcement des capacités des organismes voués à la protection et à la défense des droits de la personne.

- Dans le contexte de son programme triennal (de 1997 à 2000) auquel l'ACDI accorde son soutien à hauteur de 970 000 \$, l'organisme CoDevelopment Canada (CoDev) s'est joint à la Fédération des enseignantes et enseignants de la Colombie-Britannique pour créer le réseau de la société civile pour l'éducation publique dans les Amériques (en espagnol, *Red SEPA*, c'est-à-dire, *Red Social para la Educación Pública en las Américas*). Le réseau vise à faire avancer les intérêts de la société civile en vue d'améliorer les services d'éducation publique. En outre, dans les pays d'Amérique latine où CoDev collabore en partenariat avec les enseignants locaux, de plus en plus de femmes occupent des postes au sein des bureaux de direction d'organismes tels l'« Union des travailleurs de l'enseignement du Guatemala » et le « Mouvement de réforme des éducateurs panaméens ». Avec le soutien financier de CoDev et de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, les enseignantes qui font partie de l'« Union des travailleurs de l'enseignement du Costa Rica » ont produit, à l'intention des écoles maternelles et élémentaires, du matériel pédagogique de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. L'utilisation de ce outil devrait contribuer à l'élimination des stéréotypes sexistes dans le système d'éducation de ce pays.

Environnement

Engagement principal en matière de résultats : Lutte contre les polluants et les déchets.

- Un projet réalisé conjointement par l'organisme Resource Efficient Agricultural Production (REAP) Canada et sa contrepartie philippine, Paghida-et sa Kauswagan Development Group (PDG), a pour objet de promouvoir la diversification des cultures et les méthodes agricoles écologiques. Ce projet contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du fait qu'il permet de diminuer la consommation de combustibles fossiles, d'accroître le stockage de carbone dans le sol et dans la végétation et d'encourager l'utilisation de cuisinières à résidus de riz, réduisant d'autant la consommation de bois.

Enseignements tirés de l'expérience et obstacles à la réussite

Une analyse a permis de faire les constatations suivantes : dans 74 % des cas, les résultats escomptés des programmes et projets échantillonnés aux fins du rapport de la Direction générale du partenariat canadien pour 1999-2000 allaient probablement être atteints ou dépassés; des problèmes solubles se posaient dans 8,7 % des cas et, dans 1,9 % des cas, des problèmes graves; dans 15,4 % des cas, les gestionnaires responsables estimaient qu'il était encore trop tôt pour procéder à une telle évaluation des programmes et projets.

Un des enseignements qui se sont dégagés des activités de la Direction générale durant cet exercice, c'est qu'il s'impose d'amener tous les partenaires clés à participer à chacune des étapes de la planification et de l'exécution des projets. Leur participation est essentielle pour que tous les intervenants, au Canada comme dans le pays bénéficiaire, partagent une même

connaissance et compréhension des enjeux du programme et une même volonté de contribuer à sa réalisation. Parmi les autres enseignements tirés des activités de la Direction générale, on peut mentionner l'importance que revêtent, tant pour le Canada que pour les pays en développement concernés, les liens d'amitiés qui se tissent grâce aux échanges d'étudiants et à d'autres interactions de ce genre.

L'incertitude politique demeure un facteur de première importance pour ce qui est de la viabilité éventuelle de tout projet. Par exemple, si, dans un pays où l'on envisage de réaliser un projet, il y a des élections générales à l'horizon, les tensions politiques risquent de s'en trouver exacerbées et, partant, de chambarder, voire de faire dérailler, le cheminement critique du projet et d'obliger ses responsables à revoir les priorités qu'ils avaient initialement fixées. Par conséquent, de telles éventualités doivent être prises en considération à l'étape de l'élaboration et de l'approbation d'un projet.

Parfois, quand des problèmes graves surviennent au cours de la réalisation d'un projet, il faut mettre fin au projet en question. Mais lorsque les problèmes qui se posent ne sont pas insolubles, des mesures correctives peuvent être prises, pourvu qu'on procède le plus rapidement possible, mais non inconsidérément, pour remettre le projet sur les rails. Il s'est présenté un cas où l'on a jugé nécessaire de changer de gestionnaire en cours de route afin de restaurer les chances de réussite du programme en cause. Le changement s'est opéré après consultations entre le bureau de direction de l'organisme partenaire canadien et celui de l'organisme partenaire correspondant dans le pays en développement. Après coup, les deux ont convenu que le changement s'était révélé un facteur positif pour la poursuite et la viabilité du programme.

Politiques

| | |
|---|---------------------|
| Dépenses prévues, en dollars (RPP, 1999-2000) | 8,0 millions |
| Autorisations totales, en dollars (Comptes publics) | 8,9 millions |
| Dépenses réelles en 1999-2000, en dollars | 8,9 millions |

Note : Pour de plus amples précisions, voir le tableau 2 à la page 67.

Objectifs

Formuler et recommander des politiques, offrir des conseils éclairés, élaborer des plans stratégiques en matière de développement durable et fournir à l'ACDI des renseignements sur le développement.

Contexte

La Direction générale des politiques formule et met à jour le cadre stratégique de l'APD en vue de faciliter la réalisation du mandat et des priorités de l'Agence, lesquels s'inscrivent dans les objectifs et les intérêts plus vastes de la politique étrangère du Canada. La Direction générale suit de près les enjeux et les tendances de l'aide au développement, par exemple, les liens qui existent entre la consolidation de la paix et le développement. Elle fournit des conseils stratégiques et de l'information au premier ministre, à la ministre, à l'Agence et aux ministères intéressés, sur un large éventail de questions de stratégie et de principe en matière de développement à court et à long terme. Elle met aussi son savoir-faire scientifique et technique au service de l'Agence et, dans certaines circonstances, par exemple, lorsqu'une évaluation environnementale est exigée, elle veille à ce que l'Agence respecte les lois en vigueur.

La Direction générale des politiques est la première responsable de la planification stratégique et de la gestion de l'enveloppe de l'aide internationale et en assure la répartition au nom de l'ACDI. À l'échelon national, elle collabore étroitement avec les ministères et organismes concernés à l'élaboration d'orientations stratégiques et à la gestion de dossiers afin que la politique gouvernementale reflète pleinement la diversité des relations que le Canada entretient avec les pays en développement. Sur le plan international, elle s'efforce d'améliorer la coordination des orientations de la politique canadienne en matière de développement avec celles des autres pays donateurs. Elle contribue aussi à faire valoir les points de vue du Canada devant des forums internationaux et veille à ce que les orientations stratégiques du gouvernement en matière de développement international traduisent les engagements internationaux du Canada.

La Direction générale gère la bibliothèque de l'ACDI ainsi que la Mémoire centrale de l'Agence, qui constitue en fait sa banque de données, et elle produit l'information dont l'Agence a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités nationales et internationales à l'égard de son obligation de rendre compte des dépenses qu'elle effectue en vertu du programme d'APD.

Défis et stratégies

La Direction générale des politiques a veillé à ce que les priorités et les programmes de l'ACDI concordent avec les grands objectifs nationaux et respectent les lois et règlements du Canada. Pour ce faire, elle a coordonné les activités de planification stratégique de l'Agence et donné des lignes directrices aux directions générales chargées de la gestion des

programmes et des projets qu'englobe l'enveloppe de l'aide internationale.

L'ACDI a réorganisé son équipe de scientifiques et de spécialistes. La nouvelle structure lui permet de faire appel à des ressources spécialisées pour analyser ses stratégies et élaborer ses programmes. Cette structure devrait également, dans le contexte de l'application du principe de la gestion axée sur les résultats, aider les directions générales à analyser plus à fond certaines questions, par exemple, celles relatives à l'environnement et aux orientations de politique sociale.

Résultats escomptés et exemples de réalisations

Résultat escompté : Fournir des conseils et des renseignements justes et opportuns à caractère scientifique, technique et en matière d'orientations de politique, sur les dossiers de l'aide internationale, à l'intention du gouvernement, de la ministre, de l'ACDI et d'autres ministères.

- La Direction générale a joué un rôle consultatif de premier plan, à l'échelle interministérielle, dans les prises de position du Canada en vue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU qui portait sur le développement social, du Forum mondial sur l'éducation pour tous qui s'est tenu à Dakar et des travaux de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (Global Alliance for Vaccines and Immunization – GAVI). Elle a également fourni, sur un certain nombre de sujets, des conseils techniques et stratégiques aux directions générales ou ministères intéressés ainsi qu'à des partenaires de l'Agence. Parmi ces sujets, notons la législation canadienne visant à contrer la corruption d'agents publics

étrangers et les consultations menées auprès d'ONG canadiennes par Condition féminine Canada à propos de l'égalité entre les sexes.

- Le Centre d'information sur le développement a répondu à plus de 37 000 demandes de renseignements de la part de Canadiens, d'employés de l'ACDI et de représentants des milieux du développement, une augmentation de 5 % par rapport à 1998-1999.

Résultat escompté : Orientation de la planification stratégique et gestion efficace de l'enveloppe de l'aide internationale de manière à harmoniser les programmes de l'ACDI avec les lois et les priorités du gouvernement.

- L'ACDI a contribué techniquement et financièrement à l'élaboration et à l'adoption éventuelle d'une nouvelle convention mondiale en vue de contrôler et d'éliminer les polluants organiques persistants (POP) dans les pays en développement. La conclusion d'une telle convention constitue une importante priorité du gouvernement canadien.

Résultat escompté : Influence concrète des positions du gouvernement canadien et des politiques de l'ACDI sur les programmes d'action nationaux et internationaux en matière d'aide internationale.

- Le Canada préside le Groupe de travail [du CAD] sur la coopération pour le développement et l'environnement et a réussi à faire modifier l'ordre du jour du Groupe pour qu'on y traite de certaines grandes priorités des gouvernements qui ont aussi un lien avec les objectifs du Canada en matière de développement international. Parmi ces priorités, notons les aspects

environnementaux des objectifs socioéconomiques internationaux à l'égard des pays en développement.

Résultat escompté : Production, dans les délais établis, d'orientations, de stratégies et de lignes directrices détaillées, pertinentes et techniquement applicables. Harmonisation des politiques de l'ACDI avec celles des ministères concernés, et inversement.

- En collaboration avec la Direction générale des programmes multilatéraux et en consultation avec divers partenaires canadiens de l'Agence, la Direction générale des politiques a produit un document cadre intitulé *Égalité entre les sexes et consolidation de la paix : un cadre d'action*, destiné à servir de guide aux organismes qui œuvrent dans le domaine de la gestion des conflits; ce document traite

des liens qui existent entre les questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes, les conflits et les opérations de consolidation de la paix. Produit dans les deux langues officielles, il a été largement diffusé au Canada et à l'étranger dans les organismes et institutions qui participent aux opérations de paix.

- Parmi les nouveaux outils visant à faciliter la réalisation des priorités et des objectifs de l'ACDI, on peut mentionner le rapport intitulé *Cinquante ans de coopération pour le développement : Bilan et perspectives*, un instrument de base qui permettra à l'Agence de pousser plus loin son analyse et de mieux définir ses orientations, ainsi qu'un plan d'action de lutte contre le VIH/sida dont la version finale a été préparée en prévision de la treizième Conférence internationale sur le sida, à Durban en juillet 2000.

Communications

| | |
|---|----------------------|
| Dépenses prévues, en dollars (RPP, 1999-2000) | 11,1 millions |
| Autorisations totales, en dollars (Comptes publics) | 12,0 millions |
| Dépenses réelles en 1999-2000, en dollars | 12,0 millions |

Note : Ces montants comprennent les dépenses de financement du Programme d'information sur le développement (PID). Pour de plus amples précisions, voir le tableau 2 à la page 67.

Objectifs

Sensibiliser davantage les Canadiens aux programmes d'aide au développement et de coopération internationale du Canada et les amener à soutenir plus à fond ces programmes.

Contexte

Les communications sont essentielles pour tisser des liens entre l'ACDI et une grande variété de groupements et de personnes dont la collaboration est indispensable à la réussite des activités de coopération pour le développement. Les communications sont en outre un élément crucial pour répondre au souhait des Canadiens d'être tenus au courant, comme ils en ont le droit, des initiatives de développement international que le gouvernement entreprend en leur nom avec l'argent de leurs impôts.

L'approche de plus en plus stratégique qu'a adoptée l'ACDI dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de ses activités commence à porter fruit. L'intérêt croissant que suscite le site Web de l'ACDI, le succès des projets que finance le Programme d'information sur le développement, le nombre croissant de partenaires, dont des ONG et certains ministères, qui appuient les efforts de

l'ACDI en matière de communications, le nombre croissant de membres du personnel des programmes de l'ACDI qui participent aux activités de communications sont autant d'indications que les investissements actuels de l'Agence dans les communications sont nécessaires et en valent la peine.

Défis et stratégies

Dans la poursuite de ses objectifs, la Direction générale des communications s'est appliquée avec beaucoup de succès à relever deux grands défis. Le premier consistait à trouver des façons d'exploiter les nouvelles technologies de communications pour donner un visage humain au développement. Au cours de l'exercice 1999-2000, l'ACDI s'est attaquée à ce défi en réorganisant son site Web de manière à en accroître l'efficacité, la convivialité et l'attrait pour la clientèle des jeunes et à se conformer aux nouvelles lignes directrices du Conseil du Trésor en cette matière. Le site a continué d'être une importante source d'information à jour sur les situations d'urgence, comme il en est survenu au Mozambique, au Timor oriental et au Kosovo. On a par ailleurs instauré un service d'abonnement électronique pour faciliter l'accès aux communiqués de presse, discours et bulletins d'information émanant de l'Agence. Au cours de l'exercice financier visé par le présent rapport, le nombre mensuel d'internautes qui visitent le site Web de l'Agence est passé de 23 000 à 33 000.

Le second défi majeur que devait relever la Direction générale consistait à trouver des façons plus efficaces de seconder les efforts des partenaires existants de l'ACDI en matière de communications et de collaborer avec un plus grand nombre de nouveaux partenaires de l'Agence. De concert avec la Canadian Community Newspapers Association (CCNA),

l'ACDI a lancé un programme de récompense de l'excellence dans la rédaction de textes sur la coopération internationale. La CCNA regroupe 680 journaux communautaires qui rejoignent chaque semaine quelque 10,7 millions de lecteurs.

L'ACDI continue de participer activement au programme Notre millénaire, une initiative que mène, à l'échelle du pays et sur une période de 18 mois, l'organisme Les fondations communautaires du Canada. Dans le contexte de ce projet, les Canadiens sont invités à souligner le passage au nouveau millénaire en offrant des dons à leur collectivité locale. Cette campagne, qui se poursuit tout au cours de l'an 2000, a déjà dépassé l'objectif de susciter la participation de 10 % des Canadiens. En effet, plus de 3,3 millions de Canadiens ont contribué à la concrétisation de 3 000 dons communautaires enregistrés auprès du site Web du programme Notre millénaire.

Après d'intenses consultations auprès des partenaires habituels de l'Agence, la Direction générale des communications et la Direction générale du partenariat canadien ont élaboré la stratégie de l'ACDI en matière d'engagement du public (*Stratégie d'engagement du public et Plan d'action*). Dans le contexte de la mise en œuvre de cette stratégie, l'ACDI et ses partenaires ont convenu de réaliser conjointement des projets dans des domaines comme celui de la surveillance systématique des reportages des médias et celui de la recherche sur l'opinion publique.

Résultats escomptés et exemples de réalisations

Résultat escompté : Connaissance et compréhension accrues des enjeux de la coopération internationale se traduisant par

une participation éclairée des groupes cibles clés aux activités de développement.

- Entre juillet 1999 et février 2000, 255 chaînes de télévision ont diffusé des annonces d'intérêt public préparées par la Fondation Aga Khan du Canada à propos d'initiatives qui ont été couronnées de succès dans les domaines de la santé et de la condition féminine au Pakistan, au Tadjikistan et au Bangladesh. Ce projet, financé à même le budget du Programme d'information sur le développement (PID), comportait en outre l'insertion d'un encart dans le numéro de février 2000 des magazines *Maclean's* et *L'actualité*.
- Le PID a financé la production de *Children of the Earth*, une série de 12 émissions radiophoniques qui a permis à quelque 500 000 Canadiens de se renseigner sur divers sujets, dont la situation des enfants qui vivent dans un climat de violence, le travail des enfants et les services de santé et d'éducation de base destinés aux enfants.
- En juin 1999, les magazines *Homemaker's* (800 000 lecteurs) et *Madame au foyer* (200 000 lecteurs) ont publié un reportage spécial de 10 pages sur les femmes réfugiées du Kosovo. En octobre 1999, les auditeurs de Vision TV ont pu se renseigner sur le travail des Canadiens au Kosovo grâce à un documentaire portant notamment sur les activités de la juge Louise Arbour, ex-procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et de l'équipe canadienne médico-légale de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) au Kosovo.
- Un film d'une durée de deux heures, tourné pour la télévision et intitulé *Dr Lucille : la remarquable histoire de Lucille Teasdale*, a

été produit en vue de faire connaître à des millions de Canadiens l'œuvre de Lucille Teasdale, cette chirurgienne de Montréal qui est décédée du sida après avoir consacré 30 ans de sa vie au peuple ougandais. Par ailleurs, un segment des *Minutes du patrimoine* consacré à Lucille Teasdale a été réalisé pour diffusion à quelque 23 millions de Canadiens dans environ un millier de salles de cinéma aux quatre coins du Canada.

Résultat escompté : Soutien accru, de la part de publics cibles clés, au programme d'aide et de coopération du Canada.

- Une nouvelle publication, *Citoyens du monde à l'œuvre*, présente aux Canadiens des exemples concrets de projets dont la réalisation a porté fruit dans divers pays en développement et de la contribution canadienne aux projets en question. Cette publication a été lancée en mars 1999 sur le site Web de l'ACDI, et 10 000 exemplaires en ont en outre été distribués dans des écoles et des ONG.
- *Chaque goutte d'eau*, une pièce de théâtre s'adressant aux élèves du secondaire, traite des fausses perceptions que se font parfois les jeunes Canadiens du programme d'aide de l'ACDI. L'évaluation de la pièce, après des représentations pilotes dans trois établissements scolaires, révèle que son approche interactive et divertissante réussit fort bien à susciter l'intérêt des jeunes.
- Une exposition mettant en lumière des projets et des réalisations de l'ACDI a été présentée à l'occasion d'importantes assemblées, notamment lors des réunions annuelles de l'Association canadienne des journalistes, en avril 1999, et de la Société canadienne de santé internationale, en novembre 1999.

Services généraux

| | |
|---|----------------------|
| Dépenses prévues, en dollars (RPP, 1999-2000) | 51,3 millions |
| Autorisations totales, en dollars (Comptes publics) | 57,9 millions |
| Dépenses réelles en 1999-2000, en dollars | 56,9 millions |

Note : Ces montants comprennent les dépenses de programme et de fonctionnement. Pour de plus amples précisions, voir le tableau 2 à la page 67.

Objectif

Veiller à ce que l'Agence dispose des services de soutien nécessaires pour réaliser, de façon efficace et efficiente, les objectifs du programme d'aide au développement international, conformément à la politique, aux procédures et aux contrôles de l'administration fédérale.

Contexte

Au cours de l'exercice visé par le présent rapport, le secteur d'activités des Services généraux a englobé les activités de la haute direction de l'Agence, de la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs et de la Direction générale de l'examen du rendement. Ce secteur fournit à l'Agence des services de soutien qui ne sont pas directement liés à un mécanisme particulier d'exécution du programme d'aide au développement international de l'ACDI.

Les Services généraux fournissent l'infrastructure des systèmes de gestion et d'information, apportent un appui aux dirigeants de l'Agence et disposent des ressources humaines, des services juridiques et des autres moyens nécessaires pour assurer le

fonctionnement efficace et économique de l'Agence.

La Direction générale de l'examen du rendement contribue par ses activités à maximiser l'appui de l'ACDI au développement durable en conseillant les différentes directions générales sur l'application du principe de la gestion axée sur les résultats. Elle leur offre aussi des outils de contrôle et de mesure du rendement. Elle fournit en outre à l'Agence des conseils indépendants et objectifs sur la pertinence, les chances de réussite et le rapport coût-efficacité de ses politiques, programmes, ententes de partenariat et mécanismes d'exécution; elle donne des garanties concernant le rendement du cadre de gestion, l'intégrité des données sur le rendement, et la probité et la rigueur avec lesquelles sont gérés les fonds publics; elle remplit les fonctions de liaison et de coordination en ce qui concerne les vérifications effectuées par le Bureau du vérificateur général, le Secrétariat du Conseil du Trésor et d'autres organismes.

Défis et stratégies

La Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs poursuit depuis quelques années la mise en œuvre du projet Phénix. Ce projet avait pour objet d'améliorer le système de gestion de l'information de l'ACDI, d'actualiser les systèmes de gestion des finances, des marchés et autres de l'Agence, et de faire en sorte que tous les systèmes critiques de l'Agence soit aptes à effectuer un passage sans heurt à l'an 2000. Trois autres projets spéciaux ont demandé des efforts considérables au cours de l'exercice : l'implantation de la Norme générale de classification (NGC), la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie d'information financière du gouvernement (SIF) et l'installation du nouveau module du logiciel des Ressources humaines, le logiciel

SIA/SAP (Système d'information de l'Agence/Systèmes, Applications et Produits).

Au cours de l'exercice 1999-2000, l'Agence a pris acte du besoin d'améliorer la gestion de l'information et des connaissances dans l'optique d'un effort à long terme visant à rehausser l'efficacité de ses activités. Après avoir procédé à un examen complet de la façon dont étaient gérées l'information, les technologies de l'information et les connaissances, le poste de dirigeant principal de l'information a été créé pour marquer l'importance de ce champ d'activité. L'Agence a en outre procédé à la mise sur pied de la nouvelle Direction générale de la technologie et de la gestion de l'information, pour accroître la visibilité, la planification et la responsabilisation. On a aussi établi de nouveaux modèles de fonctionnement de façon à pouvoir mieux harmoniser les besoins liés au fonctionnement de l'Agence et les solutions en matière de technologie et de gestion.

Résultats escomptés et exemples de réalisations

Résultat escompté : Amélioration de la gestion stratégique des ressources humaines

- La création d'une équipe de projet spécialement affectée à l'implantation de la Norme générale de classification (NGC) et la mise à contribution de l'unité de classification de la Direction des ressources humaines ont permis que cette opération soit réalisée à l'échelle de l'Agence et conformément au principe de la gestion axée sur les résultats. On a d'abord procédé à la description et à l'évaluation de tous les postes existants à l'ACDI, après quoi on a effectué une première analyse d'incidence organisationnelle laquelle a été soumise au Comité de direction de l'ACDI.

Résultat escompté : Fourniture de services efficaces, efficaces et de qualité

- L'Agence a conservé son Comité de révision des évaluations après avoir constaté qu'il jouait un rôle utile à l'égard du contrôle de la qualité et de la sauvegarde de l'intégrité du processus de passation de marchés de l'Agence. En outre, une analyse des coûts de l'exécution des opérations sur le terrain a permis de conclure que le modèle de répartition des coûts utilisé par le MAECI est un outil budgétaire efficace qui permet de répartir adéquatement les coûts.
- L'ACDI a réalisé des progrès marqués en ce qui concerne la communication par voie électronique avec ses bureaux à l'étranger et ses partenaires. L'Agence a accru son aptitude à soutenir de manière efficace et efficiente les activités de développement international, en actualisant ses outils, en offrant un encadrement plus étroit pour aider les intervenants à tirer pleinement avantage de ces outils et en créant des mécanismes qui permettent aux bureaux de l'Agence partout dans le monde de partager l'information. L'exploitation accrue de la capacité d'outils Internet tels les réseaux extranet a favorisé un échange plus dynamique de l'information. Un nouveau système de production de rapports a été mis en place lequel a pour effet de simplifier la production de rapports ayant trait aux activités que finance l'Agence mais dont l'exécution est confiée à des partenaires, ainsi que la gestion de ces activités.
- On a déployé de nouveaux efforts en vue d'alléger le fardeau administratif qui représente le processus de passation des marchés. La procédure de demande d'approbation a été abolie. Elle constituait un irritant pour l'Agence elle-même, mais

également pour ses partenaires, qui l'accusaient de faire de la micro-gestion.

Résultat escompté : Renforcement des partenariats avec la clientèle interne et externe

- Sensible aux suggestions de ses clients et de ses partenaires, l'ACDI a mis en œuvre des mesures en vue de mieux satisfaire leurs attentes. Pour rendre plus transparent son processus d'évaluation des propositions, l'ACDI dévoile maintenant aux soumissionnaires les scores qu'ils ont obtenus sur chacun des éléments de la grille d'évaluation. À compter d'avril 2000, le score obtenu par le soumissionnaire retenu, à l'égard de chaque grand volet de l'appel d'offres, sera également communiqué aux soumissionnaires non retenus, à l'occasion de séances bilan (« débriefing ») que l'Agence tiendra à l'intention de ceux-ci. L'ACDI a amélioré ses communications avec ses partenaires en affichant sur son site Web les projets qu'elle entend réaliser, et ce, dès le stade de la planification. L'Agence a organisé des séances d'information dans l'Ouest et dans l'Est du

Canada pour expliquer son processus de passation des marchés et pour inciter des partenaires éventuels à s'intéresser à ses projets. En réaction à une présentation de l'ACDI sur la possibilité de passer un marché avec des retraités de la fonction publique fédérale recevant une pension, le Secrétariat du Conseil du Trésor a demandé à l'Agence de jouer un rôle actif dans la révision de la politique du gouvernement sur cette question, afin que les autres ministères puissent bénéficier de son expérience à cet égard. Par ailleurs, de concert avec le Conseil du Trésor et d'autres ministères, l'ACDI a joué un rôle de premier plan dans l'établissement de normes et de lignes directrices relatives aux préavis d'adjudication de contrats (PAC) conformément aux recommandations faites en ce sens par le Bureau du vérificateur général.

- L'ACDI a revu sa politique sur le harcèlement en milieu de travail. Sa nouvelle politique lui a valu des félicitations de la part de membres du personnel de l'Agence et d'autres ministères, y compris le Conseil du Trésor.

Section III : Consolidation de rapports

Paiements de transfert

Le rapport sur les paiements de transfert figure dans la section IV sur le rendement financier, dans les tableaux 7a et 7b. Le premier tableau présente les paiements de transfert de l'ACDI par type de subvention et de contribution, et le tableau 7b présente les renseignements par activité ou secteur d'activités.

L'ACDI élabore son système de rapport au sein de son nouveau système financier intégré SAP. Elle sera donc en mesure de fournir des renseignements sur les paiements de transfert par objectif de programme clé.

Approvisionnement et marchés

Les approvisionnements et les marchés dans le cadre du mandat de l'ACDI

L'approvisionnement et la passation de marchés jouent un rôle important dans la réalisation du mandat de l'ACDI, principal organisme du gouvernement fédéral chargé d'administrer le programme canadien d'aide publique au développement (APD). Le mandat de l'ACDI englobe le soutien au développement durable dans les pays en développement, afin de réduire la pauvreté et de contribuer au développement d'un monde sûr, prospère et équitable. L'Agence fait appel à deux principaux mécanismes de programmes pour apporter une aide : le mécanisme directif, lorsqu'il s'agit d'une initiative lancée par l'ACDI et le mécanisme réactif, en réponse aux initiatives lancées par des partenaires de développement. L'aide est apportée sous la forme de biens livrés dans les pays en développement par la voie d'une attribution de

marchés, et sous la forme de services au moyen d'accords de subventions et de contributions.

Sources de renseignements publics

Les sites Web suivants renferment de plus amples renseignements sur le régime d'approvisionnement et de passation de marchés de l'ACDI :

- *Faire affaire avec l'ACDI* (<http://www.acdi-cida.gc.ca>) renseigne sur les possibilités de collaboration avec l'ACDI (*Comment faire affaire avec l'ACDI*). On y trouve aussi des explications générales, des liens sur le processus de passation des marchés de l'ACDI et des renseignements sur le mécanisme « réactif » de l'ACDI ayant trait aux propositions non sollicitées, les programmes de financement comme le Programme de coopération industrielle et le programme Renaissance Europe de l'Est. On y trouve en outre des renseignements sur l'accès aux occasions d'affaires émanant d'organismes multilatéraux. Les liens portant précisément sur la passation des marchés sont les suivants :
 - i. *Information touchant les marchés* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/infomarches.htm>), sur la politique et le processus de gestion des approvisionnements et des marchés.
 - ii. *Occasions actuelles d'affaires* (<http://www.acdi-cida.gc.ca/occasionsactuelles.htm>), sur la passation des marchés. Les renseignements donnés portent notamment sur les sujets suivants :
 - a. Projets au stade de la planification (pipeline) : renseignements préliminaires sur les projets à l'état de conception qui, selon toutes probabilités, feront l'objet d'un appel

- d'offres une fois qu'ils auront été pleinement élaborés;
- b. Lien avec le système électronique d'appels d'offres MERX, où les occasions de marchés seront affichées;
 - c. Accords d'offres à commandes : un guide à ce propos;
 - d. Marchés de services et lignes de crédit : liste et brève description des projets avec coordonnées des fournisseurs et pourcentage des fonds non dépensés. Des renseignements utiles dans la recherche d'occasions de sous-traitance.

Initiatives nouvelles

- Établissement d'un projet pilote de résolution officielle des différends sur la passation de marchés.
- Participation à l'initiative Gouvernement en direct par laquelle le gouvernement fédéral vise à étudier l'utilisation de l'infrastructure de technologie de l'information SAP comme plate-forme de l'approvisionnement électronique à l'échelle du gouvernement.
- Adoption de la nouvelle version des meilleures pratiques du Conseil du Trésor pour l'utilisation des préavis d'adjudication de contrat (PAC) nécessaires à l'émission de certains contrats à un fournisseur exclusif.

Développement durable

L'ACDI révisé à l'heure actuelle sa stratégie de développement durable (*Notre engagement à l'égard du développement durable*). La nouvelle version sera déposée au Parlement en décembre 2000.

Un groupe de travail regroupant divers intervenants à l'échelle de l'Agence a été créé à cette fin sous l'autorité du Comité de direction.

Portée du mandat de l'Agence à l'égard du développement durable

L'ACDI a pour mandat de promouvoir le développement durable par la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Compte tenu du fait qu'elle doit conjuguer, dans le contexte international, la situation de ces pays et les intérêts canadiens, l'ACDI estime que certains facteurs doivent sous-tendre le développement durable : un environnement sain, le développement économique, la stabilité politique, les droits des citoyens, le développement social, l'équité et la diversité culturelle.

Pour remplir son mandat, elle compte sur l'engagement et les compétences de son personnel, sur le soutien et la participation de ses partenaires canadiens et internationaux, ainsi que sur le dynamisme, la motivation et la vision des pays en développement eux-mêmes. L'ACDI est d'avis que le développement durable ne se résume pas à la mise en place de programmes et de projets visant à réduire les effets négatifs sur l'environnement. Il faut faire davantage : chercher des moyens d'améliorer constamment les activités qu'elle réalise au nom des Canadiens et des Canadiennes. Cette façon de procéder permet de prendre en compte dans le processus décisionnel les répercussions économiques, sociales et environnementales afin d'aider les plus démunis tout en permettant au Canada de continuer d'avancer.

Pour l'ACDI, l'amélioration de sa stratégie est un exercice important à l'égard des éléments suivants :

1. **Sensibilisation des principaux décideurs canadiens à l'importance des stratégies de développement durable de deuxième génération du gouvernement fédéral** : Il est indispensable qu'un leadership énergique s'exerce à tous les échelons, tout comme il s'impose de stimuler la créativité et l'innovation des fonctionnaires. Pour faire valoir l'importance du développement durable auprès de la population canadienne, il est indispensable de pouvoir compter sur l'engagement et le leadership des dirigeants politiques. Le leadership à l'échelle internationale constitue aussi un facteur important : le rôle du Canada auprès des pays en développement doit être bien défini pour que le pays puisse mettre à contribution un savoir-faire qui lui est propre. Le Canada est à même de jouer un rôle important dans la conciliation des intérêts divergents du Nord et du Sud. En 2002, le pays aura de nombreux défis à relever : il s'agira notamment de l'année marquant le 10^e anniversaire du Sommet de Rio (RIO+10), année où le Canada sera en outre l'hôte de la conférence des pays du G-8.

2. **Engagement** : L'ACDI s'engage résolument à élaborer une stratégie hautement réaliste, stratégique et axée sur l'avenir, ainsi qu'à rendre compte des progrès qu'elle aura marqués dans la réalisation des objectifs de cette stratégie.

3. **Renforcement du processus intégré de prise de décisions** : L'exercice qu'entreprend l'ACDI à l'égard de sa stratégie de développement durable lui permettra de mieux intégrer le processus décisionnel de l'Agence, en y associant un cadre de gestion qui favorisera la complémentarité du processus de planification et celui de la production de rapports. Progressivement, le *Rapport sur*

les plans et les priorités (RPP) de l'ACDI et la stratégie de développement durable de l'Agence se fonderont ensemble : la stratégie *sera* le rapport sur les plans et les priorités et le plan opérationnel.

4. **Cadre de mise en application des nouvelles orientations de l'Agence** : La nouvelle stratégie servira de cadre pour la mise en application des nouvelles orientations de l'Agence, ainsi que pour le suivi.

5. **Rapport du Commissaire à l'environnement et au développement durable** : L'ACDI s'appuie sur l'expérience tirée de la première stratégie, ainsi que sur les attentes du Commissaire énoncées dans le rapport *Avancer dans la voie du progrès* : *La deuxième génération de stratégies de développement durable*.

Section IV : Rendement financier

Aperçu du rendement financier

Dans son budget de 1999, le gouvernement a annoncé qu'il injectait 68 millions de dollars au budget 1998-1999 pour renouveler sa mesure de paiement par anticipation des versements destinés aux principaux organismes de l'ONU; ainsi que 53 millions de dollars supplémentaires à titre de versement anticipé de la contribution du Canada à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, du Fonds monétaire international (FMI), conférant ainsi une plus grande souplesse à la gestion de son plan d'activités pour l'exercice 1999-2000.

Le gouvernement a pris plusieurs autres mesures au cours de l'exercice 1999-2000 qui ont augmenté le financement disponible pour l'ACDI. Les mesures suivantes ont modifié le budget d'exploitation (vote 20) :

- Financement de 2,7 millions de dollars pour payer les augmentations de salaires des employés découlant de nouvelles conventions collectives;
- 4,6 millions de dollars reportés du budget d'exploitation 1998-1999;
- 1,1 million de dollars pour l'administration de l'initiative sur l'emploi des jeunes et l'aide au Kosovo;

Les mesures suivantes ont modifié le budget des subventions et contributions (vote 25) :

- L'ACDI a reçu 99,9 millions de dollars pour participer à l'effort international en faveur du Kosovo et de la région des Balkans;
- On a reçu 10,5 millions de dollars pour l'aide canadienne suite au séisme en Turquie;
- Deux initiatives environnementales, le Fonds prototype pour le carbone et l'initiative sur les polluants organiques persistants, ont reçu respectivement 15 millions et 20 millions de dollars.
- 6,4 millions de dollars ont été attribués à l'ACDI pour l'initiative sur l'emploi des jeunes;
- Un financement supplémentaire de 3 millions de dollars a été consacré à un projet sur le travail des enfants de l'Organisation internationale du Travail.

La somme de 13 626 969 \$ pour le vote 21 portant sur l'annulation de certaines dettes et obligations représente le coût, pour l'exercice 1999-2000, de l'Initiative de conversion de la dette pour l'Amérique latine annoncée au Sommet de Rio en 1992.

Enfin, les paiements législatifs aux fonds des institutions financières internationales ont été moins élevés que prévus, en raison des retards survenus dans la conclusion d'un accord avec la Banque africaine de développement. Le paiement a en fait été effectué au début du nouvel exercice.

Tableaux financiers récapitulatifs

Le sommaire financier présenté dans les tableaux suivants vise à montrer :

- l'état du plan en début d'année (dépenses prévues, comme le montre le tableau 11 du *Rapport sur les plans et priorités* de l'ACDI 1999-2000;
- les dépenses supplémentaires approuvées par le Parlement par la voie du Budget supplémentaire des dépenses pour refléter les priorités changeantes et les imprévus (autorisations totales);
- les dépenses réelles (dépenses réelles 1999-2000 présentées dans les comptes publics).

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés

| Crédits (en milliers de dollars) | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|--|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Agence canadienne de développement international | | | |
| Budgétaire | | | |
| 20a Dépenses de fonctionnement | 100,717 | 109,056 | 108,707 |
| 25a Dépenses en capital | 17,500 | 20,500 | 19,800 |
| 30b Subventions et contributions | 1,337,327 | 1,465,461 | 1,457,442 |
| 21b Grâce de certaines dettes et obligations | 0 | 13,627 | 13,627 |
| (L) Ministre de la Coopération internationale - Traitement et allocations pour automobile | 49 | 51 | 51 |
| (L) Paiements aux fonds d'institutions financières internationales | 325,835 | 247,355 | 247,355 |
| (L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés | 13,543 | 15,426 | 15,426 |
| (L) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne | 0 | 11 | 0 |
| (L) Frais d'agence de recouvrement de fonds | 0 | 0 | 0 |
| Total du budgétaire | 1,794,971 | 1,871,487 | 1,862,408 |
| Non-budgétaire | | | |
| L35 Délivrance de billets aux fonds d'institutions financières internationales | 0 | 137,700 | 137,700 |
| L40b Paiement et délivrance de billets aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital | 3,362 | 14,390 | 11,079 |
| (L) Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital | 39,835 | 6,005 | 6,005 |
| Total du non-budgétaire | 43,197 | 158,095 | 154,784 |
| Total de l'Agence | 1,838,168 | 2,029,582 | 2,017,192 |

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1999-2000

| (en millions de dollars) | ETP | Fonctionnement | Capital | Subventions et contributions votées | Sous-total : Dépenses brutes votées | Autres paiements de transfert | Dépenses brutes totales | Moins : Recettes disponibles (1) | Dépenses nettes totales |
|---|--------------|----------------|-------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| Secteurs d'activités | | | | | | | | | |
| Programmes géographiques | 519 | 43.8 | | 671.1 | 714.9 | | 714.9 | | 714.9 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>519</i> | <i>59.4</i> | | <i>658.8</i> | <i>718.2</i> | | <i>718.2</i> | | <i>718.2</i> |
| (Dépenses réelles) | 522 | 59.4 | | 651.7 | 711.1 | | 711.1 | | 711.1 |
| Programmes multilatéraux | 55 | 5.1 | | 311.4 | 316.5 | 325.8 | 642.3 | | 642.3 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>55</i> | <i>5.6</i> | | <i>412.8</i> | <i>418.5</i> | <i>247.4</i> | <i>665.8</i> | | <i>665.8</i> |
| (Dépenses réelles) | 64 | 5.6 | | 412.4 | 418.0 | 247.4 | 665.3 | | 665.3 |
| Partenariat canadien | 142 | 10.9 | | 259.5 | 270.3 | | 270.3 | | 270.3 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>142</i> | <i>12.2</i> | | <i>271.8</i> | <i>284.0</i> | | <i>284.0</i> | | <i>284.0</i> |
| (Dépenses réelles) | 142 | 12.2 | | 271.7 | 283.9 | | 283.9 | | 283.9 |
| Pays en transition | 85 | 6.6 | | 90.4 | 97.0 | | 97.0 | | 97.0 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>85</i> | <i>7.9</i> | | <i>116.8</i> | <i>124.7</i> | | <i>124.7</i> | | <i>124.7</i> |
| (Dépenses réelles) | 96 | 7.9 | | 116.4 | 124.3 | | 124.3 | | 124.3 |
| Communications | 38 | 6.1 | | 5.0 | 11.1 | | 11.1 | | 11.1 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>38</i> | <i>6.9</i> | | <i>5.2</i> | <i>12.0</i> | | <i>12.0</i> | | <i>12.0</i> |
| (Dépenses réelles) | 37 | 6.9 | | 5.1 | 12.0 | | 12.0 | | 12.0 |
| Politiques | 81 | 8.0 | | | 8.0 | | 8.0 | | 8.0 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>81</i> | <i>8.9</i> | | | <i>8.9</i> | | <i>8.9</i> | | <i>8.9</i> |
| (Dépenses réelles) | 88 | 8.9 | | | 8.9 | | 8.9 | | 8.9 |
| Services généraux | 291 | 33.8 | 17.5 | | 51.3 | | 51.3 | | 51.3 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>291</i> | <i>37.4</i> | <i>20.5</i> | <i>0.0</i> | <i>57.9</i> | | <i>57.9</i> | | <i>57.9</i> |
| (Dépenses réelles) | 300 | 37.1 | 19.8 | 0.0 | 56.9 | | 56.9 | | 56.9 |
| Total (budgétaire) | 1,211 | 114.3 | 17.5 | 1,337.3 | 1,469.1 | 325.8 | 1,795.0 | 0.0 | 1,795.0 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | <i>1,211</i> | <i>138.2</i> | <i>20.5</i> | <i>1,465.5</i> | <i>1,624.1</i> | <i>247.4</i> | <i>1,871.5</i> | <i>0.0</i> | <i>1,871.5</i> |
| (Dépenses réelles) | 1,249 | 137.8 | 19.8 | 1,457.4 | 1,615.1 | 247.4 | 1,862.4 | 0.0 | 1,862.4 |
| Autres recettes et dépenses | | | | | | | | | |
| Recettes non disponibles (2) | | | | | | | | | 0.0 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | | | | | <i>0.0</i> |
| (Dépenses réelles) | | | | | | | | | 13.7 |
| Coût des services fournis par d'autres ministères | | | | | | | | | 14.7 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | | | | | <i>15.6</i> |
| (Dépenses réelles) | | | | | | | | | 15.6 |
| Coût net du Programme | | | | | | | | | 1,809.7 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | | | | | <i>1,887.1</i> |
| (Dépenses réelles) | | | | | | | | | 1,891.7 |

1. Auparavant appelées « Recettes affectées aux dépenses ».

2. Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le trésor ».

Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles

| (en millions de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Budgétaire | | | | | |
| Programmes géographiques | 736.8 | 715.8 | 714.9 | 718.2 | 711.1 |
| Programmes multilatéraux | 651.7 | 703.0 | 642.3 | 665.8 | 665.3 |
| Partenariat canadien | 272.6 | 272.2 | 270.3 | 284.0 | 283.9 |
| Pays en transition | 86.5 | 96.1 | 97.0 | 124.7 | 124.3 |
| Communications | 9.8 | 9.0 | 11.1 | 12.0 | 12.0 |
| Politiques | 7.5 | 8.2 | 8.0 | 8.9 | 8.9 |
| Services généraux | 38.8 | 53.9 | 51.3 | 57.9 | 56.9 |
| Total budgétaire | 1,803.7 | 1,858.3 | 1,795.0 | 1,871.5 | 1,862.4 |
| Non-budgétaire | | | | | |
| Programmes multilatéraux (1) | 14.4 | 11.8 | 43.2 | 10.6 | 10.6 |
| Total de l'Agence | 1,818.1 | 1,870.1 | 1,838.2 | 1,882.1 | 1,873.0 |

1. Incluant seulement les paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital.

Tableau 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activités en 1999-2000

| (en millions de dollars) | Programmes géographiques | Programmes multilatéraux* | Partenariat canadien | Pays en transition | Communications | Politiques | Services généraux | Total |
|--|--------------------------|---------------------------|----------------------|--------------------|----------------|-------------|-------------------|----------------|
| ACDI | | | | | | | | |
| VP Afrique et Moyen-Orient | 314.3 | | | | | | | 314.3 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | 305.6 | | | | | | | 305.6 |
| (Dépenses réelles) | 302.9 | | | | | | | 302.9 |
| VP Asie | 254.9 | | | | | | | 254.9 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | 248.0 | | | | | | | 248.0 |
| (Dépenses réelles) | 244.8 | | | | | | | 244.8 |
| VP Amériques | 145.8 | | | | | | | 145.8 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | 164.7 | | | | | | | 164.7 |
| (Dépenses réelles) | 163.3 | | | | | | | 163.3 |
| VP Programmes multilatéraux | | 642.3 | | | | | | 642.3 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | 665.8 | | | | | | 665.8 |
| (Dépenses réelles) | | 665.3 | | | | | | 665.3 |
| VP Partenariat canadien | | | 270.3 | | | | | 270.3 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | 284.0 | | | | | 284.0 |
| (Dépenses réelles) | | | 283.9 | | | | | 283.9 |
| VP Europe centrale et de l'Est | | | | 97.0 | | | | 97.0 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | 124.7 | | | | 124.7 |
| (Dépenses réelles) | | | | 124.3 | | | | 124.3 |
| DG Communications | | | | | 11.1 | | | 11.1 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | 12.0 | | | 12.0 |
| (Dépenses réelles) | | | | | 12.0 | | | 12.0 |
| VP Politiques | | | | | | 8.0 | | 8.0 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | | 8.9 | | 8.9 |
| (Dépenses réelles) | | | | | | 8.9 | | 8.9 |
| Haute direction | | | | | | | 4.3 | 4.3 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | | | 4.6 | 4.6 |
| (Dépenses réelles) | | | | | | | 4.6 | 4.6 |
| VP Ressources humaines et services corporatifs | | | | | | | 45.2 | 45.2 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | | | 51.2 | 51.2 |
| (Dépenses réelles) | | | | | | | 50.2 | 50.2 |
| DG Examen du rendement | | | | | | | 1.8 | 1.8 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | | | | | | | 2.1 | 2.1 |
| (Dépenses réelles) | | | | | | | 2.1 | 2.1 |
| Total | 714.9 | 642.3 | 270.3 | 97.0 | 11.1 | 8.0 | 51.3 | 1,794.9 |
| <i>(Autorisations totales)</i> | 718.2 | 665.8 | 284.0 | 124.7 | 12.0 | 8.9 | 57.9 | 1,871.5 |
| (Dépenses réelles) | 711.1 | 665.3 | 283.9 | 124.3 | 12.0 | 8.9 | 56.9 | 1,862.4 |
| % du TOTAL (Dépenses réelles) | 38.5% | 37.8% | 14.7% | 5.2% | 0.5% | 0.4% | 2.9% | 100.0% |

* La portion non budgétaire des Programmes multilatéraux n'est pas incluse.

Tableau 5 : Recettes non disponibles⁽¹⁾

| (en millions de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Non prévues | 15.2 | 11.7 | 13.7 |

1. Auparavant appelées « Recettes à valoir sur le trésor ».

Tableau 6 : Paiements législatifs

| (en millions de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|--------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Programmes multilatéraux | 133.1 | 238.9 | 325.8 | 247.4 | 247.4 |

Tableau 7a : Paiements de transfert par classement de subventions et contributions

Les subventions, les contributions et d'autres paiements de transfert que versent l'ACDI, totalisent 1 704,8 millions de dollars représentant 91,5 p. 100 des dépenses totales de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

Détails des paiements de transfert

| (en milliers de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| <u>Subventions</u> | | | | | |
| Subventions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. | 0 | 0 | 250 | 0 | 0 |
| Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 185,829 | 134,268 | 48,776 | 100,270 | 100,207 |
| Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement et d'alimentation, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 75,573 | 110,208 | 77,958 | 77,133 | 77,133 |
| Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 97,593 | 87,913 | 81,910 | 122,957 | 122,755 |
| Initiative internationale État de préparation à l'an 2000 | 0 | 0 | 0 | 305 | 305 |
| Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 62,750 | 62,231 | 72,000 | 61,234 | 61,234 |
| Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers, et dépenses spéciales liées directement à des programmes et à des projets. | 8,400 | 8,273 | 8,288 | 8,453 | 8,451 |
| Subvention au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. | 4,586 | 4,359 | 4,359 | 4,359 | 4,359 |
| Total des subventions | 434,731 | 407,252 | 293,541 | 374,711 | 374,444 |

Détails des paiements de transfert (suite)

| (en milliers de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| <u>Contributions</u> | | | | | |
| Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à des pays en développement et à des organismes et institutions de ces pays, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux et régionaux, à des gouvernements provinciaux, à leurs organisations et organismes, et à des sociétés canadiennes du secteur privé, à l'appui de projets, de programmes et d'activités visant des pays ou des régions donnés, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 670,178 | 635,062 | 663,104 | 650,047 | 642,999 |
| Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. | 80,233 | 86,681 | 90,110 | 113,704 | 113,381 |
| Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 1,855 | 754 | 100 | 954 | 837 |
| Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 20,743 | 24,057 | 100 | 35,526 | 35,423 |
| Contribution à la Banque interaméricaine de développement. | 11,400 | 1,857 | 1,800 | 1,426 | 1,426 |
| Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des pays en développement, des organismes et des personnes de ces pays, des organisations non gouvernementales canadiennes ou des institutions de développement, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 120,739 | 109,540 | 108,650 | 79,112 | 79,112 |
| Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 1,878 | 6,884 | 100 | 6,358 | 6,304 |

Détails des paiements de transfert (suite)

| (en milliers de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 136,748 | 140,872 | 114,500 | 155,756 | 155,653 |
| Encouragements à des investisseurs, institutions et organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets. | 53,466 | 46,945 | 60,322 | 43,232 | 43,206 |
| Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communications, à d'autres ministères fédéraux, ou des gouvernements provinciaux ou municipaux, à des radiodiffuseurs, des producteurs et d'autres institutions et gouvernements donateurs concernant la production et la diffusion d'information sur le développement, de matériel éducatif et d'activités connexes. | 3,386 | 3,075 | 5,000 | 4,636 | 4,627 |
| Total des contributions | 1,100,626 | 1,055,727 | 1,043,786 | 1,090,751 | 1,082,968 |
| Autres paiements de transfert | | | | | |
| (L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i> | 133,060 | 238,956 | 325,835 | 247,355 | 247,355 |
| Total des autres paiements de transfert | 133,060 | 238,956 | 325,835 | 247,355 | 247,355 |
| Postes non requis | | | | | |
| Subvention à l'Institut Nord-Sud. | 962 | 962 | 0 | 0 | 0 |
| Total Postes non requis | 962 | 962 | 0 | 0 | 0 |
| Total | 1,669,379 | 1,702,897 | 1,663,162 | 1,712,817 | 1,704,767 |

Tableau 7b : Paiements de transfert par secteur d'activités

| (en millions de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Subventions : | | | | | |
| Programmes géographiques | 2.0 | 11.3 | 8.0 | 6.7 | 6.7 |
| Programmes multilatéraux | 356.9 | 321.1 | 200.6 | 293.9 | 293.7 |
| Partenariat canadien | 72.2 | 71.5 | 84.6 | 74.0 | 74.0 |
| Pays en transition | 0.0 | 0.0 | 0.3 | 0.0 | 0.0 |
| Services généraux | 4.6 | 4.4 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| Total des subventions | 435.7 | 408.2 | 293.5 | 374.7 | 374.4 |
| Contributions : | | | | | |
| Programmes géographiques | 670.2 | 636.0 | 663.1 | 652.1 | 645.0 |
| Programmes multilatéraux | 157.2 | 137.8 | 110.8 | 118.9 | 118.7 |
| Partenariat canadien | 189.6 | 189.3 | 174.8 | 197.8 | 197.7 |
| Pays en transition | 80.2 | 89.2 | 90.1 | 116.8 | 116.4 |
| Communications | 3.4 | 3.5 | 5.0 | 5.2 | 5.1 |
| Total des contributions | 1,100.6 | 1,055.7 | 1,043.8 | 1,090.7 | 1,082.9 |
| Autres paiements de transfert : | | | | | |
| (L) Programmes multilatéraux | 133.1 | 239.0 | 325.8 | 247.4 | 247.4 |
| Total des autres paiements de transfert | 133.1 | 239.0 | 325.8 | 247.4 | 247.4 |
| Total des paiements de transfert | 1,669.4 | 1,702.9 | 1,663.2 | 1,712.8 | 1,704.7 |

Tableau 8 : Dépenses en capital par secteur d'activités

| (en millions de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|-------------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Services généraux : | | | | | |
| Nouveau système informatique (F-AE) | 0.0 | 18.1 | 17.5 | 20.5 | 19.8 |

Tableau 9 : Prêts, investissements et avances

| (en millions de dollars) | Dépenses réelles 1997-1998 | Dépenses réelles 1998-1999 | Dépenses prévues 1999-2000 | Autorisations totales 1999-2000 | Dépenses réelles 1999-2000 |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| Programmes multilatéraux : | | | | | |
| Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions au capital (L35) | 6.3 | 3.3 | 3.4 | 4.6 | 4.6 |

Tableau 10 : Passif éventuel

| (en milliers de dollars) | Montant des éléments de passif éventuel | | |
|---|---|--------------------|-------------------------------|
| | Le 31 mars 1998 | Le 31 mars 1999 | Courant au 31 mars 2000 |
| Demandes d'indemnité pour frais de transbordement d'un navire et pertes | | | |
| - Zamcargo Ltd. | 74 | 0 | |
| Demandes d'indemnité concernant des dommages | | | |
| - Perera and Ors | 1,300 | 1,300 | 2,800 |
| - Alberti | 300 | 0 | |
| - Pakistan National Shipping Corporation | 1,266 | 0 | |
| - Forage St-Lambert International Canada Inc. vs Kilborn & Associés Ltée et l'ACDI | 817 | 0 | |
| Réclamations contractuelles | | | |
| - Amtron Construction International Inc. (El Azab) | 50 | 50 | 0 |
| - Barber Water Products | 225 | 325 | 0 |
| - Edmonton Irrigation Specialists | 184 | 0 | |
| Demande d'indemnité pour moyenne générale | | | |
| - Prekookeanska Plovidba | 748 | 749 | 749 |
| Demande d'indemnité pour négligence et pour contravention au devoir fiduciaire | | | |
| - L. Larose and P. Hurd and D. Pankhurst | 100 | 1,200 | 1,200 |
| Total des éléments du passif éventuel | 5,064 | 3,624 | 4,749 |

Section V : Aperçu du ministère

Mission et but

Mission

L'Énoncé de la politique étrangère du gouvernement, publié en février 1995, définit la mission ou finalité du programme canadien d'APD comme suit :

L'objectif de l'APD canadienne est de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère.

L'ACDI est l'organisme gouvernemental dont relève principalement l'administration du programme canadien d'APD. Dans le contexte de la mission de ce programme, l'Agence a élaboré une politique sur la réduction de la pauvreté, laquelle engage l'ACDI à faire de la pauvreté un élément clé de chacun des six volets prioritaires (énumérés ci-après) du programme d'APD. La politique est appliquée à tous les mécanismes d'exécution du programme d'APD de l'Agence, et englobe les initiatives de l'ACDI qui visent, tant directement qu'indirectement, la pauvreté.

L'ACDI est en outre chargée de la mise en œuvre de programmes destinés aux pays de l'Europe centrale et de l'Est, lesquels programmes traduisent l'énoncé de mission suivant :

appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est en établissant des partenariats mutuellement avantageux.

But

Le but des programmes de l'ACDI est le suivant :

Faciliter les efforts des pays en développement et des pays en transition visant à réaliser un **développement social et économique durable**, en tenant compte de leurs besoins et des conditions de leur milieu, en collaborant avec eux aux initiatives de développement. Fournir une **aide humanitaire**, et appuyer ainsi les intérêts politiques et économiques du Canada à l'étranger, par la promotion de la **justice sociale, de la stabilité internationale et des relations économiques à long terme**, au profit de la communauté internationale.

Organisation du ministère

L'aide publique au développement et l'enveloppe de l'aide internationale

Introduite dans le Budget de février 1991, l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) sert à financer le programme d'aide publique au développement (APD)¹⁵ et d'autres activités d'aide internationale du Canada. L'aide publique au développement représente 95 % de l'enveloppe, les 5 % qui restent étant consacrés aux programmes destinés aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

L'ACDI est directement chargée de la gestion de 80 % de l'enveloppe de l'aide internationale. Le reste est administré par les ministères suivants :

- Le ministère des Finances, pour le Groupe de la Banque mondiale et pour la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international (FMI).
- Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), pour les fonctions administratives à l'étranger liées à l'aide internationale; pour certaines subventions et contributions ayant trait aux paiements versés aux organismes internationaux; pour le programme canadien des bourses du Commonwealth qui permet à des citoyens d'autres pays du Commonwealth (dont 46 sont des pays en développement) de poursuivre leurs études au Canada; et, indirectement, pour le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).
- Santé Canada, pour ce qui est de la contribution que verse ce ministère à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).
- En outre, certains autres ministères administrent une petite partie de l'EAI, notamment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Patrimoine canadien, ainsi que Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

15 L'aide publique au développement est définie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme désignant les montants affectés « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par les organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) ils sont administrés avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement; b) ils sont consentis à des conditions de faveur et conservent un caractère de subvention d'au moins 25 % ».

Description des secteurs d'activités (en fonction des objectifs)

Les activités de l'ACDI ont une portée internationale et touchent aux secteurs les plus divers. L'Agence met en œuvre des initiatives mondiales, régionales et à l'échelle des pays, et ce, avec différents partenaires : les gouvernements des pays bénéficiaires, tous les paliers de gouvernement au Canada, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements d'enseignement, les entreprises, les coopératives, les syndicats, les associations professionnelles et de gens d'affaires, les organisations de volontariat, et diverses organisations et institutions internationales.

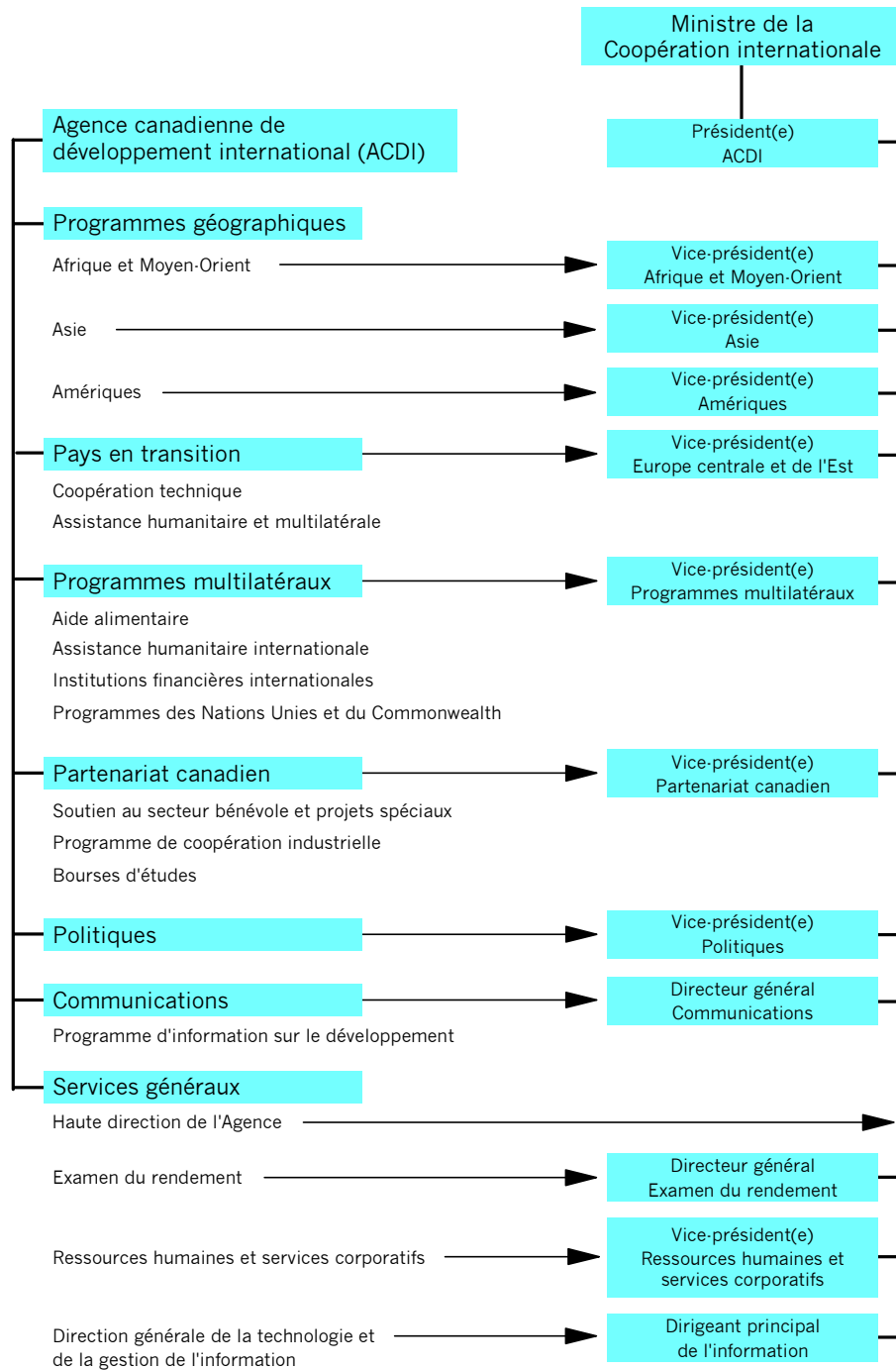
Les secteurs d'activités de l'Agence traduisent à la fois la dimension géographique de ses programmes et la diversité de ses partenaires. Voici les sept secteurs d'activités du programme de l'ACDI :

| | Objectifs |
|--------------------------|---|
| Programmes géographiques | Appuyer le développement durable et la réduction de la pauvreté en mettant en œuvre des programmes de développement dans certains pays et certaines régions, en tenant compte des besoins des pays en développement, du but et des priorités du programme d'APD et des intérêts du Canada en matière de politique étrangère. |
| Pays en transition | Appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est (ECE) en favorisant l'émergence de partenariats mutuellement avantageux. À cette fin : faciliter le passage à une économie de marché; encourager une saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes et des conventions internationales; favoriser l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement; accroître la sûreté nucléaire; appuyer les programmes internationaux afin de réduire les menaces à la sécurité internationale et canadienne. |
| Programmes multilatéraux | Promouvoir des approches de développement globales et multilatérales efficaces qui réduisent la pauvreté, rendent le monde plus sûr et assurent une plus grande prospérité; veiller à ce que l'assistance humanitaire et l'aide alimentaire canadiennes soient acheminées aux pays récipiendaires de façon appropriée, opportune et efficace. |
| Partenariat canadien | Encourager la création de partenariats mutuellement avantageux entre des organismes canadiens et ceux de pays en développement afin de favoriser le développement durable et de réduire la pauvreté dans les pays en développement. |
| Politiques | Formuler et recommander des politiques, offrir des conseils éclairés, élaborer des plans stratégiques en matière de développement durable, et fournir à l'ACDI des renseignements sur le développement. |
| Communications | Sensibiliser davantage les Canadiens aux programmes canadiens d'aide et de coopération pour le développement international et les amener à soutenir plus à fond ces programmes. |
| Services généraux | Veiller à ce que l'Agence dispose des services de soutien nécessaires pour réaliser, de façon efficace et efficiente, les objectifs du programme d'aide au développement international, conformément à la politique, aux procédures et aux contrôles de l'administration fédérale. |

Source : Budget des dépenses 1998-1999, Partie II.

Organigramme

La structure des secteurs d'activités de l'ACDI décrits dans le diagramme ci-après est conforme à la structure organisationnelle de l'Agence et à ses méthodes. Elle correspond en outre à la structure de responsabilisation actuelle. De plus, en 1999-2000, l'ACDI a fourni un soutien financier au Centre international des droits de la personne et du développement démocratique (CIDPDD), qui ne relève pas de l'Agence et qui rend des comptes directement au Parlement. À compter de l'exercice 2000-2001 l'administration du soutien destiné au CIDPDD relèvera du MAECI.



Section VI : Autres renseignements

Site Web et personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Web à l'adresse suivante :

<http://www.acdi-cida.gc.ca>

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications
Agence canadienne de développement international
5^e étage
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-5006

Numéro sans frais : 1-800-230-6349

Ligne pour les malentendants
et les personnes ayant
des difficultés d'élocution : (819) 953-5023
1-800-331-5018 (numéro sans frais)

Télécopieur : (819) 953-6088

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca

Lois appliquées

L'ACDI est désignée comme ministère aux fins de la *Loi sur la gestion des finances publiques* par les *Décrets P.C. 1968-923* du 8 mai 1968 et *P.C. 1968-1760* du 12 septembre 1968. Les pouvoirs en ce qui concerne le programme de l'ACDI et les questions connexes sont établis dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, dans les lois annuelles de crédits et dans la *Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)*. L'ACDI est l'organisme qui assume l'essentiel de la responsabilité à l'égard de l'aide publique au développement (APD) accordée par l'État canadien.